



*Date de dépôt : 10 juin 2024*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi  
du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil  
d'Etat pour l'année 2023**

*Rapport de Sandro Pistis (page 5)*

# **Première partie**

## **Projet de loi (13442-A)**

### **approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2023**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;  
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;  
vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993 ;  
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat**

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2023 est approuvée.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
Séances et entités auditionnées .....	5
Récapitulatif des votes par politiques publiques .....	6
Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2023 .....	7
TRAVAUX DE LA COMMISSION .....	10
Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance » .....	10
Audition du président du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (pour les programmes allant de A02 à A05) .....	10
Audition de Genève Aéroport .....	12
Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » .....	20
Audition du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF pour les programmes B01-B02-B03) .....	20
Audition du département du territoire (DT pour le programme B04) .....	24
Audition du département des institutions et du numérique (DIN pour le programme B05) .....	24
Examen de la politique publique « C Cohésion sociale » .....	25
Audition du département de la cohésion sociale (DCS) .....	25
Audition de l'Hospice général .....	28
Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs » .....	32
Audition du département de la cohésion sociale (DCS) .....	32
Examen de la politique publique « E Environnement et énergie » .....	37
Audition du département du territoire (DT) .....	37
Examen de la politique publique « F Formation » .....	43
Audition du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) .....	43
Audition de l'Université de Genève .....	51

Examen de la politique publique « G Aménagement et logement » .....	56
Audition du département du territoire (DT) .....	56
Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets .....	63
Examen de la politique publique « H Sécurité et population » .....	66
Audition du département des institutions et du numérique (DIN) .....	66
Examen de la politique publique « I Impôts et finances » .....	72
Audition du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) .....	72
Examen de la politique publique « J Justice » .....	72
Audition du pouvoir judiciaire .....	72
Examen de la politique publique « K Santé » .....	78
Audition du département de la santé et des mobilités (DSM) .....	78
Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) .....	80
Audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) .....	87
Examen de la politique publique « L Economie et emploi » .....	91
Audition du département de l'économie et de l'emploi (DEE) .....	91
Examen de la politique publique « M Mobilité » .....	98
Audition du département de la santé et des mobilités (DSM) .....	98
EXAMEN DES QUESTIONS TRANSVERSALES .....	107
VOTES .....	119
Prises de position .....	119
Vote d'entrée en matière .....	122
2 <sup>e</sup> débat .....	122
Vote d'ensemble au 2 <sup>e</sup> débat .....	138
3 <sup>e</sup> débat .....	138
Conclusion .....	139

## Rapport de Sandro Pistis

La commission des finances, sous la présidence de M. François Baertschi, a débuté l'examen de la gestion du Conseil d'Etat ainsi que des comptes individuels et consolidés 2024 lors de sa séance du 27 mars 2024, pour l'achever le 29 mai 2024.

Les procès-verbaux de la commission des finances ont été tenus avec rigueur par MM. Lucas Dusquenoy et Vincent Dey. La commission des finances a été assistée dans ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Le département des finances a notamment été représenté par MM. Pierre Béguet, Olivier Fiumelli et Pierre-Emmanuel Beun tout au long des travaux de la commission.

Que l'ensemble de ces personnes soient remerciées de l'aide apportée.

Il convient également de relever la présence régulière de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, durant les travaux de la commission portant sur la gestion du Conseil d'Etat.

La commission relève l'excellente coopération du Conseil d'Etat, de l'administration et des entités auditionnées avec la commission et ses sous-commissions. Elle les en remercie également.

Les questions transversales ont été discutées au début de l'étude des comptes et complétées au fur et à mesure. Celles-ci figurent avec les réponses à la fin du rapport (voir annexes).

## INTRODUCTION

### *Séances et entités auditionnées*

La commission des finances a consacré 6 séances à l'étude des « comptes 2023 » (incluant l'étude de la gestion du Conseil d'Etat ainsi que l'analyse des comptes individuels et consolidés), ce qui équivaut à environ 30 heures de travaux parlementaires en plénière, sans compter les travaux menés par les sous-commissions qui ont consacré – elles seules – près de 23 heures d'auditions à l'étude globale des comptes 2023 de l'Etat de Genève.

La commission des finances – outre les départements – a entendu les entités suivantes faisant partie du périmètre de consolidation :

- Aéroport international de Genève ;
- Fondation Praille-Acacias-Vernets ;
- Hôpitaux universitaires de Genève ;
- Hospice général ;
- Institution genevoise de maintien à domicile ;
- Université de Genève.

Il faut noter que, comme l'année dernière, ces auditions ont été menées directement en commission plénière, et ceci de manière anticipée, avant l'audition des départements de tutelle.

La commission a maintenu, en revanche, les auditions par les sous-commissions<sup>1</sup> pour les départements ainsi que pour les pouvoirs législatifs et judiciaires et la Cour des comptes.

Pour donner au lecteur un aperçu global des votes de la commission quant à la gestion, le rapporteur présente plus bas un décompte des votes par politique publique ainsi que le résultat par politique publique, en d'autres termes si celle-ci a été acceptée ou refusée par la commission.

### *Récapitulatif des votes par politiques publiques*

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABST.	Résultat par PP
AUTORITÉS ET GOUVERNANCE <b>A</b>	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	–	–	Acceptée
ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES <b>B</b>	9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)	2 (2 MCG)	3 (2 Ve, 1 UDC)	Acceptée
COHÉSION SOCIALE <b>C</b>	9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)	3 (2 MCG, 1 UDC)	2 (2 Ve)	Acceptée
CULTURE, SPORT ET LOISIRS <b>D</b>	11 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)	1 (1 UDC)	2 (2 Ve)	Acceptée

<sup>1</sup> Voir en annexe la composition des sous-commissions pour les comptes 2023.

<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>ACCEPTÉE</b>	<b>REFUSÉE</b>	<b>ABST.</b>	<b>Résultat par PP</b>
<b>ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE E</b>	10 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)	4 (2 UDC, 2 MCG)	1 (1 Ve)	<b>Acceptée</b>
<b>FORMATION F</b>	9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)	2 (2 UDC)	4 (2 Ve, 2 MCG)	<b>Acceptée</b>
<b>AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT G</b>	3 (3 S)	9 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)	3 (2 Ve, 1 LC)	<b>Refusée</b>
<b>SÉCURITÉ ET POPULATION H</b>	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 MCG, 2 UDC)	–	–	<b>Acceptée</b>
<b>IMPÔTS ET FINANCES I</b>	9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)	3 (1 S, 2 Ve)	3 (2 S, 1 UDC)	<b>Acceptée</b>
<b>JUSTICE J</b>	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 MCG, 2 UDC)	-	-	<b>Acceptée</b>
<b>SANTÉ K</b>	5 (1 LJS, 4 PLR)	3 (1 S, 2 MCG)	7 (2 S, 2 Ve, 1 LC, 2 UDC)	<b>Acceptée</b>
<b>ÉCONOMIE ET EMPLOI L</b>	10 (2 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)	2 (2 MCG)	3 (1 S, 2 Ve)	<b>Acceptée</b>
<b>MOBILITÉ M</b>	6 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR)	4 (2 MCG, 2 UDC)	5 (3 S, 2 Ve)	<b>Acceptée</b>

### ***Tableau des projets de lois sur les états financiers et la gestion 2023***

Le tableau ci-dessous recense – pour mémoire – les divers projets de lois sur les états financiers et la gestion 2023 tels que répartis entre les commissions (état au 31 mai 2023).

Des éléments complémentaires sur les comptes individuels et consolidés se trouvent dans les rapports sur les projets de lois 13443 et 13444.

Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
<b>Etablissements de droit public</b>		
Services industriels de Genève	Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (PL 13466)	Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (PL 13467)
Hôpitaux universitaires de Genève (auditionnés en commission)	COFIN (PL 13468)	Commission de la santé (PL 13469)
Aéroport international de Genève (auditionné en commission)	COFIN (PL 13452)	Commission de l'économie (PL 13453)
Transports publics genevois	Commission des transports (PL 13470)	Commission des transports (PL 13471)
Université de Genève (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13472)	Commission de l'enseignement supérieur (PL 13473)
Hospice général (auditionné en commission)	COFIN (PL 13454)	
Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13474)	Commission de la santé (PL 13475)
<b>Fondations de droit public</b>		
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	COFIN (PL 13455)	Commission des affaires sociales (PL 13456)
Fondation des parkings	COFIN (PL 13476)	Commission des transports (PL 13477)
Fondation pour les terrains industriels	COFIN (PL 13478)	Commission de l'économie (PL 13479)



Entités consolidées	Etats financiers	Activité/gestion
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	COFIN (PL 13457)	Commission du logement (PL 13458)
<b>Fondations immobilières de droit public</b>		
Fondation HBM Camille Martin	COFIN (PL 13461)	Commission du logement (PL 13462)
Fondation HBM Emma Kammacher	COFIN (PL 13461)	Commission du logement (PL 13462)
Fondation HBM Jean Dutoit	COFIN (PL 13461)	Commission du logement (PL 13462)
Fondation HBM Emile Dupont	COFIN (PL 13461)	Commission du logement (PL 13462)
Fondation René et Kate Block	COFIN (PL 13461)	Commission du logement (PL 13462)
Fondation PAV (Praille-Acacias-Vernets) (auditionnée en commission)	COFIN (PL 13459)	Commission de l'aménagement (PL 13460)

Relevons que l'examen des « Comptes » par la commission des finances est toujours le meilleur moment pour évaluer la gestion du Conseil d'Etat, d'un exercice, dans un temps donné. Il passe notamment par une véritable évaluation des prestations distribuées à la population par les commissaires.

L'étude systématique des politiques publiques se fait tant en commission qu'en sous-commission.

Le rapporteur constate que les rapports de sous-commissions qui sont annexés reflètent particulièrement bien les éléments qui ont été soulevés lors des auditions menées en commission plénière. Par conséquent, le rapporteur prie le lecteur de se référer à ces rapports de sous-commissions pour les politiques publiques qui l'intéressent particulièrement.

Par souci de transparence, le rapporteur a décidé de résumer les auditions des entités publiques autonomes qui ont été entendues par la commission et pour lesquelles il n'y a pas de rapports de sous-commissions.

Le rapporteur présentera donc une synthèse des constats généraux de la commission en matière de gestion, reprendra uniquement les auditions des établissements publics autonomes pour lesquels il n'y a pas de rapports de sous-commissions et portera particulièrement son attention sur les politiques publiques qui ont été refusées par la commission.

Pour le surplus, le lecteur sera renvoyé aux rapports relatifs aux projets de lois 13443 et 13444.

Remarquons encore que les traditionnelles questions transversales ont été transmises aux trois pouvoirs et à la Cour des comptes. Les réponses à celles-ci ont été réceptionnées et examinées par la commission, notamment lors de la séance du 29 mai 2024<sup>2</sup>.

Notons enfin que les réponses du Conseil d'Etat aux questions transversales ont suscité beaucoup de discussions au sein de la commission lors du vote du rapport de gestion et que quelques compléments ont été demandés par la commission.

## TRAVAUX DE LA COMMISSION

### Examen de la politique publique « A Autorités et gouvernance »

La commission a renoncé à auditionner le Secrétariat général du Grand Conseil ainsi que la Cour des comptes en plénière. Les auditions menées en sous-commission pour ces institutions sont annexées.

#### *Audition du président du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (pour les programmes allant de A02 à A05)*

*M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, M<sup>me</sup> Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat, et M<sup>me</sup> Malika Bussien, directrice des finances/PRE*

Un député du Centre a lu que le rapport mentionnait le groupe de confiance et que la presse s'est récemment fait l'écho de critiques sur son fonctionnement. Ce député souhaiterait en savoir plus sur la manière dont il s'organise et sur les contraintes que le groupe de confiance peut imposer.

---

<sup>2</sup> Voir les réponses en annexe.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que le groupe de confiance est rattaché à la chancellerie tandis que la délégation RH du Conseil d'Etat examine son rapport d'activité annuel.

Ses rapports restent confidentiels, ce qui est essentiel pour protéger son fonctionnement et les témoins.

Le Conseil d'Etat ne peut pas en dire plus sur le rapport spécifique mentionné par la presse, si ce n'est qu'il a été fourni au gouvernement et qu'il a été traité.

M. Hodgers note que le groupe de confiance ne mène pas une enquête ou un audit pour dire ce qui ne marche pas ou qui est responsable ou non, ce qui pourrait correspondre à ce que le parlement ou le grand public attendent.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que le groupe émet un rapport d'activité public qui permet de savoir comment il a fonctionné pendant l'année, combien de fois il a été saisi et pour quels types de sollicitations.

M<sup>me</sup> Righetti explique que le groupe de confiance est indépendant dans son activité. Il présente un rapport à la délégation RH du Conseil d'Etat et se trouve rattaché administrativement à la chancellerie tout en restant indépendant.

Un député S revient sur la question du taux de participation et note que le rapport indique qu'il a été moindre en 2023 par rapport à ce qui avait été prévu.

M<sup>me</sup> Righetti répond que le rapport porte sur les chiffres de 2023 et qu'il est intéressant de constater que, si l'on avait un taux de participation de 38% aux votations de mars 2023, il était de 52% en mars 2024, même si cela n'indique pas que Genève est devenu un champion en 2024.

Deux campagnes ont encore été lancées récemment pour les dernières élections afin de mettre en avant la participation et de mobiliser la population. Il s'agit d'une problématique partagée par la chancellerie et les deux présidences et des actions continueront d'être menées.

Le député S note que les abonnements de presse pour les jeunes sont aussi en dessous de ce qui avait été prévu et il se demande si quelque chose est prévu pour faire en sorte que ce dispositif soit plus connu en 2024.

M<sup>me</sup> Righetti répond qu'il y a eu 500 abonnements et qu'il est vrai que l'on espérait un peu plus. Le dispositif est tout de même renouvelé en 2024. Il y a concrètement 85 000 francs de budget et un peu plus de la moitié qui ont été dépensés en termes d'abonnement.

Le député S demande s'il est possible d'avoir une ventilation par titres.

M<sup>me</sup> Righetti peut la fournir ultérieurement, mais indique que l'abonnement peut être fait auprès de la Tribune de Genève, du Courrier, du Temps et de Heidi.News.

Un député MCG constate qu'il y a dans la réserve du Conseil d'Etat une aide aux médias ciblée pour aider à la formation des journalistes. Il aimerait en savoir un peu plus sur cette aide.

M<sup>me</sup> Righetti répond qu'il s'agit d'une aide à JournaFONDS qui est une entité qui a pour objectif de favoriser la formation des journalistes. Dans le cadre des réflexions menées par le Conseil fédéral autour de l'aide aux médias, l'idée était de ne pas remplacer les mesures en cours de réflexion au niveau de Berne suite à la votation populaire qui a rejeté le paquet d'aide aux médias, mais plutôt de voir ce qui pouvait être fait localement.

Un député MCG demande s'il serait possible de savoir combien de personnes sont allocataires de la caisse de pension des magistrats, que ce soit d'anciens magistrats ou leurs veuves ou veufs.

M<sup>me</sup> Fontanet peut revenir ultérieurement sur cette question, mais indique que cela doit figurer dans le rapport d'activité de la caisse.

M. Hodgers note qu'il y a à sa connaissance une vingtaine de personnes dans cette caisse fermée.

M<sup>me</sup> Righetti revient sur la ventilation des abonnements de presse pour les jeunes et indique que l'on parle de 510 abonnements en tout, dont 270 auprès du Temps, 155 auprès de Tamedia, 53 auprès du Courrier et 32 auprès de Heidi.News. Elle tiendra au courant les députés sur l'évolution de ces abonnements en 2024.

### ***Audition de Genève Aéroport***<sup>3</sup>

*M. Christian Luscher, président du conseil d'administration, M. André Schneider, directeur général, et M. Nicolas Orsel, responsable du contrôle de gestion*

M. Schneider, directeur général de l'Aéroport international de Genève, explique qu'en 2023, l'aéroport a vu passer presque 16,5 millions de passagers. Il note que le résultat financier est presque à hauteur de celui de 2019 avec un résultat de plus de 88 millions de francs, dont une rétrocession de 44,3 millions à l'Etat. Il estime qu'il faudra attendre 2026 pour arriver au niveau du résultat d'avant la crise covid.

En ce qui concerne le bruit, il note que l'aéroport met en œuvre de stratégie pour augmenter la part des avions de dernière génération sur son tarmac et pour réduire le nombre de mouvements d'avions après 22 heures. Il explique

---

<sup>3</sup> Voir la présentation en annexe.

également la stratégie de l'aéroport de mieux remplir les avions en corollaire avec une croissance faible des rotations.

Il poursuit en expliquant que l'entité poursuit son plan de désendettement et que sa dette a été réduite à 578 millions de francs.

M. Schneider poursuit ses explications en abordant la question de la loi CO<sub>2</sub> et la volonté de l'aéroport d'inciter à l'utilisation de biocarburant au-delà des 2% obligatoires prévus par la loi.

La commission souhaite par la suite avoir confirmation que le crédit de 200 millions de francs que le Grand Conseil avait octroyé à l'aéroport n'a pas été utilisé.

M. Schneider répond que l'aéroport avait fait appel à ce montant pour avoir une sécurité lors de la crise covid, mais que l'objectif a toujours été de ne pas s'en servir.

Il aborde ensuite la planification des projets de rénovation de l'aéroport en expliquant que la rénovation du terminal principal devrait être terminée en 2029 et que les travaux pour le nouveau terminal pourront alors débiter pour une fin de projet aux alentours de 2032.

Enfin, la question de la mise en œuvre de l'initiative « pour un pilotage démocratique de l'aéroport » est abordée.

M. Luscher, précise que cette mise en œuvre est intégrée dans la convention d'objectifs que doit suivre l'aéroport et que le conseil d'administration a à cœur de répondre à ces objectifs. Il note par ailleurs la volonté du conseil d'administration d'améliorer l'accessibilité de l'aéroport par d'autres moyens que la voiture.

Quant aux discussions relatives notamment aux statuts du personnel de l'aéroport, il explique que, pour le moment, les négociations se poursuivent et que les résultats devraient être dévoilés à la fin juin de cette année.

Un député LJS demande si cette diminution vient plutôt de vols plus petits ou d'un meilleur remplissage des avions.

M. Schneider répond que l'on parle ici uniquement des vols de ligne, mais qu'il y a en effet un meilleur remplissage dans des avions avec plus de capacité. Il y avait avant la crise des avions plus petits qui pouvaient aller à Lugano, mais ces vols n'existent plus aujourd'hui.

Une députée Verte comprend que la stratégie est donc d'augmenter encore le nombre de vols et de passagers tout en poursuivant la stratégie de désendettement et d'investissement dans la transition énergétique.

M. Schneider répond que l'aéroport ne veut pas obligatoirement augmenter le nombre de vols ou de passagers, mais qu'il doit bien répondre à la demande.

Les prévisions disent que la demande augmente et il est donc nécessaire de s'adapter dans ce sens, ou dans un autre selon l'évolution de la situation.

La députée Verte rappelle que la CEDH a récemment rendu un jugement important pour le climat et elle se demande si l'AIG envisage de réfléchir à un plan de développement via la convention d'objectifs pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.

M. Schneider rappelle que l'objectif est d'avoir un aéroport totalement décarboné d'ici 2037. GeniLac permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, au même titre que l'électrification du trafic sur le tarmac.

La députée Verte revient sur les vols de nuit qui sont une vraie nuisance pour le voisinage et se demande si on ne pourrait pas se calquer sur les tranches horaires de Zurich tout en coordonnant des actions avec les CFF.

M. Schneider répond que l'on peut toujours améliorer les choses. Pour rappel, les fermetures de nuit ont été définies en 1972 par le Conseil fédéral et ont été consacrées dans l'ordonnance sur les infrastructures aéroportuaires. Il s'agit donc d'une notion reconnue et documentée. Quand on arrive à Zurich avec la dernière vague d'intercontinentaux, il y a juste encore une vague qui part pour ramener les gens là d'où ils viennent, et donc tous ces gens qui arrivent dans les hubs auront, par définition, des vols plus tard.

La députée Verte demande si l'aéroport pense faire des provisions pour évaluer le montant qu'il va investir dans l'analyse de ses terrains par rapport à la contamination aux PFAS.

M. Schneider répond que ces analyses ont déjà été faites lors de précédents assainissements et ont été incluses dans la planification.

Un député MCG demande quelle est la politique de l'aéroport sur l'utilisation des biocarburants et des carburants synthétiques.

M. Schneider rappelle que les biocarburants sont des carburants durables à partir de déchets biologiques. Les carburants synthétiques sont pour leur part encore en cours de développement et ne sont pas utilisés à ce stade.

La loi sur le CO<sub>2</sub> contient justement une obligation d'utiliser 2% de ces carburants dans le total et l'AIG proposera un soutien financier pour les compagnies qui vont au-delà, même s'il est important que chacun paie aussi.

Un député du Centre croit se souvenir que le Grand Conseil avait octroyé à une époque une enveloppe de 200 millions de francs pour aider à faire face aux problèmes financiers rencontrés par l'aéroport. Il semblerait cependant que cette enveloppe n'ait pas été utilisée.

M. Schneider confirme que cette loi votée par le Grand Conseil court encore sur deux ou trois ans. Ce prêt est cependant soumis à la législation

européenne, raison pour laquelle il a été nécessaire d'intégrer la COMCO qui a fait un certain nombre de restrictions.

D'autre part, ce prêt ne peut être utilisé que pour une raison directement liée à la crise du covid. Dans les faits, ce crédit n'existe plus, même si la loi dure encore officiellement.

Une députée PLR note que l'entreprise générale chargée de réaliser les travaux pour la rénovation du terminal principal a déjà été annoncée et elle demande où le planning en est.

M. Schneider répond que le conseil administratif a accordé un crédit d'étude en 2021, à un moment qui n'était pas forcément le meilleur. Il a été possible de faire un appel d'offres entre trois entrepreneurs et d'adjuger en faveur d'un d'entre eux.

Il y a encore deux recours à traiter, mais le premier a déjà été annulé. Les travaux devraient commencer en 2026 en prenant tout ce qui se trouve devant le terminal.

Lorsque cela sera terminé, en 2028 ou en 2029, les travaux du nouveau terminal pourront débuter.

L'extension du terminal va permettre de créer de l'espace en avant qui sera connecté avec le nouveau terminal d'ici fin 2031.

Cela se fait déjà pour l'aile est avec 4,45 francs en plus sur la redevance.

M. Luscher précise qu'un autre enjeu concerne l'accueil réservé aux citoyens britanniques lors de leur arrivée en Suisse. Puisqu'ils ne font plus partie de l'Union européenne, ces derniers doivent passer par la douane.

Or, au Royaume-Uni, les citoyens suisses peuvent eux passer via des bornes et donc aller plus vite.

On voit encore trop régulièrement les touristes anglais passer beaucoup de temps à attendre à la douane quand ils se rendent en Suisse et le président aimerait pouvoir avoir une réciprocité entre Suisse et Royaume-Uni sur les modalités d'accueil. Cette problématique se poserait aussi dans le cadre d'une ligne de train entre Genève et Londres.

Un député S rappelle qu'une initiative avait été votée il y a quelques années pour un pilotage démocratique de l'aéroport, initiative qui demandait notamment de réduire les nuisances sonores.

Une loi d'application a par la suite été votée par le Grand Conseil. Or, si la période covid a fait fortement diminuer ces nuisances en raison de la baisse de fréquentation, on voit que la tendance dépasse les prévisions et est à la forte croissance en raison de la demande.

M. Luscher répond que la stratégie résulte de la convention d'objectif, qui fixe notamment des cibles de réduction des nuisances.

La volonté d'avoir beaucoup plus d'avions moins bruyants résulte aussi de cette stratégie.

A Zurich, les nuisances sont cependant beaucoup plus élevées qu'à Genève, même si l'aéroport ferme plus tôt. Il faut continuer avec ces incitations pour avoir des avions qui font beaucoup moins de bruit. Il faudrait peut-être justement inviter la commission sur le tarmac pour pouvoir constater cette différence de bruit.

Ce député S constate que 9,3% des produits proviennent des parkings, soit presque 10%, ce qui représente en 2023 45 millions de francs de revenus annuels et 123 000 francs par jour. Les chiffres semblent tout de même très importants et interrogent sur le succès des alternatives à la voiture.

M. Schneider explique que le tarif des parkings a augmenté l'année passée. Dans le PSIA, l'augmentation prévue de 2600 places de parking n'a finalement pas eu lieu, tant pour le plan de mobilité que pour les passagers. Les chiffres sont donc plutôt à la baisse, ce qui est corrigé par l'augmentation des tarifs.

Le plan de mobilité est très strict, et seules les personnes qui n'ont aucun autre moyen peuvent obtenir une place de parking. En revanche, l'aéroport paie l'abonnement TPG de ses collaborateurs. Les parkings sont amortis depuis longtemps et ces revenus permettent de soutenir la mobilité douce. Si on regarde le plan de mobilité de l'Etat, les personnes qui ne travaillent pas avec des horaires de bureau peuvent avoir des places de parking.

Si l'AIG avait le même système, il devrait autoriser 3000 collaborateurs à venir en voiture. Il faut cependant aussi prendre en compte que certaines personnes viennent de régions mal desservies en transports en commun. Il y a actuellement 50% des gens qui viennent en mobilité douce et l'aéroport entend augmenter ce chiffre de 10%.

Le député S note que si on regarde l'augmentation des nuisances, mais aussi l'augmentation de la provision pour les indemnisations avec l'actualisation de la norme, il est un peu étonnant d'avoir cette volonté de réduction des nuisances tout en augmentant la provision.

M. Schneider rappelle que le versement d'une indemnité implique de porter l'affaire devant un tribunal, ce qui peut prendre beaucoup de temps. Avant de faire des provisions stellaires, l'aéroport regarde l'avancée juridique des dossiers. Il faut aussi rappeler que des intérêts sont dus lorsque l'on ne paie pas durant l'année. Par ailleurs, la courbe de bruit étant plus grande qu'auparavant, le nombre de bâtiments désormais concernés est plus important. Avant de penser aux futurs litiges, il faut déjà régler ceux en cours.



L'AIG a obtenu dans le PSIA qu'il puisse normaliser une situation qu'il a dépassée, même pour certains niveaux de bruit. L'aéroport s'est engagé à faire baisser le bruit, mais il ne peut pas pour autant ne pas verser ces indemnités. Les augmentations sont donc soit mécaniques avec les intérêts, soit des changements de jurisprudence ou encore ce qu'il faut payer pour des gens qui sont dans le bruit depuis 2009 et qui n'ont jamais été reconnus.

Un député S rappelle qu'une réforme de la rémunération avait amené le personnel à une grève avant l'été, grève qui avait permis de suspendre la réforme. On sait que les négociations ont repris, mais le député aimerait savoir où vont les discussions, notamment avec le nouveau conseil d'administration.

M. Luscher rappelle que, pour donner suite à cette grève, l'intervention de la conseillère d'Etat avait amené les parties concernées à signer une convention dans laquelle elles s'engageaient à se parler et à arriver à une solution d'ici au 30 juin 2024.

Les négociations se poursuivent donc dans le secret et il n'est pas possible d'en parler à ce stade. On peut cependant relever qu'il n'y a pas de grève, ce qui est bon signe pour l'avancement des négociations. L'aéroport devrait pouvoir revenir d'ici au budget 2025 pour informer la commission de l'aboutissement de ces discussions et de la réforme mise en œuvre.

Un député MCG revient sur la question du passage en douane. S'il a bien compris, les douaniers de la Confédération vont se retirer sur certains contrôles et le député demande comment vont s'articuler les choses pour la reprise de ces contrôles.

M. Schneider répond que ces contrôles devraient être faits par la police cantonale. Genève a signé par le passé un accord avec le corps des gardes-frontières pour qu'ils fassent ces contrôles et la question se pose maintenant de savoir qui va le faire dans le futur. Un récent rapport de la commission de contrôle des finances de la Confédération est venu dire que c'était à Genève de payer pour ces actions et il semblerait donc que ce soit la police qui vienne mener ces actions. Tout ce que l'aéroport espère maintenant, c'est pouvoir garder le même niveau de qualité pour ces contrôles qui sont très visibles et concernent tous les gens qui viennent des pays en dehors de Schengen.

M. Luscher précise que, pour le paiement, il s'agit là d'une tâche régaliennne qui doit être financée par l'Etat, comme cela se fait à Zurich.

Une députée Verte rappelle que la convention d'objectifs est l'outil central pour la mise en œuvre de cette initiative pour un pilotage démocratique de l'aéroport, convention qui fixe notamment certains éléments sur les bonnes conditions de travail. On sait qu'il y a eu quelques crises par le passé et la députée demande comment se passent les choses désormais.

M. Luscher répond qu'il faut distinguer les rapports de l'aéroport avec ses employés des sociétés prestataires sur le site qui doivent respecter un certain nombre de normes. Dans l'hypothèse où elles ne les respecteraient pas, c'est l'OCIRT qui entre en jeu. Quand l'aéroport confie une mission, il attend en tout cas de ces entreprises qu'elles respectent toutes les dispositions du droit du travail en vigueur.

M. Schneider rappelle que toutes les garanties nécessaires sont demandées aux entreprises. Quand elles ne les suivent pas, l'entreprise est expulsée du site et l'aéroport a aussi le droit d'émettre des amendes. En revanche, la détection et le contrôle d'éventuels problèmes relèvent de l'OCIRT.

La députée PLR indique que, pour la Cour des comptes, les comptes sont relativement stables. La sous-commission a pu constater une provision de 9,1 millions de francs qui a été constituée pour la rente des magistrats titulaires qui ont rejoint cette nouvelle caisse de prévoyance qui doit encore être désignée. En nature 30, il y a un non-dépensé, puisqu'un poste de directeur n'a pas été renouvelé après un départ à la retraite. En nature 31, il y a un autre non-dépensé qui correspond à un nouvel outil informatique que la Cour attend encore, n'ayant pas encore pu désigner la bonne entreprise. Les discussions ont également porté sur le personnel de la Cour.

L'équipe étant relativement restreinte, les départs constituent un enjeu relativement important et il est complexe de retrouver des personnes formées correctement à mener des tâches spécifiques aux activités de la Cour. La formation de la Cour a été évoquée et a permis de montrer qu'il s'agit d'un point essentiel, avec tant des formations continues que des formations internes entre collaborateurs. Il y a eu une réorganisation des différentes fonctions avec une forme de lissage hiérarchique.

La Cour a en effet réalisé qu'il n'était pas forcément toujours nécessaire d'avoir des postes de direction pour certaines fonctions et que l'on pouvait aussi avoir plusieurs collaborateurs avec le même statut pour assumer ces fonctions. Les processus d'évaluation sont aussi nombreux et solides et permettent de savoir comment se porte le personnel, comment il travaille ou encore si les buts sont atteints.

La discussion a montré que l'image externe de la Cour était positive auprès du public et qu'il était relativement facile de trouver des compétences dans la région, notamment grâce au master en administration publique de l'UNIGE qui forme précisément aux missions qui incombent au personnel de la Cour des comptes. Pour rappel, si le financement n'incombe pas aux communes, mais bien au canton, la sous-commission a pu constater que, ces dernières

années, les communes se sont dites un peu moins effrayées par les interventions de la Cour.

Cette dernière est régulièrement sollicitée par des citoyens genevois, même si ces sollicitations ont pour la première fois baissé en 2023, certainement en raison de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte qui a permis de réorienter certaines demandes. La Cour fait un tri drastique sur ces demandes puisqu'elle se penche sur des situations généralisables et non pas sur des situations individuelles.

La collaboration avec les autres instances de contrôle comme le groupe de confiance, le SAI ou encore le Grand Conseil a été renforcée pour éviter de faire des doublons. La communication a été améliorée et permet de limiter ces situations.

Concernant le Grand Conseil, la sous-commission a pu constater une baisse des jetons de présence des députés l'année dernière en raison de l'année électorale qui a suscité une pause dans les travaux parlementaires entre l'ancienne et la nouvelle législature.

Cela a aussi généré une baisse dans la prise de procès-verbaux ainsi que dans la gestion technique des commissions. Il y a dans cette optique un non-dépensé dans les charges de personnel de 1,115 million de francs, ce qui reprend tant les jetons de présence en baisse que les charges sociales et les postes vacants au sein du secrétariat, avec le détail dans la deuxième catégorie sur ces postes vacants et la différence dans les charges sociales.

Au niveau des prestations et des services à des tiers, il y a un dépassement de 121 000 francs dont une partie peut être imputée aux dépenses nécessaires lors de la prise de serment du Conseil d'Etat, qui est légalement considérée comme une séance du Grand Conseil, et pour laquelle il a fallu investir dans des frais d'organisation, surtout pour les installations audiovisuelles. Dans la gestion des investissements, la question du crédit d'investissement de 1,5 million de francs est surtout ressortie.

Ce crédit porte sur cinq années et couvre le matériel informatique auquel les députés ont droit tant qu'ils en font la demande dans les trois premières années de la législature. Concrètement, le budget du secrétariat représente 0,14% du budget de l'Etat et a connu très peu d'augmentations puisque l'on considère que ses missions sont cadrées par la constitution et par la loi. La sous-commission s'est également demandé si l'introduction de la fonction de député suppléant avait eu une influence sur le budget, ce qui n'est pas le cas si ce n'est sur la hauteur de l'enveloppe de financement des partis en 2008. Pour rappel, cette enveloppe a été indexée de 3% l'année dernière, soit une augmentation de 42 000 francs. Pour le reste, la sous-commission a discuté des

habitudes et des pratiques du SGGC, par exemple sur l'intégration des personnes en situation de handicap. S'agissant d'une toute petite structure, il n'y a pas d'inclusion en tant que telle.

En revanche, il faut noter que les débats du Grand Conseil sont traduits en langue de signe et sont sous-titrés.

Une subvention de 180 000 francs est versée à Léman Bleu, via deux versements de 90 000 francs durant l'année. Sur la question des remboursements et de participation de tiers, le secrétariat a des responsabilités en matière de participation aux pertes de gains pour maladie, notamment pour les députés, mais aussi pour tout ce qui concerne les sessions, la présidence ou encore le secrétariat général. Enfin, il faut rappeler que la Ville de Genève verse une participation à l'entretien du matériel informatique du Grand Conseil, et ce depuis la réception de la nouvelle salle. Il a pu être répondu aux questions transversales lors de cet entretien, mais la commission recevra les réponses par écrit ultérieurement.

## **Examen de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales »**

### *Audition du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF pour les programmes B01-B02-B03)*

*M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général, M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat, M<sup>me</sup> Coralie Apffel-Mampaey, directrice générale, M<sup>me</sup> Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice des finances, et M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint*

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle également que ce thème a fait l'objet d'une présentation lors des thèmes transversaux et que les grands éléments ont pu être présentés à cette occasion.

Un député MCG revient sur la question des absences. Il constate que, pour 120 personnes absentes, l'Etat pourrait envisager de suspendre leur salaire en raison de motifs d'absence qui ne semblent pas justifiés, par exemple l'absence de certificats maladie.

Le député souhaite savoir de quelle manière l'administration se saisit de cette problématique. D'autre part, il demande comment l'encadrement et les formations RH sont adaptés dans cette perspective.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que, dans le cadre de la nouvelle stratégie RH mise en place lors de la précédente législature, l'Etat a décidé de changer de paradigme, en allant vers des principes de confiance, de collaboration, de

résultats et de responsabilité quand le contrôle était auparavant la règle qui prédominait.

Dans ce contexte, il est apparu que les managers, quel que soit le nombre de collaborateurs sous leur responsabilité, avaient besoin d'être formés à cette nouvelle approche.

On ne manage pas de la même façon dans une démarche de confiance que dans une démarche où l'on fait du contrôle pour vérifier que les gens sont derrière leur poste de travail.

Dans ce contexte, le développement des formations pour les managers est très apprécié. L'ensemble des formations sont aussi en train d'être revues, notamment sur des changements de paradigme sociétaux, particulièrement sur le numérique. Il faut être certain d'avoir des gens qui sont employables en assurant une formation qui leur permet de conserver cette employabilité. Cela permet aussi de s'interroger sur les besoins de l'Etat en tant qu'employeur dans 10 ou 15 ans et de se demander si le personnel sera assez formé pour cela. Sur la question de l'absence, les députés se souviennent que le plan du Conseil d'Etat porte sur plusieurs axes, et en particulier le fait de traiter les absences perçues comme injustifiées.

M. Gobet précise que les premiers chiffres sont sortis et que, si la médecine-conseil validait 100% des incapacités en 2022, ce chiffre est tombé à 62% en 2022, soit un effet de 38% à la suite du changement de procédure et à l'intervention de ces psychiatres.

M<sup>me</sup> Fontanet se réjouit en tout cas que ces mesures puissent permettre d'endiguer ce problème de l'absence.

Un député MCG demande s'il est possible d'avoir un retour sur la politique menée sur le harcèlement sur le lieu de travail, notamment sur le nombre de dénonciations de cas.

M<sup>me</sup> Fontanet indique qu'il y a eu une formation en ligne mise en place sur le harcèlement sexuel au travail. Cette formation est obligatoire pour tous les employés déjà en place ainsi que pour les nouveaux.

Une députée S a vu que le projet G'Evolve n'est que très brièvement abordé dans le rapport de la sous-commission et elle souhaiterait avoir des précisions sur l'avancement, notamment au niveau du calendrier.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle qu'un accord a été conclu avec les associations représentatives du personnel sur les questions plus politiques et de fond pour ensuite créer une commission paritaire.

Pendant plusieurs mois, la commission paritaire a été formée. Elle doit maintenant se pencher sur le choix d'un mandataire pour l'accompagner dans ces futures évaluations.

Un appel d'offres a été lancé pour ce choix et la commission a participé à l'élaboration du cahier des charges, mais aussi à l'analyse de ce qui a été fourni par les mandataires.

La commission va ensuite choisir un mandataire et une méthode d'évaluation qui sera soit une nouvelle méthode, soit une évolution de la méthode SEF avec de nouveaux critères. Une fois ce choix effectué, il sera possible de débiter les analyses.

Cette députée S aimerait des informations complémentaires sur la façon dont la composition de la commission a été décidée ainsi que sur l'établissement des critères d'évaluation qui peuvent parfois être des appréciations très politiques.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que l'idée était justement de chasser le politique de ces débats et de rester dans la technique en signant cet accord. Dans cette commission, on retrouve des représentants du Cartel, un représentant de l'UCA et un représentant du GCA. Il en va de même pour les représentants de l'employeur.

Cinq représentants fixes ont été nommés de chaque côté ainsi que cinq représentants suppléants, lesquels sont également rémunérés pour être constamment informés, notamment en recevant les procès-verbaux. Cela permet de faire en sorte que chaque personne puisse être remplacée en tout temps.

Si la commission paritaire a siégé jusqu'ici deux demi-journées par mois, elle sera prochainement amenée à siéger au moins deux jours par mois dans la suite de ce processus. Les départements ont donc désigné des personnes intéressées, qui avaient le temps et qui avaient un intérêt à participer de plus près.

Seul Avenir Syndical ne fait pas partie de la commission, puisque l'association a refusé de signer le protocole d'accord. Ce protocole fixe certains critères, et protège notamment les personnes de plus de 60 ans d'une éventuelle réévaluation à la baisse de leur fonction. Ces personnes ne devraient pas être perdantes et conserver leurs droits à la progression ordinaire.

Ainsi, quelqu'un de 60 ans qui a commencé à l'Etat à 50 ans n'est pas encore à son maximum d'annuité, et même si sa fonction est réévaluée à la baisse, elle sera préservée puisqu'il a moins de chances de se refaire avant la retraite. S'il s'agit d'une personne plus jeune, tant les syndicats que le Conseil d'Etat ont estimé que la situation était différente et que cette personne avait

une chance de se refaire. Les éléments plus politiques ont donc été chassés et les travaux de la commission vont rester sur des éléments techniques. La commission est par ailleurs présidée par le DRH des SIG qui a été choisi tant par la représentation de l'employeur que par celle des employés.

La députée S comprend ce qu'exprime ici la conseillère d'Etat, mais note que, quand il s'agit de revoir la méthode SEF, il y a tout de même des critères de formation ou de responsabilités.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que tous ces critères sont déjà arrêtés et figurent dans le protocole d'accord. Chaque partie a pu donner l'ensemble des critères qu'elle souhaitait et c'est sur cette base qu'un choix a été fait pour respecter le plus possible les critères essentiels aux deux parties. Quand M<sup>me</sup> Fontanet dit que le politique a été chassé, c'est vraiment ce qu'elle dit. On ne peut pas partir du principe que la droite aurait voulu surclasser les qualifications ou les compétences expert alors que la gauche aurait voulu surclasser les métiers du soin. Ces questions ont vraiment été chassées du protocole d'accord.

Un député Vert revient sur la question des entretiens d'évaluation et de développement du personnel. Il constate dans le rapport de la sous-commission, mais aussi dans les indicateurs repris dans le tome du fonctionnement, qu'il s'agit d'instruments importants non seulement pour donner des objectifs au personnel, mais aussi pour lui permettre de donner un feedback sur sa situation. Or, les pourcentages de réalisation lui paraissent bas, que ce soit sur l'indicateur 7.1 où il ne voit pas bien où on peut placer un objectif de 80% sur les périodes probatoires alors que 100% des personnes devraient passer ces entretiens, ou bien sur l'indicateur 7.2 qui concerne les offices.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ces chiffres ne concernent pas les personnes qui ne sont pas encore nommées et les entretiens à 3 mois, 9 mois et 18 mois pour les personnes en fixe mais pas nommées sont systématiquement menés à 100%. Le reste concerne les évaluations pour les personnes nommées, et M<sup>me</sup> Fontanet partage le propos du député. Maintenant, il est clair que l'on ne peut courir après les personnes malades pour mener ces entretiens. Ensuite, il y a des départements où on atteint ces objectifs de 80% et d'autres où on ne les atteint pas. Personnellement, la conseillère d'Etat est pour un resserrement strict de ces évaluations et elle trouve qu'il n'est pas suffisant de les faire tous les deux ans, que ce soit pour l'employeur ou pour l'employé.

On devrait travailler à une plus grande accessibilité de cet entretien d'évaluation en le numérisant et en le simplifiant. Cela représente un travail énorme tant pour le manager que pour l'employé et il ne s'agit pas de quelque chose qui peut s'improviser.

M<sup>me</sup> Apffel-Mampaey précise que l'OPE a entamé des tests sur les entretiens dématérialisés avec un projet pilote d'ici la fin de l'année. Dans ce cadre, les personnes pourront remplir le dossier en tout temps, alors qu'en temps normal, il faut se souvenir deux ans plus de ce que l'on fait ou non, de ce que l'on a réalisé ou non.

Avec ce projet, le document pourra être rempli au fil de l'eau et les appréciations de l'un et de l'autre seront partagées, ce qui favorisera le dialogue et rendra plus faciles ces entretiens. Pour ce qui est de l'indicateur 7.2, il dit que seulement 36% des offices atteignent les 80%, malgré une moyenne de réalisation des entretiens de 73%.

Le député Vert est conscient du temps que demandent ces entretiens, mais il est convaincu qu'ils en valent la peine. Le contact des deux côtés est important malgré l'investissement que cela demande.

Un député UDC confirme que l'indicateur 7.2 peut manquer un peu de clarté, mais il s'agit bien du pourcentage d'offices qui atteignent la cible de 80%. La sous-commission a suggéré au département de clarifier cette donnée pour qu'elle soit mieux comprise l'année prochaine.

#### ***Audition du département du territoire (DT pour le programme B04)***

*M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, M. Christian Goumaz, secrétaire général, et M. Frédéric Dekoninck, directeur financier*

M. Hodgers est là encore à la disposition des députés pour répondre à des questions sur les énormes enjeux qui sous-tendent cette politique publique en charge des bâtiments publics à produire, mais aussi à rénover sur le plan énergétique.

Une députée Verte n'a rien à rajouter sur le rapport en tant que tel et remercie le DT de son accueil et de ses réponses.

#### ***Audition du département des institutions et du numérique (DIN pour le programme B05)***

*M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, M. Michel Clavel, directeur financier, et M. Alain Bachmann, directeur général de l'OCSIN*

M<sup>me</sup> Kast relève que, pour le programme B05, les comptes sont là aussi globalement bien tenus. Il y a quelques économies réalisées de par les difficultés à recruter dans le domaine, ce qui fait en partie écho à un certain nombre d'éléments de la politique H.

Il est difficile de trouver du personnel formé en matière de technologies d'information et de numérique, avec un marché de l'emploi qui est sec. Le



département se serait donc bien passé de ces économies sur les charges de personnel, ce d'autant plus que les projets ne manquent pas et qu'il devient difficile de les réaliser.

La magistrate remercie les sous-commissaires pour leur venue et pour leurs questions dont elle espère que toutes ont pu trouver une réponse. Les échanges ont en effet porté sur ces difficultés de recrutement ou encore le recours à un certain nombre de mandats de location de services externes. La tâche de l'OCSIN reste complexe et l'office est fortement sollicité sans pouvoir toujours apporter des solutions. Il y a aura des pistes proposées au niveau du budget pour améliorer la situation du recrutement.

Un député UDC confirme les grosses difficultés de recrutement dans le domaine, difficultés qui sont aggravées par les nombreux départs à la retraite et ceux qui sont annoncés dans le futur pour des retraites-pont.

On parle ici de 14 départs entre 2024 et 2025 et de 25 départs en 2026. Une stratégie sera en effet présentée dans le cadre du budget pour être plus proactif en termes de formation et accompagner des formations en interne, ce qui est aussi un devoir du département par rapport au marché local.

Il faut relever qu'actuellement, on parle d'une moyenne de 180 jours pour repourvoir un poste. Les revenus du programme sont aussi en baisse puisque tous les postes n'ont pas pu être activés dans le cadre des projets, dont l'OCSIN regorge du fait de la transversalité des demandes qui viennent de partout.

## **Examen de la politique publique « C Cohésion sociale »**

### ***Audition du département de la cohésion sociale (DCS)***

*M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M. Aldo Maffia, directeur général, M. Rogers Binder, directeur financier, et M. Marc Brunazzi, directeur des services support*

M. Apothéloz rappelle que le département a reçu la sous-commission chargée de la politique C, audition qui a permis de retirer quelques éléments forts concernant l'année 2023.

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aide sociale en juin. Des préoccupations ont été notamment soulevées autour du nombre de plus en plus important de jeunes adultes à l'aide sociale (+20% par année) et le DCS a demandé à l'Hospice général de présenter un plan permettant de venir avec des propositions permettant de faire face à cette augmentation.

La question de la migration n'échappe pas à l'augmentation générale des flux que l'on observe en Suisse, et le cumul de la migration en provenance

d'Ukraine, de la migration ordinaire et des RMNA atteint des records historiques encore plus élevés que ceux que l'on pensait avoir atteints pendant le haut de la crise entre 2015 et 2016. Il faut ici rendre hommage aux efforts conséquents de l'Hospice général pour accueillir ces personnes dans les meilleures conditions possibles, notamment avec une augmentation conséquente de l'offre de logements dans le canton.

Une partie de Palexpo a été aménagée tandis que des plateaux de bureaux ont été transformés en logements collectifs pour faire face à cette année 2024 qui sera vraisemblablement tout aussi marquée par des flux records. Les prévisions du SEM vont en tout cas dans le sens d'une confirmation de ce trend.

Le département a aussi été bien occupé par la question de la protection de l'adulte en collaboration avec le Pouvoir judiciaire et la commission des Droits de l'Homme et de la personne a été saisie d'un projet de loi sur lequel tant les collaborateurs du SPAd que le conseiller d'Etat avec M. Olivier Jornot ont eu l'occasion d'intervenir régulièrement.

Le SPAd a lui aussi connu en 2023 un nombre de dossiers historique. Ces quelque 587 dossiers supplémentaires sont conséquents et ont demandé une formation du service qui va de mieux en mieux, avec un taux d'absence qui reste contenu grâce aux moyens complémentaires et au crédit supplémentaire adopté. Il n'en reste pas moins que la situation est tendue, avec une vraie corrélation entre l'augmentation de ces dossiers et les situations RH qui ne sont pas prises en compte de manière suffisante. En effet, le ratio que donne la conférence suisse est de 60 situations par intervenants, alors que le SPAd était à 69 dossiers en 2023.

Le service reste sous tension, raison pour laquelle l'un des deux crédits supplémentaires déposés devant la commission porte sur le projet pilote que le DCS et le PJ entendent lancer avec Pro Senectute afin de permettre à des personnes en âge AVS d'être suivies par la fondation.

Le département aurait aimé voir ce projet démarrer en début d'année, mais les décisions prises sur les mandats ont conduit le département à passer par un crédit supplémentaire. Le conseil de fondation de Pro Senectute se réunira demain pour décider de son soutien ou non à cette collaboration, ce qui permettrait notamment d'arriver à démarrer l'essai d'ici à septembre. Si la commission devait retarder cette instruction, il faudrait retarder l'entrée en vigueur au mois de décembre, voire au début de l'année prochaine.

Ce projet pilote aurait un double effet, à savoir permettre à des personnes en âge AVS d'être prises en charge par une fondation qui ne fait que cela en testant un dispositif nouveau et innovant sur le canton tout en testant le projet

RePAIR qui est un projet de réforme de la curatelle de l'adulte au sein du canton. Après différentes réflexions avec le PJ, l'idée serait de tester le dispositif, et notamment la façon dont le TPAE peut arriver à donner un mandat à Pro Senectute.

La commission aura l'opportunité d'en savoir plus sur ce point lors d'une présentation conjointe avec le PJ le 5 juin prochain qui permettra de présenter dans le détail les avancements et la façon dont on peut faire face à cette augmentation. D'autre part, il faut rappeler que, depuis 2023, le Conseil d'Etat a transféré au DCS la question des séniors, et en particulier les EMS, au sein d'un programme sur les personnes âgées qui regroupe le SPC et désormais les EMS.

Ces derniers vivent de plein fouet la transition démographique dont on parle beaucoup, notamment avec le rallongement de la durée de vie, mais aussi l'effet induit de l'avancée dans les soins à domicile qui conduit les personnes à arriver avec des besoins de prise en charge plus intense dans les EMS. Tout cela intervient dans une perspective de construction de places nécessaire pour faire face à cette augmentation conséquente. Enfin, sur la question du handicap, le 15 mai sonne le lancement des journées d'action nationales pour les personnes en situation de handicap, ce qui fait écho aux dix ans de la convention européenne des droits des personnes handicapées. Avec les associations, la Ville de Genève et la Confédération, un mois dédié a été initié pour faire connaître ce monde et travailler sur les représentations. Le DCS a augmenté le nombre de places à disposition et teste de nouveaux dispositifs de prise en charge, notamment pour aller vers plus de prise en charge mixte.

Un député PLR constate que dans le programme C01, au niveau des charges de transfert, il est expliqué que les montants versés aux assureurs au titre des primes d'assurance-maladie impayées en 2023 sont inférieurs au budget de 4,6 millions de francs, notamment du fait de la mise en place du nouveau barème de subsides étendu (L 12416).

Le député se demande si cet élément était à ce point antérieur qu'on ne pouvait pas l'anticiper, alors que cette loi est entrée en vigueur en 2020.

M. Apothéloz répond que ce point est lié au projet de loi qui accompagnait la baisse liée à la RFFA. La L 12416 représente une augmentation de subsides de 20 francs pour les adultes, de 10 francs pour les jeunes adultes et de 5 francs pour les enfants. Il s'agissait de la proposition du Conseil d'Etat dans le cadre de l'aide aux ménages pour faire face au renchérissement.

### *Audition de l'Hospice général*<sup>4</sup>

*M. Steeves Emmenegger, président du conseil d'administration, M. Christophe Girod, directeur général, et M<sup>me</sup> Audrey Behague, directrice des finances*

Le président du conseil d'administration de l'Hospice général explique que 2023 a été marquée par une hausse de 5% du nombre de dossiers dans le domaine de l'action sociale et que cette hausse se poursuit en 2024. Il souligne que cette hausse a une conséquence directe en termes de personnel et il note que l'Hospice général compte maintenant 1590 collaborateurs. Il précise qu'il y a eu 230 recrutements en 2023 et 400 recrutements durant l'année et demie écoulée.

M. Girod précise que les dossiers LIASI ont fortement augmenté en 2023 et que c'est encore plus le cas en 2024. Il note que les sorties de la LIASI ont fortement diminué. Quant à l'aide aux migrants, il remarque une augmentation due aux personnes venant d'Ukraine, mais aussi d'Afghanistan et du Kurdistan. Il explique que 3800 places d'hébergement ont été créées dans lesquelles il y a 2700 places en hébergement pour les RMNA. A ce sujet, il remarque que l'Etat de Genève est revenu à un système mixte avec plusieurs partenaires, dont la FOJ, les HUG et la FASe.

En termes d'intégration dans le marché du travail, M. Girod explique qu'il s'agit d'une priorité de l'Hospice, d'autant plus que la nouvelle loi sur l'aide sociale le prévoit en priorité. M. Emmenegger précise qu'il s'agit d'une préoccupation majeure du nouveau conseil d'administration.

La question de la construction de nouveaux centres d'accueil est ensuite abordée par la commission. M. Girod explique que l'Hospice s'est mis en chasse de locaux commerciaux qui pourraient être transformés en plateaux d'hébergement. Pour le plus long terme, une collaboration avec l'office de l'urbanisme et la planification foncière de l'Etat a été mise en place.

Enfin, la thématique de la pénurie des travailleurs sociaux est abordée. M. Girod explique que le marché genevois est épuisé et qu'il n'y a plus de travailleurs sociaux disponibles. Il précise qu'il est alors nécessaire d'engager sur le marché français quand bien même les connaissances du système suisse et du réseau d'action sociale de ces personnes ne sont pas optimales, ce qui nécessite d'organiser des formations spécifiques.

Un député LJS rappelle que la question migratoire est un poids considérable pour l'Hospice général, qui n'est cependant pas la seule institution concernée. Ceci génère des coûts considérables sur lesquels le

---

<sup>4</sup> Voir la présentation en annexe.

canton a peu de prise. Sur la question de l'emploi des migrants, il s'agit d'un vrai enjeu, mais aussi d'une possibilité d'obtenir des subventions supplémentaires de la Confédération si on tente de mettre des gens en emploi. Le député demande quelle est la stratégie sur ce point pour pouvoir notamment diminuer les coûts en augmentant les subventions tout en allant vers une plus grande dignité des personnes.

M. Girod confirme que l'intégration par l'emploi est une priorité, d'autant plus que la nouvelle loi sur l'aide sociale y pousse encore plus. Il y a aujourd'hui un service entièrement dédié à cela au sein de l'Hospice et on voit que les sorties pour prise d'emploi ne diminuent pas, ce qui traduit une amélioration constante sur ce point. Sur la question plus spécifique des migrants, il s'agit aussi d'une priorité avec ces jeunes et l'Hospice travaille très concrètement avec ACCESS II qui est justement spécialisé dans l'écolage de ces jeunes et leur premier accès à la formation. La collaboration se fait ensuite avec l'OFPC pour la formation professionnelle. Cependant, la crise migratoire ne dure que depuis un an et il est encore difficile de faire un bilan. Par ailleurs, tout le monde ne sera pas forcément formé en AFP ou en CFC pour être mis en emploi. Dès qu'il y a des compétences et des possibilités, l'Hospice mise à fond là-dessus pour encourager ces jeunes de la migration.

Le député LJS rappelle que les entreprises sont aussi confrontées à la question du salaire minimum pour accueillir ces personnes et il est relativement compliqué de faire cet accompagnement au salaire minimum. Le député se demande si l'Hospice pourrait être reconnu comme un acteur d'exception qui lui permettrait de déroger à cette question pour les entreprises formatrices.

M. Girod répond que cette question s'est posée dès l'entrée en vigueur du salaire minimum et que toutes les possibilités ont été passées en revue avec les partenaires sociaux. Il y a maintenant toute une catégorisation des différents types d'accueil qui permet d'avoir des exceptions, du stage de découverte à l'emploi.

Un député du Centre rappelle que l'on sait qu'il n'est pas évident de construire de nouveaux centres d'accueil sur le canton ou de trouver des capacités d'accueil de manière privée. Le député demande quelles sont les solutions envisagées pour parvenir à faire face à cette demande gigantesque.

M. Girod répond que l'Hospice s'est mis en chasse de locaux commerciaux pour lesquels les propriétaires seraient d'accord de les louer et les transformer en plateaux d'hébergement. Il ne s'agit pas vraiment de centres d'hébergement puisqu'il y a des sanitaires et des cuisines partagées. Cette solution n'est évidemment pas idéale, mais a permis de trouver de l'hébergement pour les

bénéficiaires, pour autant que les propriétaires soient d'accord de louer ces locaux.

D'autre part, sur le moyen voire le long terme, il s'agit de trouver des terrains ou des endroits où il est possible de s'installer. Cela s'inscrit dans une collaboration avec l'office de l'urbanisme et la planification foncière de l'Etat qui ne permet évidemment pas de répondre à l'urgence. Comme l'Hospice perd régulièrement des lieux, arriver dans de nouveaux locaux ne lui fait cependant pas vraiment augmenter l'offre, mais lui permet de la maintenir. Il aimerait s'inscrire dans la politique foncière de l'Etat pour rester de manière pérenne dans certains endroits.

Le député du Centre demande combien de personnes sont dans une situation délicate sur le logement.

M. Girod répond qu'aucune personne issue de l'asile n'est allée à l'hôtel et il a donc été possible de faire face avec les lits existants. Le plan de contingence actuel dit que l'on peut loger tout le monde jusqu'à Noël. Il faudra ensuite trouver une solution pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Une députée Verte demande si les RMNA sont accompagnés jusqu'à la formation ou bien jusqu'à l'âge de 25 quoi qu'il en soit.

M. Girod répond que l'Hospice les accompagne jusqu'à la fin de leur formation, mais aussi jusqu'à leurs 25 ans. Si un jeune n'est pas autonome et a encore une problématique à 25 ans, l'accompagnement se poursuit. Cependant, pour les besoins de la cause, l'accompagnement se fait par principe entre 16 et 25 ans.

Une députée Verte demande quelles sont les solutions envisagées pour pallier ce problème du logement sur le long terme.

M. Girod répond qu'il n'y en a pas vraiment à ce stade. La situation s'améliore et on voit à plus long terme. Cependant, le long terme ne se résout pas au 1<sup>er</sup> janvier et il faudra peut-être attendre encore 5 ou 6 ans pour y voir plus clair. Le temps immobilier est très lent et il n'y a pas d'autre choix entre-temps que de se rabattre sur ces plateaux commerciaux. Il n'y a pas de baguette magique et il faut tant gérer l'urgence que penser au long terme.

Un député PLR demande quels sont les mécanismes utilisés pour ces investissements en urgence et si l'Hospice général passe par la commission des finances ou s'il demande directement des crédits sous forme de clause d'urgence. Par ailleurs, le député demande si les investissements sécuritaires sur les sites sont pris en charge par Berne ou non.

M. Girod répond que les sources de financement pour les questions d'asile viennent de la Confédération qui verse un forfait mensuel par personne. Le

montant de ce forfait varie en fonction du permis octroyé à ces personnes et permet de payer une partie des dépenses seulement, d'où le complément que doit verser le canton et qui est de plus en plus important avec les années pour permettre la prise en charge et l'intégration de ces personnes. En revanche, les questions de fonctionnement de l'Hospice général passent, elles, par la commission.

Quand il faut faire un investissement sur un nouveau centre ou un plateau d'hébergement, on passe par des prêts privés. C'est quelque chose que l'Hospice avait commencé à faire lorsque les taux étaient à zéro et il a continué à le faire. Même avec la remontée des taux, ils restent très bas et c'est une manière intéressante de se financer. Les amortissements de ces prêts se retrouvent ensuite dans le budget. Les dépenses pour l'encadrement sécuritaire font partie pour leur part des dépenses courantes.

Un député PLR demande qui paie pour les effectifs de police.

M. Girod répond qu'il existe une cellule spécialisée sur les requérants d'asile au sein de la police avec qui il y a une collaboration quotidienne. Cette cellule est financée sur le budget de la police. Il en va de même du DIP qui utilise son propre budget. Seule la FOJ bénéficie d'un financement autre via le reversement des forfaits fédéraux pour l'hébergement des RMNA.

Une députée S rappelle que l'installation de nouveaux bâtiments, ne serait-ce que provisoires, soulève beaucoup d'oppositions et nécessite des efforts pour convaincre la population locale. On a aussi vu les oppositions de certaines associations environnementales sur des projets et la députée demande si on peut espérer que le dialogue puisse se nouer entre les différentes parties.

M. Girod répond que l'Hospice général nouera de toute façon le dialogue. Il ne sait cependant pas encore à quoi cela aboutira. Tout ce qui peut aider pour avancer est évidemment bienvenu.

Une députée Verte note que ces chiffres posent évidemment la question des RH pour y faire face et elle se demande si l'Hospice trouve suffisamment de personnel formé pour accompagner tant les migrants que l'aide sociale.

M. Girod répond que le marché romand, y compris le marché genevois, est globalement épuisé et qu'il n'y a pas de travailleurs sociaux disponibles.

Parmi les travailleurs sociaux actuels, moins de la moitié sont diplômés en travail social. Pour les autres, il s'agit d'universitaires, et notamment de sociologues ou de psychologues. Cela ne suffisant toujours pas, il est nécessaire d'aller engager sur le marché français où il y a plus de disponibilités.

Une députée Verte demande s'il y a des perspectives d'augmentation de la formation ou de formations-pont.

M. Girod répond que ce n'est pas tant la formation en travail social qui pose problème, mais plutôt la connaissance du système suisse et du réseau d'action sociale. Pour les travailleurs sociaux français, ce ne sont pas leurs compétences en tant que telles qui sont remises en cause, mais bien cette connaissance du fonctionnement local, ce qui nécessite de mener une formation. L'Hospice soutient évidemment ces velléités à se former chez ses collaborateurs.

Un député MCG, dans la suite de ce qui vient d'être dit, s'inquiète du fait que l'Hospice soit contraint d'aller chercher en France du personnel qui ne connaît pas forcément la réalité sociale genevoise, des collaborateurs qui sont aussi parfois mal accueillis par les allocataires qui ont pour certains perdu leur emploi.

Il demande si l'on arrive à quantifier parmi les bénéficiaires de l'aide sociale combien d'entre eux sont en fin de droits au chômage. D'autre part, le député a eu écho de cas de jeunes étudiants qui avaient échoué à l'école d'avocature et qui se retrouvaient désormais à l'aide sociale sans avoir droit au chômage.

M. Girod répond qu'il n'y a juste pas de travailleurs sociaux au chômage, ce qui nécessite d'aller chercher des travailleurs sociaux en France quand on ne trouve plus assez d'universitaires pour combler le manque. Sur les personnes à l'aide sociale, on sait que moins de 20% sont passées par la case chômage tandis que 80% des gens arrivent justement parce qu'ils n'ont pas droit au chômage.

Dans le cas des étudiants, on voit surtout des cas de personnes qui ont fait l'université avec des petits emplois qui ne leur ont pas permis de cotiser suffisamment pour avoir droit au chômage.

## **Examen de la politique publique « D Culture, sport et loisirs »**

### ***Audition du département de la cohésion sociale (DCS)***

*M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, M. Rogers Binder, directeur financier, et M. Marc Brunazzi, directeur des services support*

M. Apothéloz remercie la sous-commission pour ces échanges qui ont permis de faire le tour des différents enjeux qui sous-tendent cette politique publique. La traditionnelle question sur l'avancée de la nouvelle patinoire est revenue.

Le projet continue d'avancer et le concours d'architecture a permis de révéler un gagnant. Le parlement a également voté une résolution afin d'accélérer le processus, ce qui est évidemment un signe intéressant et important.



La politique publique D a été particulièrement marquée par la nouvelle loi sur la promotion de la culture et la création artistique qui a été votée en juin 2023 par le parlement et qui a permis de trouver un nouvel équilibre s'agissant du rôle du canton en matière culturelle, mais aussi de reprendre ses prérogatives s'agissant d'une révision de la loi sur la répartition des tâches. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité dont le canton se réjouit, avec quelques priorités, par exemple la condition des artistes.

Le canton souhaite éviter que ceux-ci se trouvent dans des situations financières impossibles à gérer en ne cotisant pas aux assurances sociales et en devenant de futurs demandeurs des prestations complémentaires.

Le département va travailler à un effort tout particulier sur ce sujet. Il y a évidemment un intérêt a posteriori à faire en sorte d'avoir moins besoin de la politique publique C pour faire face à leurs charges financières. Il y a des avancées intéressantes s'agissant du futur Musée de la bande dessinée qui a trouvé son assise à la Villa Sarasin au Grand-Saconnex. Les intentions pour les travaux sont formalisées et une fondation a été créée pour la future exploitation avec la commune, des privés, mais aussi des artistes au premier rang desquels Zep qui préside l'association pour le musée. L'année 2023 a aussi été marquée par le départ de la directrice générale, ce qui a conduit à entamer une réflexion sur la structure de l'office cantonal de la culture et du sport. Ce travail sera terminé d'ici le milieu d'année afin de stabiliser les choses au sein de l'OCCS.

Plusieurs scénarios sont encore envisagés à ce stade. Au niveau des activités sportives, le Conseil d'Etat a adopté le plan stratégique cantonal du sport qui fait évidemment de l'accès au sport pour la population une priorité, mais qui invite aussi à travailler sur de grandes manifestations sportives et à faire de Genève une place où l'on accueille des activités sportives d'envergure. Dans ce cadre, le canton va accueillir le football féminin en 2025 durant l'été, mais aussi une autre grande course de voile en septembre 2025. L'autre intérêt porte sur le soutien aux clubs qui organisent des manifestations à caractère national ou régional.

Le Tour de Romandie a été lancé à Vernier tandis que Genève accueillera en juin le championnat suisse de cyclisme ou encore le championnat suisse de gymnastique. Le canton est très intéressé à accompagner ces dispositifs et sait à quel point le fait d'avoir des sportifs sur le territoire est un bon relais touristique et économique. Sur la question des aides covid en matière culturelle, le dispositif s'est bouclé en 2023 sur un bilan positif. Il avait été monté en pleine pandémie, avec le soutien du parlement, mais aussi de la Confédération. Il s'est agi d'une belle et bonne opération très instructive à différents niveaux, que ce soit sur le plan financier, mais aussi au niveau du tissu culturel local.

Un député LJS remercie le DCS pour son accueil et ses réponses aux questions de la sous-commission. Sur la question des aides covid, la commission avait pu voir dans les budgets précédents que l'aide avait été attribuée. En 2023, aussi bien les montants que les postes mis à disposition étaient alignés sur ces aides et l'argent n'est pas resté pour d'autres choses. Sur la question des artistes, mais aussi des athlètes, on continue de constater une précarité liée à la multiplication des mandats et le député se demande si le département pourrait en dire plus sur les pistes envisagées pour atteindre des formes plus pérennes d'emploi.

M. Apothéloz confirme que cette question est ressortie au moment du covid. Le département s'est rendu compte du fait que le statut d'indépendant n'est pas facile à acquérir puisqu'il faut au moins trois mandats rémunérés. Le salariat, à proprement parler, n'existe pas pour tous les artistes. Dans ce cadre, un dispositif de portage a été lancé afin de permettre aux artistes de se déclarer à une société de portage afin d'être couverts au niveau des assurances sociales. Cette expérience a permis d'augmenter les exigences à l'égard des mandats que le canton confie à des institutions culturelles. S'il était possible de l'exiger, il fallait aussi un dispositif qui le mettait en œuvre.

Cela étant maintenant mis en place, l'octroi de subventions cantonales est désormais lié au respect de cet élément. Cela a aussi été discuté avec les autres cantons romands qui attendent les retours de l'expérience genevoise avant de se lancer dans une démarche similaire.

Le député LJS revient sur la question des infrastructures cantonales, et notamment la question de Genève Plage ou des Evaux. La sous-commission a abordé le rôle que peut jouer le canton sur des infrastructures sportives au niveau cantonal et le soutien que le Grand Conseil peut apporter à cette démarche. Ces réflexions pour une plus grande implication du canton sont en cours et devraient pouvoir trouver des réponses.

M. Apothéloz indique que, sur la question des Evaux, le recours est toujours en cours de traitement. La première décision du Tribunal de première instance a été à la faveur du canton tandis que la Chambre administrative a également rendu une décision positive sur le projet.

Une partie n'a pas encore été étudiée par le Tribunal de première instance et le risque de recours devant le Tribunal fédéral subsiste. Ces délais font que le canton travaille à une solution plus pérenne avec la Crotte-au-Loup afin d'accueillir les élèves de la relève sportive entre ce site et celui de Versoix. Grâce à l'explosion du nombre de joueuses dans les différents clubs, il y a aussi un intérêt pour elles à être dans l'académie et dans l'équipe élite.

Le Conseil d'Etat a prévu dans le cadre du plan d'investissement de compléter le dispositif d'accueil de ces infrastructures. S'agissant de Genève-Plage, la société qui anime les lieux le soir et dont l'activité n'est pas très en lien avec l'activité sportive va cesser son activité à la fin de cet été, ce qui laisse le temps de prévoir une autre activité plus en lien avec l'accueil des familles et des activités de natation.

Cela a permis de débiter une réflexion sur les investissements nécessaires sur cette partie de Genève-Plage. Les horaires et l'amplitude du temps d'accueil avaient pour rappel été augmentés sur le site, avec une partie assez exceptionnelle au bord de l'eau et très accessible en transports publics. Il y a une possibilité de développer l'activité de Genève-Plage et le département devrait soumettre d'ici quelques mois un projet au Conseil d'Etat pour permettre d'améliorer l'infrastructure pour cette seule piscine cantonale à disposition. Il y a un autre dossier, soit celui du besoin en infrastructures sportives de natation. Il y a un gros besoin sur les lignes d'eau dans le canton, en particulier sur la rive gauche avec des élèves qui doivent parfois se déplacer pendant deux heures pour un cours de 45 minutes. Les communes ont donc un intérêt à imaginer que Genève puisse accueillir une piscine fermée qui peut accueillir du public. Une variante est étudiée au niveau de Genève-Plage avec un mandat d'architecte et des contacts doivent être pris avec la commune de Cologny.

Une députée PLR revient sur le départ de la directrice générale de l'OCCS et lit dans le rapport que le département envisage un nouveau modèle de gouvernance pour l'office. Si elle comprend bien, le problème réside dans le fait que la fusion entre les deux politiques publiques est difficile à gérer. La députée se demande donc quelles sont les pistes évoquées, par exemple une séparation des deux politiques. D'autre part, la presse s'est fait l'écho d'une éventuelle indemnité accordée à la directrice au moment de son départ.

Une députée PLR demande si le département confirme cette information et, le cas échéant, à combien se monte cette indemnité de départ.

M. Apothéloz répond qu'à ce stade, l'idée est de pouvoir se déterminer au niveau du DCS, puis au niveau du Conseil d'Etat, pour savoir si l'on souhaite réengager un directeur général ou séparer les deux politiques. Après avoir usé trois personnes à la direction générale, il est nécessaire de se poser de vraies questions sur la structure.

Il est vrai que l'idée avait à une époque été d'imaginer des questions transversales sur ces deux questions qui permettraient une économie d'échelle et une plus grande efficacité, par exemple dans le respect de la lutte contre les discriminations. Or, force est de constater que ces deux sujets ne sont pas du

tout gérables de la même façon, même s'il existe des thématiques transversales. Il s'agit au fond de deux milieux très différents.

Avant de penser à automatiquement repourvoir le poste de direction, le département a souhaité repenser la structure de l'office. Actuellement, on envisage soit de recommencer avec une nouvelle personne à la direction générale, soit on envisage une codirection entre culture et sport, soit on défusionne ces deux politiques. On devrait aboutir à une décision d'ici à la fin de l'été. Concernant le départ de la directrice générale et les interprétations des uns et des autres, et en particulier des médias, cette dernière est partie en bons termes. Il n'y a pas eu d'indemnités pour cette collaboratrice. En revanche, l'accord avec le Conseil d'Etat a fixé un départ au 31 juillet avec une libération de l'obligation de travailler à partir de février.

Pour rappel, cette dernière avait aussi passé beaucoup de temps en arrêt maladie en 2023.

Un député PLR voudrait être sûr d'avoir bien compris le sujet de la prévoyance pour les artistes. A sa connaissance, un artiste n'a pas 300 francs de franchise par employeur et par année, mais cotise dès le premier franc pour la LPP. Le député n'a donc pas bien compris ce que le département veut mettre en place.

M. Apothéloz répond qu'il n'y a pas toujours de déclarations faites par ces personnes sur leurs revenus et, d'autre part, qu'ils ne sont pas toujours payés correctement, voire pas payés du tout. Ces montants parfois dérisoires conduisent des artistes à ne pas déclarer ces sources de revenus. On n'est pas dans un dispositif qui fonctionne actuellement, ce qui nécessite de le revoir.

Ce député PLR constate des écarts en nature 47, tant sur la D01 pour 2,6 millions de francs que sur la D02 pour 2,1 millions de francs, et il aimerait savoir quelles explications le département donne.

M. Binder répond qu'il s'agit de l'effet d'une clé de répartition appliquée à la nature 47 du programme D01. Normalement, on devrait avoir la totalité des revenus sous le programme D01. Comme une clé de répartition automatique est appliquée, cela a imputé une partie des revenus de la nature 47 sur le programme D02. Si on fait l'addition des natures 47 pour le D01 et le D02, cela correspond à la nature 37 du programme D01.

M. Brunazzi précise que, pour les écarts qui ne sont pas justifiés, cela porte sur des montants qui se compensent les uns avec les autres et qui correspondent donc à un résultat neutre.

Le député PLR constate un écart d'estimation en nature 34 du programme D01 qui correspond à la perte de valeurs d'actifs suite à la mise à jour de l'inventaire de la collection du Fonds d'art contemporain cantonal. Cette

correction concerne surtout l'actualisation de la valeur des œuvres intégrées à la collection. Le député ignorait que les œuvres étaient évaluées selon une méthode d'actualisation et il se demande quel est le taux d'actualisation pour cela.

M. Binder répond qu'il s'agit juste d'un inventaire des œuvres du FCAC qui est réalisé régulièrement. Dans ce cadre, toutes les œuvres qui sont détruites ou qui sont devenues obsolètes sont retirées de l'inventaire. Il ne s'agit pas d'un calcul actuariel, mais bien d'un inventaire avec une réestimation du montant.

M. Apothéloz précise que cet inventaire se fait tous les 5 ans, ce qui amène à des réévaluations si certaines œuvres sortent de la collection.

Un député MCG se demande si l'évaluation de ces œuvres se fait par des spécialistes du marché de l'art, par exemple en se basant sur des catalogues, et il souhaiterait que la commission puisse en savoir plus.

M. Apothéloz ne peut pas répondre précisément à cette question, il se renseignera auprès de la directrice du FCAC pour plus de détails. En tout cas, le canton achète des œuvres dont la valeur n'est pas réactualisée.

## **Examen de la politique publique « E Environnement et énergie »**

### ***Audition du département du territoire (DT)***

*M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, M. Christian Goumaz, secrétaire général, et M. Frédéric Dekoninck, directeur financier*

M. Hodgers indique que le DT considère le rapport comme très complet vis-à-vis des discussions qui ont eu lieu avec la sous-commission et il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Un député PLR n'a rien à rajouter en tant que tel sur le rapport et remercie le département de son accueil. La commission a reçu quelques réponses après coup, notamment sur le mix énergétique du canton. Dans les chiffres reçus, si on prend l'électricité, on observe que 2723 gigawattheures d'électricité ont été consommés au total en 2022. La production locale est de 829 gigawattheures, soit une part de 30%. Le député constate que l'on parle de production locale, mais pas nécessairement renouvelable, et il se demande si cela veut dire qu'une part de notre production n'est pas renouvelable.

M. Hodgers répond qu'il n'y a pas d'usine à charbon, de pétrole ou de nucléaire à Genève et que 100% de la production locale est issue d'énergies renouvelables.

Ce député PLR revient sur la consommation d'énergie thermique. Dans les documents reçus, on constate que la consommation de mazout tend à diminuer,

notamment en raison d'une volonté collective, alors que la consommation de gaz tend à augmenter malgré les diminutions en 2022 liées aux mesures prises par le Conseil d'Etat pour limiter le recours au gaz russe qui n'arrivait plus. Le député n'a pas l'impression que la part du gaz diminue dans le temps. Si on prend la part d'énergie thermique renouvelable, elle ne passe que de 9 à 11%, dont on peut peut-être considérer que c'est une croissance invraisemblable. Maintenant, il faut rappeler que beaucoup de choses ont été mises en place et vont avoir des effets dans le temps. Si on se projette un peu, le député demande si l'on peut estimer à quel moment on devrait ressentir ces effets.

M. Hodgers répond que, sur la question de la consommation thermique, le canton est au début d'un chemin qui va prendre des années, que ce soit avec les réseaux thermiques structurants ou avec le passage au PAC. La nouvelle loi sur la rénovation énergétique des bâtiments va aussi aller dans ce sens. Donc, ce chiffre relativement modeste de 11% devrait fortement augmenter. Le DT peut revenir ultérieurement sur les objectifs qui existent, par exemple d'ici 2030 ou 2040.

M. Goumaz précise qu'il y a en tout cas des ambitions fortes sur le développement des réseaux thermiques structurants, notamment avec GeniLAC et la géothermie. Sur cette question, on va tranquillement basculer de la phase d'exploration vers la phase d'exploitation. Beaucoup de choses doivent aussi être faites pour faire diminuer la consommation globale avec des mesures d'efficacité, mais aussi de rénovation du bâti. Avec une somme constante d'énergies renouvelables, si on diminue la consommation globale, cela aura aussi des effets sur le pourcentage.

Le député PLR note que sur le mix énergétique de l'électricité, le DT indique que, sur les 2723 gigawattheures consommés, 30% sont produits de manière locale et renouvelable. Il aimerait donc savoir de quoi sont composés les 70% restants.

M. Goumaz répond qu'il y a deux éléments à distinguer. Il y a ce qui est régulé, soit 100% de renouvelable, essentiellement de l'hydraulique via ce que font les SIG. Il faut bien distinguer ce qui relève de l'électron que l'on prend à la prise, et on ne choisit pas d'où il vient puisqu'il n'y a pas de ségrégation avec les fils d'entrée pour n'utiliser que les électrons que l'on souhaite. Néanmoins, tout cela est tracé avec des achats de certificats qui permettent d'avoir cette traçabilité de ce qui est acheté par les SIG. En revanche, sur ce qui n'est pas régulé, les entités qui ont la possibilité de se fournir librement sur le marché prennent des décisions qui leur sont propres en fonction d'avec qui ils contractent et pour quel type d'énergie.

Le député PLR note que l'on dispose de ces chiffres sur le mix électrique au niveau national, avec les différentes parts de provenance de la production. On peut dire quelles sont les sources d'énergie primaire et le député demande si on peut le savoir d'un point de vue cantonal.

M. Hodgers répond que, sur la part de consommation d'électricité complète, il faut voir ce qui est fourni par les SIG et ce qui est fourni par des tiers. Le marché est ouvert au-delà des 100 000 kilowattheures. On n'a pas l'information pour les tiers et on n'a pas vraiment les bases légales pour aller poser la question à Romande Energie, même s'il n'y a pas de raison que ce ne soit pas majoritairement de l'énergie renouvelable. Sur la part des SIG, donc la part soumise au monopole, les Services industriels ont des certificats équivalents sur l'ensemble des gigawattheures qu'ils vendent en matière de renouvelable. Si on ne peut pas garantir la provenance des électrons, comme on le ferait pour des légumes, on peut imaginer que la proximité géographique fait qu'on a des électrons locaux, y compris des électrons nucléaires qui nous proviennent de la centrale du Bugey en France voisine. Dans un réseau interconnecté, il est inévitable que les productions se mélangent. La production se répartit en fonction de critères physiques et non pas territoriaux. Sur l'ensemble de ce volume, le canton produit moins qu'il ne consomme. Sur le reste des 2723, il y a 10% qui ne sont pas SIG et pour lesquels on ne sait pas. Le delta entre les 2723, moins 10%, et les 829, c'est ce que les SIG achètent sur le marché, soit sur le long terme avec des parts dans telle entreprise, soit sur le court terme, avec des certificats qui correspondent à ces volumes. C'est pour cela que les SIG disent qu'ils vendent 100% de renouvelable puisque pour 100% des kilowattheures vendus, il y a un certificat derrière. Dans les faits, selon le moment, la production peut se mélanger, même au niveau suisse. Au bout d'un moment, on ne sait pas vraiment comment le mix s'organise et on est parfois plutôt producteur et parfois plutôt importateur. Les certificats peuvent dire s'il s'agit d'énergie renouvelable ou non, mais ne peuvent pas dire ce qu'il y a derrière chaque électron. Il est donc difficile de répondre à la question en temps réel. Le directeur général de l'énergie indique qu'au niveau des objectifs sur le thermique renouvelable, les objectifs sont d'arriver à 50% d'ici 2030 et 70% en 2040.

Un député Vert se réfère à l'indicateur 4.1 en page 161 des comptes de fonctionnement qui porte sur les indices de dépenses de chaleur (IDC) observés et il suppose qu'ils sont pondérés par rapport à la grandeur des bâtiments. Il constate que l'on est descendus en une année de 427 à 400. Le député demande si le DT sait comment cela se fait que l'on soit pareillement descendus, par exemple en raison de nouveaux bâtiments avec des indices nettement plus bas,

puisque la nouvelle loi sur la rénovation énergétique des bâtiments n'est pas encore en vigueur.

M. Hodgers répond qu'il y a un règlement en vigueur sur les IDC, règlement validé par le Tribunal fédéral, et ce indépendamment du débat sur les aides qui accompagnent cela. En réalité, le département applique depuis un moment une politique active de subvention auprès des acteurs et ces efforts commencent à porter leurs fruits.

M. Goumaz précise qu'il s'agit d'un indice un peu dangereux à examiner d'une année sur l'autre. Il y a effectivement ce qui est positif et à long terme, à savoir l'effet de l'assainissement du parc bâti, mais aussi de la réduction de la consommation d'énergie. Ce dernier point dépend cependant de la présence d'un hiver froid ou d'un hiver plus chaud. Avec la période de crise énergétique, des recommandations ont été faites et ont assurément eu un effet sur les comportements. Si on baisse la température d'un degré dans les bâtiments, on a tout de suite des effets assez puissants sur la consommation d'énergie. On retrouve cette diminution dans les IDC également. C'est pour cela que cet indicateur est intéressant à regarder d'une année sur l'autre, mais il est plus pertinent de le regarder sur plusieurs années pour gommer les effets plus climatiques. C'est dans ce cadre que le règlement sur l'énergie prévoit, pour prendre des mesures, de se baser sur la moyenne des trois derniers IDC afin de lisser les effets d'une année sur l'autre.

Un député S constate que les charges de la politique E sont inférieures au budget de 5,5 millions de francs. Or, en passant en revue les quatre programmes, il peine à comprendre d'où provient cette économie. Il aimerait donc avoir un peu plus d'explications. Le député s'inquiète un peu de cette baisse sur une politique qui représente 1% du budget global de l'Etat alors même que l'on est en pleine urgence climatique.

M. Dekoninck confirme ce non-dépensé de 5,5 millions de francs, une somme qui concerne l'ensemble des offices de la politique E. Il y a eu beaucoup de problèmes pour recruter et la nature 30 est très en baisse de façon générale. L'entier n'a pas non plus été consommé pour la nature 31 en raison de reports de travaux et d'études. Il va de soi que, sans l'ensemble des ressources de la nature 30, il est difficile d'engager des mandats budgétés en nature 31.

M. Goumaz précise que ce non-dépensé est en fait assez équilibré sur les différents programmes. Il n'y a pas un endroit particulier où on peut dire qu'il s'agit du gros du delta. C'est également assez équilibré entre les différentes natures par programmes. L'ensemble des programmes et des natures ont concouru à ce non-dépensé sans que l'on puisse identifier un point majeur.



Un député S revient sur les revenus divers du programme E03 et constate que, si 500 francs étaient budgétés, les comptes affichent finalement un revenu de 5,5 millions de francs.

M. Dekoninck répond que les revenus prévus dépendaient d'une méthode d'assainissement qui a été corrigée et pour laquelle on va dépenser moins. La part que l'Etat va recevoir sera plus importante et il a fallu adapter la provision qui avait été faite à l'époque. Concrètement, ces revenus sont exceptionnels et constituent une diminution de provision qui passe cette année. Ces revenus n'ont pas été budgétés puisqu'ils n'étaient pas prévus en tant que tels.

M. Goumaz précise que, quand on voit le risque, on est obligés de passer une provision pour une question de sincérité dans la comptabilité des exercices. Cela se fait parfois dans le mauvais sens, avec un risque qui s'avère plus grand et qui nécessite de passer un complément de provision. Dans d'autres cas, à l'inverse, les travaux s'avèrent moins importants et on passe en revenus. Il y a un effet induit sur les revenus qui viennent de la Confédération, puisqu'une bonne partie de ces travaux étaient financés par Berne. Evidemment, la Confédération ne va pas payer sur la base du montant budgété, mais sur la base du montant réel, et il faut aussi adapter cet élément.

Le député S constate que, dans le programme E04, il est mentionné la mise en œuvre de mesures contraignantes ou incitatives de réduction des produits phytosanitaires et il se demande quelle est la tendance constatée avec l'introduction de ces mesures auprès de nos agriculteurs et de nos viticulteurs, par exemple avec plus d'agriculture biologique et moins de produits phytosanitaires.

M. Hodgers répond que les chiffres sont assez parlants puisque l'on est passé de 1% à 14% d'agriculture biologique en une vingtaine d'années. Cela est aussi dû au renouvellement des générations et à l'arrivée de nouvelles pratiques. De manière générale, la profession tend à réduire l'usage des phytosanitaires. Le département est cependant persuadé qu'il faut que le producteur soit convaincu pour que cela marche et on ne peut pas avoir une politique agricole basée sur la contrainte. Une limite que l'on commence à voir se situe au niveau des consommateurs qui ne suivent pas forcément. Or, il faut un tandem paysan-consommateur qui fonctionne avec une demande qui suit l'offre. On prend sinon le risque d'avoir des producteurs qui produisent en bio sans ensuite l'afficher comme tel lors de la vente.

Un député du Centre revient sur la gestion de l'eau qui est un problème évidemment transfrontalier. Il demande si l'on a de nouvelles informations sur la pollution des eaux de l'Arve au perchlorate, alors que cela fait peut-être 10 ans que l'on en parle.

M. Goumaz répond que le problème remonte à la fin de la guerre de 14-18 et on a pu tracer un largage important de perchlorates liés aux explosifs. Il est donc vraisemblable que l'on ait vécu avec une eau perchloratée présentant des niveaux supérieurs à ceux d'aujourd'hui, en l'ignorant complètement. Il n'y a pas d'étude qui montre une prévalence particulière de maladies. Maintenant, il y a des éléments qui sont liés à la compréhension du phénomène et tout n'a pas encore été expliqué sur la question des perchlorates. On a depuis d'autres éléments qui sont arrivés comme les NMDMS, avec une prévalence en Suisse liée à des produits utilisés à l'époque qui sont depuis interdits, notamment dans le traitement de la vigne.

La gestion est donc relativement complexe et on imagine qu'avec des capacités de détection plus grandes, on risque de trouver encore d'autres enjeux, comme les PFAS dont on parle beaucoup et qu'on retrouve beaucoup sur la partie française de la nappe. Cela étant, le canton a pu recommencer à exploiter un certain nombre de puits, qui ne présentent par ailleurs pas tous les mêmes concentrations.

Il y a toujours eu un certain nombre de puits que l'on pouvait exploiter parce qu'ils se trouvaient en dessous des valeurs limites. Pour un certain nombre d'autres puits, il a été possible de les remettre en fonction, en particulier en mélangeant avec de l'eau en provenance du lac. C'est le cas pour les maraîchers et on arrive à produire des légumes qui sont très sensibles à la question du perchlorate comme les épinards ou les côtes de bette. Cela permet de recommencer à pomper et à exploiter de façon plus forte la nappe du Genevois.

Du côté de Soral et de Crache, on trouve deux puits à quelques centaines de mètres de distance et il a été possible de démarrer des études de faisabilité pour une usine de traitement qui devraient permettre, pour autant que les conclusions soient positives, de rouvrir les puits et d'exploiter la nappe dans ce secteur. Après cela, on aura relativement bien couvert l'ensemble de l'exploitation, même si cela reste un point de vigilance important.

Pour conclure, il faut indiquer que le DT a pris des mesures judiciaires préventives en sollicitant les juridictions administratives françaises pour une expertise afin de tenter d'identifier judiciairement la cause de la pollution au perchlorate, en préalable d'une éventuelle action selon le principe du pollueur-payeur. Cela est important pour des questions de prescription, s'il fallait un jour lancer cette action. Ce processus devrait prendre plusieurs années au vu de la complexité de l'analyse.

## Examen de la politique publique « F Formation »

### *Audition du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)*

*M<sup>me</sup> Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, M<sup>me</sup> Paola Marchesini, secrétaire générale, M. Thomas Humbert, directeur budget et contrôle de gestion, M. Laurent Barbaresco, directeur financier, et M. Samy Jost, directeur du service des subventions*

M<sup>me</sup> Hiltpold relève que les charges de la politique F sont maîtrisées pour cette année dont elle n'a eu que partiellement la charge, avec un non-dépensé ou une économie de près de 12 millions de francs, soit un pourcentage de 0,49% sur un budget total de 2,4 milliards de francs. S'agissant des postes, il faut également relever que, s'il y a une augmentation des postes en ETP, il y a au contraire une diminution au niveau des francs, diminution qui s'explique notamment par la répartition entre les postes permanents et les postes temporaires.

Le non-permanent a augmenté de 311 ETP tandis que le permanent a diminué de 137 ETP, dans un contexte où le non-permanent coûte moins cher. Soit on ne trouve pas le personnel que l'on souhaiterait et on engage donc du temporaire en attendant, avec la possibilité de devenir permanent une fois la formation terminée, soit il y a des remplacements sur des postes fixes qui sont absents pour une longue durée, avec un poste qui est finalement doublé. Les charges sont donc légèrement inférieures de 0,25%. Sur le personnel, l'économie totale est de 3,6 millions de francs sur les 12 millions totaux d'économies.

On compte également 4,3 millions de francs en moins sur les charges de transfert et 3,6 millions de francs en moins sur les charges de biens et de services. Au niveau des charges de transfert, ce non-dépensé s'explique par ce qui avait été budgété en lien avec les écolages des hautes écoles et qui n'a finalement pas été perçu pour une partie du montant. Il y a également des places en moins dans le spécialisé subventionné par rapport à ce qui avait été souhaité, et ce en raison du report de délégation, notamment pour le Foyer de Pré-Lauret pour lequel on pensait avoir une subvention plus importante. Il y a des charges supplémentaires liées aux RMNA, aux hospitalisations sociales et aux mesures individuelles de pédagogie spécialisée, des montants que la commission connaît suite au vote des crédits supplémentaires y relatifs. Entre les plus et les moins, on arrive tout de même à une économie de 4,3 millions de francs. Sur les biens et les services, il y a une économie conséquente sur les camps et les sorties scolaires en raison de l'accord qui a été trouvé avec les communes.

D'un autre côté, cela fait perdre les recettes et les montants s'équilibrent. Le reste s'explique en grande partie par un rapport de certains projets, notamment en matière de protection des mineurs, mais aussi avec des places en éducation spécialisée qui ne se sont pas ouvertes immédiatement. C'est pour ces raisons que l'on arrive à ce non-dépensé de 12 millions de francs dans les charges, une économie qui contribue à équilibrer le budget du DIP et de l'Etat tout en restant faible par rapport à un budget total de 2,4 milliards de francs.

Une députée S explique que les députés de la sous-commission ont principalement parlé des hospitalisations sociales et de la manière dont on pourrait les réduire, notamment par la recherche de plus de familles d'accueil ou encore par l'augmentation du nombre de places en foyer.

Ils ont également discuté de la difficulté rencontrée par la filière préqualifiante avec un taux de réinsertion scolaire assez bas. Le point positif est que la formation qui suit obtient des résultats beaucoup plus probants. La question des investissements et de la difficulté de la planification des établissements scolaires a été aussi abordée de façon succincte, notamment la volonté du DIP de réduire la taille des cycles d'orientation. Enfin, les députés ont abordé les difficultés du département vis-à-vis des bâtiments de l'OMP dont beaucoup ne sont plus dans un état qui permet le développement serein des missions de l'office.

Un député MCG revient sur les indicateurs qui se trouvent en page 184 du tome IV, notamment ceux qui concernent l'aptitude de chaque élève à atteindre la maîtrise des attentes fondamentales prévues par le plan d'études romand (PER). Il s'agit en général de chiffres très décevants, notamment sur une des catégories qui est à 10% de taux de réussite contre 1% en 2022, une augmentation impressionnante.

L'un dans l'autre, le député en question a l'impression que les résultats sont meilleurs que ce à quoi on pouvait s'attendre, même si tout dépend du référentiel. Il aimerait comprendre comment cette amélioration a pu se produire par rapport à 2022 et même par rapport à ce qui était prévu dans le projet de budget 2023 qui avait des ambitions moindres.

M<sup>me</sup> Hiltbold note que ces bonnes nouvelles restent à relativiser et que ces tests sur les attentes fondamentales ne sont pas notés en tant que tels et sont seulement considérés comme réussis ou atteints. Lorsque l'on dit aux élèves qu'ils ne sont pas notés, cela peut influencer leur motivation, ce qui questionne la pertinence de ces tests. Le panel d'élèves concernés est assez faible puisque l'on parle de 400 élèves et on peut avoir une très bonne année suivie d'une moins bonne année, ce qui fait fortement varier les pourcentages. Le

département s'interroge sur la justesse de ces indicateurs ainsi que sur la manière dont ces tests sont passés et réparés.

Même si on passe de 1% à 10% pour une des catégories, cela interroge quand même beaucoup. S'il va de soi que le département se réjouit de voir le pourcentage d'atteinte de ces compétences de base augmenter, on ne peut garantir que cette lancée va se poursuivre. De nouveau, on parle de 400 élèves d'un degré sur les 4000 au cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que ces indicateurs portent sur 400 élèves en CT, une filière qui compte assez peu d'élèves.

Un député MCG trouve malgré tout inquiétant de voir qu'un grand nombre d'élèves n'atteint pas un certain niveau et il imagine que cela fait partie des réflexions autour de la réforme du cycle.

M<sup>me</sup> Hiltpold s'inquiète surtout de voir que 14% des jeunes sortent du cycle sans pouvoir rentrer dans une filière qualifiante, ce qui traduit l'importance de renforcer la filière préqualifiante.

Un député PLR lit en page 4 du rapport que, selon l'indicateur 3.4, 47% des élèves ne redoublent aucune année, ce qui paraît visiblement un peu généreux.

Le député note que le département répond à cela que ce n'est pas généreux et que ces redoublements permettent au contraire de rattraper la lancée tout en acceptant les dépenses faramineuses qui vont avec. Il aimerait comprendre ici cette approche qui permet aux élèves d'avoir une seconde chance tout en ayant des dépenses très fortes pour assumer cela. Il aimerait comprendre de quelle différence faramineuse on parle ici.

M<sup>me</sup> Hiltpold note que la question est de savoir comment on arrive à mieux orienter dans la bonne formation ou dans la bonne filière. On sait qu'à Genève, près de 48% des jeunes qui sortent du cycle vont au collège alors qu'un tiers sortiraient en fin de première.

Chaque élève coûte environ 20 000 francs par année alors que beaucoup redoublent et font le collège en cinq ans, et pareil pour l'ECG ou ailleurs. Ce taux dit qu'un élève sur deux ne finit pas dans la durée théorique et qu'il va redoubler une année ou se réorienter. Il faut accepter cette possibilité de se tromper et de passer d'une filière à une autre. D'un autre côté, on doit aussi s'assurer qu'on prépare mieux les jeunes et qu'on les aide à trouver la bonne filière.

Beaucoup trop de jeunes finissent par faire une passerelle pour rentrer en haute école après le collège alors qu'il aurait été possible d'y arriver de manière plus courte et, in fine, moins onéreuse.

Ce député PLR note que, si le collège se fait en 4 ans, cela représente 25% des coûts par année, divisé par deux puisque la moitié des élèves redoublent, soit 12,5% de coûts supplémentaires à réitérer par année redoublée. Il comprend que le département veuille maintenir cette approche tout en faisant un meilleur travail en amont pour éviter les mauvaises orientations, ce que confirme M<sup>me</sup> Hiltpold.

Le député PLR passe au sujet des investissements pour le cycle d'orientation. Il est dit dans le rapport que la solution n'est pas d'agrandir les cycles, mais au contraire de construire plus petit et plus proche du domicile.

Or, il est clair que, si on construit des établissements plus petits, les coûts seront plus importants, notamment au niveau des coûts du PAT qui accompagne les enseignants. S'il faut évidemment du personnel dans les établissements sur le terrain, le député rappelle que la vision du PLR est aussi de garder du personnel administratif dans des proportions raisonnables.

M<sup>me</sup> Hiltpold rappelle que si les cycles ont été construits pour 700 élèves, on reçoit en moyenne 900 élèves par établissement, ce qui ne participe pas au développement d'un bon climat scolaire. Donc, soit on construit pour 900 élèves, soit on construit à des tailles raisonnables, donc pour 700 élèves, ce qui permet aussi d'avoir quelque chose de plus proche du domicile.

Normalement, on devrait se demander de quel personnel on a besoin par rapport au nombre d'élèves, donc une infirmière pour tant d'élèves, et avoir des ratios. Même en ayant plus de cycles avec moins d'élèves, on devrait avoir le même personnel dispatché.

Le député PLR note que, dans l'organigramme du DIP, il retrouve au-dessus de la direction des écoles une structure intermédiaire avec 260 postes, juste en dessous de la direction du support. Le député aimerait connaître le profil des personnes au sein de cette direction et notamment s'il s'agit d'enseignants.

M<sup>me</sup> Hiltpold répond qu'il s'agit de directions générales et qu'il faudrait plutôt regarder de quels services il s'agit. Dans chacun, on peut retrouver des enseignants qui travaillent sur des projets, mais aussi du PAT, notamment pour les RH ou parfois un peu de communication. Il sera possible de fournir au député la liste ultérieurement.

Une députée S indique que le communiqué de presse de ce jour du Conseil d'Etat l'a fait se pencher sur la question de la subvention qui est octroyée à l'Institut supérieur de formation bancaire, l'IFSB. Cette subvention se trouve dans une ligne non nominative dans les subventions pour cours à divers organismes.

La députée se demande quelle évaluation le département fait de cette aide financière au regard de l'art. 7 de la LIAF qui indique que pour verser une aide financière, il faut que la tâche ne puisse être exercée sans aide financière et que l'entité requérante démontre qu'elle ne pourrait pas, par ses propres moyens ou en allant chercher d'autres moyens, exécuter ladite prestation. Or, l'ISFB est une association qui compte dans ses membres l'ensemble des grandes banques de la place à Genève. La députée se demande donc si cette structure n'aurait pas par elle-même les moyens de financer les prestations qu'elle fournit.

M. Jost répond qu'il y a en effet une série d'aides financières qui sont allouées dans le cadre du programme F02. Cette aide financière est stable dans le temps et est octroyée sur une année de manière rétrospective, lorsque le département reçoit les comptes de l'entité. Il y a une demande qui est faite, et comme pour toutes les autres aides financières, le budget présenté intègre l'aide financière de l'Etat versée pour l'exercice précédent. Si d'aventure on venait à retirer cette aide, le budget serait déséquilibré de 118 000 francs et il faudrait trouver cet argent ailleurs.

M<sup>me</sup> Hiltbold précise que le DIP ne regarde pas si, en fonction de la profession, l'entité a les moyens de payer la formation continue, ce sans quoi beaucoup d'autres formations subventionnées ne le seraient plus, par exemple celles à l'UNIGE qui permettent à des traders de gagner très bien leur vie. Il s'agit de formation continue et le département ne souhaite pas en exclure certaines professions.

La députée S explique que sa démarche n'est pas liée à la profession, mais bien au respect de l'art. 7 qui indique que l'entité requérante doit pleinement tirer parti de ses propres ressources. A cet égard, la députée maintient que les 80% des membres de l'association qui sont des institutions bancaires actives dans le canton ou la région doivent pouvoir constituer une ressource qui peut être utilisée avant d'aller demander une subvention auprès de l'Etat pour un peu plus de 100 000 francs.

M. Jost répond que, parmi les ressources de l'IFSB, le prix des cours est payé par les élèves. Après se pose la question de la prise en charge par l'employeur ou bien de celle des personnes qui sont en reconversion. Si les 118 000 francs venaient à être retirés, il faudrait probablement augmenter les écolages, sans garantie que l'employeur paie la différence.

Un député UDC rappelle qu'il a été mentionné qu'un nombre relativement important d'élèves à la fin du cycle se retrouvent dans l'incapacité de suivre une formation qualifiante et se retrouvent donc en échec. Le député se demande s'il existe une statistique qui informe sur l'âge à partir duquel ces élèves se

retrouvent dans cette situation, par exemple depuis le primaire. Ce sujet revient d'année en année, surtout par rapport au fait que le nombre de redoublements est fortement limité.

Il demande si le département a envisagé, plutôt que de réinventer certaines structures comme Cap Formation ou le CTP, d'élargir la possibilité de redoublement pour maintenir le plus longtemps possible les élèves à l'école pour justement leur permettre d'avoir un rythme leur correspondant un peu plus, plutôt que de leur dire qu'ils doivent sortir après un redoublement. D'une certaine manière, passer cinq ans au cycle vaudrait peut-être mieux que de se retrouver sans rien et peut-être in fine à l'aide sociale, ce qui coûte encore bien plus cher que le redoublement, peut-être même à l'école primaire.

M<sup>me</sup> Hiltbold confirme que la question se pose et a été évoquée. On voit que des jeunes sont en décrochage dès le début du cycle, ce qui nécessite peut-être de mieux détecter cela en amont. Il faut s'interroger sur les redoublements, par exemple au primaire, et réfléchir à une bonne détection et à une meilleure prise en charge de ces problèmes scolaires. Maintenant, dans le cadre de la réforme du cycle, la conseillère d'Etat a évoqué la possibilité d'une douzième année qui leur permette de rester au cycle tant que les compétences ne sont pas là.

Il y a évidemment de nombreux profils d'élèves, certains ont des accidents de parcours, d'autres de grosses difficultés familiales qui les détournent de l'école. Il faut réfléchir à tout cela et c'est ce à quoi servira la réforme du cycle. Il existe actuellement des dispositifs qui permettent à ces jeunes de faire autre chose que d'aller seulement à l'école, et cela leur permet de se remobiliser. Des associations prennent ces jeunes et leur montrent autre chose. Le redoublement n'est pas la seule réponse, mais il en est aussi une.

Un député MCG de la commission demande si les discussions sur le contrat de prestations de l'IFAGE ont pu avancer.

M<sup>me</sup> Hiltbold confirme que l'IFAGE a pu s'expliquer sur ses besoins supplémentaires et la manière dont le montant articulé pouvait être utile. La conseillère d'Etat est entrée en matière sur cette demande. Ce montant ne figure cependant pas au PFQ et il reviendra à la commission de voir comment elle voudra soutenir l'IFAGE. En ce qui la concerne, elle n'est pas opposée à rajouter 200 000 francs chaque année pendant quatre ans. Un courrier du DIP arrivera prochainement à la commission.

Ce député MCG revient sur le problème de l'orientation pendant le parcours scolaire, que ce soit au niveau du cycle ou du collège. Un département auditionné par les députés a indiqué qu'il avait de la peine à trouver des jeunes pour aller dans certaines formations, par exemple à l'HEPIA.



Un député MCG a personnellement été approché par certaines personnes qui ressentent un déficit au niveau de l'orientation au cycle et au collège. Si des actions ont bien évidemment lieu et qu'il ne les nie pas, il se demande si l'on ne pourrait pas faire davantage pour améliorer cette orientation en faisant un effort supplémentaire au cours du secondaire inférieur ou du secondaire supérieur.

M<sup>me</sup> Hiltbold répond que l'on peut toujours faire plus, mais qu'il faut convaincre les parents que certains métiers et certaines formations ne sont pas de seconde zone. Il faut aussi arriver à donner envie à des jeunes qui ont entre 12 et 15 ans de s'inscrire dans ces formations.

Il y a déjà des efforts, notamment en allant visiter des expositions sur les métiers d'art pour susciter des envies. On peut toujours aller plus loin, mais cela ne peut se faire sans l'adhésion des parents et des jeunes sur l'intérêt de ces métiers. Pour ce qui est de l'HEPIA, il faut une certaine cohérence et on peut y aller en faisant un CFC puis une maturité. Aujourd'hui, cette possibilité de maturité professionnelle est encore trop limitée et la conseillère d'Etat a demandé que plus de jeunes puissent entrer dans ces formations.

Un député du Centre rappelle qu'une motion avait été renvoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat sur la problématique de la prévention du harcèlement, de l'antisémitisme et du racisme. Il se demande ce qui a été fait depuis.

M<sup>me</sup> Hiltbold indique que cette motion est en effet en relecture. Dans l'intervalle, il y a eu des discussions au niveau de la CDIP et la commission fédérale contre le racisme a émis des recommandations. Il y a également eu des discussions au niveau romand pour modifier certaines choses dans le PER, et notamment la façon dont on peut traiter du racisme au sens structurel et non pas seulement individuel.

Le Conseil d'Etat aura l'occasion de revenir avec sa réponse à cette motion, mais il faut relever qu'une formation obligatoire pour tout le personnel qui encadre des enfants a été mise en place pour traiter des questions du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux détecter les situations et d'agir sur le bien-être des enfants.

Au niveau des actions de prévention dans les écoles, M<sup>me</sup> Hiltbold a demandé un panorama de ce qui se fait pour voir ensuite s'il y a des choses à généraliser, où intervenir, à quel degré, qui le fait et auprès de qui. Si on intervient dans la formation des enseignants, il faut maintenant agir sur les enfants, même si des choses se font déjà.

Sur la temporalité, cela va dépendre des discussions entre cantons pour voir comment adapter le PER. Il y a aussi des associations comme la LICRA et la

CICAD qui aimeraient pouvoir venir dans les écoles et il faut pouvoir déterminer sur quels critères ces interventions auraient lieu.

Un député MCG rappelle qu'un directeur a récemment décidé de supprimer la fête des mères et la fête des pères dans son école et il se demande qui a un pouvoir de décision sur cela.

Il a aussi en tête un autre exemple où une école avait demandé à des enfants d'écrire des lettres à des détenus pour Noël.

Le député se demande dans quelle mesure le département a une vue d'ensemble sur ces actions et comment cela est géré. Il s'interroge sur ces dysfonctionnements qui n'ont visiblement pas été corrigés.

M<sup>me</sup> Hiltbold répond que la question de l'autonomie des établissements tout comme celle des enseignants en interne est une vaste question.

Les établissements disposent en tout cas d'une certaine autonomie et il n'y a pas d'instructions sur ce qu'il faut faire. Il existe des recommandations, qui peuvent être reprises ou non par la magistrate, pour autant qu'elle les connaisse toutes.

Sur l'exemple de la fête des mères et de la fête des pères, il faut rappeler que des initiatives similaires à celle qui est sortie dans la presse existaient déjà auparavant sans vraiment poser un problème.

Il est clair qu'il faut tout de même poser un cadre afin que chacun puisse savoir ce qu'il peut faire ou non. M<sup>me</sup> Hiltbold part du principe que les gens doivent aussi sentir jusqu'où ils peuvent aller, et notamment à quel moment cela devient politique. C'est aussi quelque part le rôle des directions de sentir cela. Il y a en tout cas une volonté des directions d'être assez autonomes et elles ne veulent pas forcément toujours de ce cadre. Cela entre cependant parfois en tension avec la question de l'équité de traitement entre les élèves. L'autonomie permet aussi de créer des projets très intéressants en fonction des besoins du terrain, avec des moments où des établissements se mettent ensemble pour faire des journées thématiques. Il faut donc trouver le juste niveau d'autonomie.

Le député MCG explique qu'il lui a été rapporté que, pour les devoirs, les documents sont systématiquement photocopiés et finissent par devenir illisibles. Cela le questionne sur la qualité de l'enseignement qui est fourni dans les écoles concernées et l'image qui est renvoyée.

M<sup>me</sup> Hiltbold n'a pas le contexte et trouve donc difficile de répondre. Il n'est pas possible d'être derrière chaque école et il faut commencer par réagir localement. Le département ne peut pas s'occuper de la qualité des photocopies dans chaque classe et cela doit se régler au niveau adapté. Si le problème venait

à se généraliser, le département pourrait intervenir au niveau des directions générales.

M<sup>me</sup> Marchesini précise que les enseignants ont des moyens en ligne pour l'enseignement qui leur permettent d'extraire du site d'enseignement des outils qui sont neufs et qui ne sont pas photocopiés. Les moyens sont donc à disposition et des choses sont mises en place pour que les enseignants aient les moyens nécessaires.

Un député MCG aimerait revenir justement sur cette question du militantisme. Si l'université est aussi un établissement autonome, on y constate actuellement un militantisme assez marqué et la situation dépasse un peu les bornes, malgré une certaine tradition universitaire qui existe dans ce sens. Il comprend qu'il ne revient pas forcément au Conseil d'Etat de se saisir de la question et qu'il ne veut pas non plus trop embarrasser le nouveau rectorat qui vient de prendre ses fonctions, mais il trouve que certaines habitudes ont été prises depuis maintenant quelques années.

M<sup>me</sup> Hiltbold rappelle que le Conseil d'Etat reste tout de même l'autorité de tutelle de l'université. La magistrate a eu plusieurs échanges avec la rectrice pour savoir comment le rectorat entendait gérer la situation. Ce dernier a une approche plutôt mesurée et demande aux étudiants de ne pas rester dans les locaux et d'organiser une manifestation autorisée. L'UNIGE a en tout initié un dialogue avec les étudiants pour mettre fin à cette situation. L'utilisation de la force immédiate n'est pas jugée opportune à ce stade et on verra comment la situation évolue. Il n'y a pas de dégradations commises et les choses sont contenues à l'heure actuelle.

### ***Audition de l'Université de Genève***<sup>5</sup>

*M<sup>me</sup> Audrey Leuba, rectrice, M. Didier Raboud, secrétaire général, et M. Raphaël Ferrillo, directeur financier*

La rectrice profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier le Grand Conseil d'avoir voté la nouvelle convention d'objectifs. Elle profite également de ce moment pour présenter la nouvelle composition de son rectorat et les grandes orientations de celui-ci pour les années à venir.

En ce qui concerne les comptes individuels et consolidés de l'université, ceux-ci sont bénéficiaires tandis que le résultat d'exploitation est pour sa part déficitaire. L'excédent de charges concerne essentiellement le compte d'Etat et le compte des collectivités publiques.

---

<sup>5</sup> Voir la présentation en annexe.

Le directeur financier explique que cette situation est complètement anticipée, car elle découle notamment de la reprise des mécanismes salariaux et de la revalorisation des coûts de l'énergie. Il précise que le déficit budgété fin 2022 à 9,5 millions a été ramené à un montant de 5,8 millions en décembre 2023. Cela s'explique principalement par le fait que les charges sont inférieures à ce qui avait été prévu.

La rectrice conclut la présentation en expliquant que le retour à l'équilibre à l'horizon 2027 est un enjeu impératif pour l'université et qu'il s'agit d'un engagement ferme pris par le rectorat. La volonté de l'université est de réduire ses dépenses de 20 millions de francs en développant des économies ciblées.

Un débat s'ensuit avec les députés sur les pistes d'économies ciblées et sur la capacité de l'université à aller chercher de nouvelles recettes.

En ce qui concerne les pistes d'économies, M. Ferrillo répond que plusieurs pistes sont à l'étude, comme celle de ne pas renouveler des locations qui coûtent à l'université ou encore de promouvoir la sobriété énergétique. Il remarque d'ailleurs que l'université optimise au mieux la gestion de ses portefeuilles afin de pouvoir financer ses propres projets ou des crédits de renouvellements.

M<sup>me</sup> Leuba souligne encore l'impact négatif d'une non-participation de l'université à un programme tel qu'Horizon Europe et elle estime un potentiel manque à gagner pour les hautes écoles suisses de près de 95 milliards de francs.

La députée PLR revient sur valorisation des stages en entreprise et demande si cela aura un effet sur la validation des acquis de l'expérience. D'autre part, la députée souhaite avoir des exemples plus concrets sur les idées du rectorat pour arriver à des économies ciblées.

M<sup>me</sup> Leuba répond que, s'agissant des stages, le rectorat souhaite les introduire dans les parcours d'études sous la forme de crédits ECTS. Il faut pour cela entrer en discussion avec des employeurs pour justement trouver des places de stages qui seraient ensuite reconnues dans le cursus. Cela nécessitera aussi un travail avec les facultés qui ne prévoient pas de stages dans leurs cursus pour pouvoir adapter les parcours d'études. Il faut en tout cas développer ces stages et développer les contacts pour le faire.

La députée PLR demande si quelqu'un ayant déjà travaillé et reprenant des études pourrait valider son expérience professionnelle sous cette forme.

M<sup>me</sup> Leuba note que la validation d'acquis d'expérience est encore une chose différente. L'université souhaite par ailleurs développer des micro-certifications qui rendraient un peu plus fluide le passage entre les études et le monde du travail, voire le retour à la formation, sur des points précis pour avoir

des compétences qui aident sur ce marché. On peut imaginer que des étudiants n'ayant pas terminé leurs études puissent avoir recours à ces courtes formations pour valider de l'expérience et des compétences.

M. Ferrillo confirme que l'université a déjà identifié des domaines d'économies ciblés, notamment au niveau des loyers. Dans le cadre de la stratégie immobilière, l'université souhaite libérer des surfaces qui sont actuellement louées en acquérant des surfaces additionnelles où les bâtiments sont mis à disposition. Il s'agit là d'économies qui seront réalisées au fur et à mesure.

Il faudra également intégrer dans cette réflexion le besoin de places de travail avec les nouvelles organisations de travail que l'on connaît aujourd'hui qui pourraient nécessiter un moindre besoin de surface permanente. Cela permettrait entre autres, dans le cadre du portefeuille de location, de laisser partir un certain nombre de locations qui arrivent à terme. Une autre source d'économies concerne les licences informatiques.

Un député du Centre note que, par rapport à la situation de l'université, il semblerait que l'Etat ait bien compris les objectifs et les contraintes de l'université. Cependant, en regardant les comptes, il apparaît quand même que l'université dépend fortement d'un portefeuille financier de locations et de revenus et le député se demande si cela ne la fragilise justement pas un peu d'équilibrer ses fonds propres par des apports financiers instables compte tenu des charges. Par ailleurs, dans cet objectif d'aller chercher de nouvelles recettes, le député aimerait revenir sur les relations avec l'Europe et connaître le point de vue du rectorat sur l'absence de collaboration.

M. Ferrillo répond que la stratégie de gestion des portefeuilles est en fait extrêmement prudente puisque l'on ne cherche pas des gains au capital, mais bien des revenus prévisibles. La stratégie est pilotée par un comité de surveillance qui a réparti les risques par classe d'actifs et par zone géographique. La volatilité observée dans les résultats est surtout en lien avec les valorisations au 31 décembre. L'université travaille avec des normes comptables IPSAS où c'est la valeur marché qui doit apparaître et il y a des plus-values d'attente et des moins-values d'attente. L'université a donc adopté une stratégie qui consiste à faire le gros dos puisqu'en réalité, elle n'a pas besoin de ce portefeuille pour face aux besoins de liquidités. Le fait de travailler avec une approche aussi prudente génère des revenus en plus, environ 7 millions de francs, que l'on peut injecter dans les fonds du rectorat, ce qui est fait chaque année à la demande des facultés. En fait, pour la lisibilité, la volatilité des résultats est désagréable, surtout quand on voit une année avec un gros déficit qui est suivie d'une année avec un gros bénéfice.

Cependant, les intérêts qui sont générés et que l'on peut utiliser sont bienvenus et ne sont pas insignifiants. Ils permettent par exemple de financer la maintenance évolutive de toute une série de systèmes informatiques. Ces budgets n'existeraient pas s'il fallait aller les chercher dans le cadre du crédit de renouvellement. Le résultat de ces portefeuilles est donc utilisé pour financer des projets qui ne le sont pas.

M<sup>me</sup> Leuba confirme que les liens avec l'Europe sont évidemment très importants pour les hautes écoles suisses, tout particulièrement sur la participation à Horizon Europe. On parle d'un budget de 95 milliards d'euros et ne pas pouvoir y participer est évidemment douloureux pour une institution comme l'UNIGE. Il n'est plus possible de diriger des projets de recherche européens qui sont si importants, de contribuer à l'orientation scientifique qui leur est donnée ou encore de participer à des concours internationaux dédiés à l'excellence. Cette situation est difficile pour toutes les universités et le rectorat attend avec beaucoup d'espoir la suite des négociations lancées par le Conseil fédéral le 18 mars dernier, en espérant pouvoir réintégrer pleinement le programme Horizon Europe. Dans l'intervalle, il reste possible de participer aux appels pour les bourses ERC, mais la Suisse reste un état tiers pour les autres instruments du programme Horizon. L'université est donc vraiment dans l'expectative et un résultat positif serait un signal majeur pour l'UNIGE comme pour les autres hautes écoles.

Le député du Centre demande quelles seraient les conséquences à terme au niveau des pertes financières.

M<sup>me</sup> Leuba répond qu'en ne partageant plus la direction de ces projets, des chercheurs hésitent à venir à l'UNIGE, voire quittent l'université. Même si la Confédération a mis sur pied des financements, il y a toute de même une grosse perte sur ces bourses, mais aussi sur l'attractivité de l'institution.

M. Ferrillo précise que les fonds européens apparaissent justement dans le compte des autres fonds étrangers. Quand on parlait auparavant de marges bénéficiaires, un projet européen comporte des coûts permanents qui sont financés par l'Europe par le biais d'un overhead de 25%. La réduction de cet honoraire de 25% représente à terme un risque pour la marge bénéficiaire, comme cela s'est produit en 2014 quand la Suisse a été provisoirement mise à l'écart du programme Horizon. Quand c'est le FNS qui finance des projets, l'overhead est de 15% et de 25% pour les projets du SEFRI.

Un député PLR rappelle que l'université a l'obligation de reverser 10% du produit de la taxe universitaire à la bibliothèque de Genève. Il demande si c'est toujours le cas et, le cas échéant, pour quel montant. Le député demande

également si l'université a des informations sur ce qui est fait avec ce montant et si elle estime qu'il est toujours justifié.

M. Ferrillo confirme que 10% des taxes d'encadrement sont reversées à la Ville pour financer les acquisitions à la BGE. A sa connaissance, il y a des discussions en cours avec la division de la formation scientifique et la Ville pour revoir ce dispositif afin de mieux maîtriser les acquisitions et harmoniser le travail entre les deux institutions. Pour ce qui est du montant, il se montait à 998 473 francs en 2023, soit 10% des taxes d'encadrement avec un retranchement de 4,5% de frais de gestion.

Le député PLR comprend que l'université n'a aucune vision sur ce que fait la Ville avec cet argent, ce que confirme M. Ferrillo en disant qu'il n'y a pas de rapport établi sur l'utilisation de ces fonds, mais qu'il y a tout de même des discussions entre les deux entités.

Un député UDC rappelle que le groupe UDC a déposé un projet de loi sur les taxes universitaires, qui prévoit notamment d'abroger l'article prévoyant une loi spécifique sur ces taxes.

Le député demande quelle est la vision du nouveau rectorat sur les taxes pratiquées par l'université alors qu'elle est l'une des cinq universités en Suisse à ne pas faire de différenciation entre un étudiant résident et un étudiant qui vient de l'extérieur pour ses études. Il rappelle que l'EPFL est en train de changer de position sur cette question en prévoyant justement des taxes plus élevées pour les étudiants qui viennent de l'extérieur.

M<sup>me</sup> Leuba imagine qu'elle aura l'occasion de s'exprimer plus en détail sur ce point, mais rappelle qu'une université a pour vocation d'attirer les meilleurs talents et ce d'où qu'ils viennent, sans distinguer leur origine géographique ou sociale. Les étudiants étrangers sont une richesse au même titre que les étudiants suisses et une source de talent pour l'université et le pays, notamment pour celles et ceux qui restent ensuite sur le marché du travail suisse. Il s'agit d'un atout pour l'économie locale, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La position de l'UNIGE reflétera certainement celle de sa communauté, même si l'université respectera la décision du Grand Conseil et l'appliquera.

Le député UDC note qu'il s'agit de la même position prise par l'ancien rectorat et il n'aime personnellement pas entendre que les études à Genève seraient attractives en raison de leur prix bas. Il préfère penser qu'elles le sont en raison de la qualité de la formation.

## Examen de la politique publique « G Aménagement et logement »

### *Audition du département du territoire (DT)*

*M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, M. Christian Goumaz, secrétaire général, et M. Frédéric Dekoninck, directeur financier*

M. Hodgers croit que l'essentiel a été dit dans le rapport de la sous-commission, qui indique bien que cette politique publique représente 4% des charges globales de l'Etat, avec des charges inférieures de 4,6 millions de francs par rapport au budget. Le rapport est pour le reste très complet et le conseiller d'Etat est à la disposition des députés pour d'éventuelles questions.

Un député S remercie le DT de son accueil. Les échanges de la sous-commission ont finalement été plus loin que les seuls comptes et états financiers en portant par exemple sur la vision territoriale transfrontalière (VTT), vision qui génère parfois des différences d'appréciation entre Genève et la France voisine. Au sein du même du canton, cette VTT, qui a pour horizon 2050, suscite aussi des débats. Il ne s'agit pas moins d'un premier document pour poser une vision à 2050 sur le territoire du Grand Genève. Il sera intéressant d'entendre un peu plus M. Hodgers sur ce débat qui est loin d'être terminé, notamment de par ses implications sur le plan directeur cantonal, et le Grand Conseil ne manquera pas de poursuivre cette réflexion.

Un député PLR remercie également le département de ses réponses, y compris les réponses supplémentaires qui figurent en annexe du rapport. Il doit avouer que dans ces réponses sur le nombre de logements construits, la rédaction n'est pas tout à fait claire et il peine à comprendre quel est le chiffre qui est juste entre celui du département et celui de l'OCSTAT. S'il apparaît qu'il y a un décalage temporel entre le moment où l'on reçoit l'information et celui où on la comptabilise, le député demande s'il n'y a pas matière à avoir une seule et même communication sur le nombre de logements, en prenant ceux construits entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. S'il comprend bien les explications, il reste perplexe sur la réponse. D'autres chiffres interviennent encore après avec les données de l'OCLPF et il reste un peu étrange d'avoir trois chiffres pour le même indicateur.

M. Goumaz comprend bien la remarque, mais rappelle que les chiffres disponibles de l'OCSTAT parviennent après la rédaction des textes. C'est pour cela que le DT a sa propre comptabilité qu'il fournit ensuite à l'OCSTAT. Il faudrait cependant pouvoir se caler sur les publications de l'OCSTAT qui reste l'office chargé de faire des statistiques. Cela signifie vraisemblablement que l'on risque d'avoir un décalage de trois mois sur l'indicateur avec des corrections qui s'opèrent, en particulier sur le dernier trimestre, et qui expliquent en bonne partie les variations discutées en sous-commission.



Une députée PLR rappelle que, sur les nouveaux logements construits, on voit que les grands quartiers prévus arrivent ou sont dans le pipeline. On sait que les cinq prochaines années vont être décisives vis-à-vis de ce qui sera construit dans une échéance à 10 ou 15 ans. La députée se demande comment le conseiller d'Etat voit le développement de logements futurs. Il ne sera plus là au moment des comptes 2030, qui seront quelque part le moment de tirer un bilan sur la législature actuelle.

M. Hodgers confirme qu'il s'agit d'un des points saillants de cette législature, notamment avec le nouveau plan directeur cantonal 2050, qui sera lui-même issu des réflexions autour de la VTT. On pense ici de manière globale puisqu'il serait ridicule de penser le territoire sans penser à la cohérence avec nos voisins.

Une fois que ce processus de réflexion sera stabilisé, il faudra ensuite dérouler le plan directeur cantonal, avec pour objectif de le déposer devant le Grand Conseil d'ici la dernière année de législature. Il faut avouer que l'Etat est quelque part en train de manger son pain blanc. Les grands périmètres de déclassement issus du précédent plan directeur cantonal, adoptés par le Grand Conseil en 2013, ont été réalisés. Le canton n'a jamais autant construit depuis les années 1970, avec 4000 logements neufs par année, bien au-delà des 2500 préconisés. De grands projets sont concrétisés à l'instar des Grands-Esserts, des Cherpines, de Bernex ou encore du PAV.

Ce dernier a évidemment été le plus difficile parce que l'Etat n'avait pas la disponibilité foncière. Il a fallu rajouter la FPAV au PLQ pour avancer sur le dossier, mais les choses progressent. Il y a cependant une réserve à tout cela qui est un frein donné par la population genevoise, à savoir le refus de déclassement des deux MZ de Cointrin, dont la superficie correspondait à une moitié de PAV. Le blocage de cette zone villas pour le développement induit des ralentissements sur les autres périmètres semblables. Aujourd'hui, même si le PAV va se faire, Genève se dirige vers un épuisement des espaces à bâtir. Berne ne permet plus les grands déclassements de zones agricoles, même s'il pourra y avoir encore quelques exceptions. On n'aura donc plus de grands quartiers en zones agricoles comme on a pu les connaître par le passé. Or, si on prend les prévisions démographiques de l'OFS, on se dirige vers un canton de Genève avec 130 000 nouveaux habitants d'ici 2050, au minimum. Cela veut dire qu'il faudrait environ 65 000 logements supplémentaires et le compte n'y est juste pas. C'est donc le grand défi de cette VTT de relever la contradiction entre la volonté d'avoir un développement économique fort avec la difficulté d'assumer la croissance démographique et des besoins d'infrastructures qui vont avec. Il est juste impossible de décorrélérer les deux. Il n'est pas possible de faire tourner une économie comme celle de Genève

sans main-d'œuvre supplémentaire, et donc d'une manière ou d'une autre avec les logements supplémentaires que cela implique. Tout ce qui va arriver prochainement à la commission d'aménagement va impliquer d'avoir compris ces enjeux pour le développement du territoire.

La députée PLR se demande si, en dehors de la VTT, il y a de vrais points concrets d'amélioration durant ce mandat pour pallier ces manques.

M. Hodgers répond que la réponse se situe au niveau du Grand Conseil avec les déclassements de zones. Rien ne bloque au niveau du Conseil d'Etat, et malgré les recours, l'exécutif avance. Typiquement, sur les Corbillettes, le projet de loi a été déposé en 2011 et se trouve pris dans le goulet d'étranglement politique au niveau du Grand Conseil. Il est évidemment possible d'aller plus vite sur les PLQ si les communes suivent, mais rien n'est à l'arrêt, sauf en cas de refus de MZ.

La députée PLR note que les MZ n'apporteront jamais une solution suffisante pour loger 130 000 personnes, ce que conteste M. Hodgers en répondant qu'elles le pourraient et que c'est l'un des enjeux du futur plan cantonal.

La députée en question pense qu'il y a plutôt une solution au niveau de la densification en ville, par exemple avec les surélévations.

M. Hodgers répond que le volume ne suffit juste pas avec les surélévations et qu'il ne représente que 3 à 4% du volume. Les gros potentiels sont surtout au PAV et dans les modifications de zones. On peut tordre les choses dans tous les sens, la réalité fait qu'une villa occupe l'équivalent au sol de dix appartements, soit un facteur dix. On peut toujours faire les choses à la marge, mais si on veut penser aux gros volumes pour 2030 ou 2050, c'est là qu'ils se trouvent.

Le plan directeur cantonal actuel préconisait de déclasser 11% de la zone villas. A ce stade, cela a été le cas pour seulement 1%. La question des déclassements sera au cœur de la réponse à la question que pose la députée.

Un député PLR constate que le rapport ne mentionne pas la forte opposition des milieux économiques à la VTT, milieux qui n'ont pas été entendus dans le cadre de la consultation et qui demandent de retirer ce projet. Cette VTT pourrait devenir une feuille de route permettant par la suite le dépôt de projets de lois ou des objets déposés par le Grand Conseil. Or, si l'on part comme cela, avec un faible enthousiasme des voisins français et une moindre prise en compte des enjeux de mobilité, on peut se questionner sur l'avenir de cette vision.

Le député dit cela puisque le Conseil d'Etat a des moyens pour essayer de densifier au maximum et qu'il n'a pas l'impression qu'il les utilise. La LGZD

mentionne dans son art. 2A, al. 2, qu'il faut dans les zones de développement 3 une densité de 1,8. Or, pas un seul des PLQ de ces dix dernières années n'arrive à une telle densité. Même dans le PAV, on n'y arrive pas, sans s'en préoccuper puisque l'on dit que l'on fera un peu moins et que les plans financiers seront en mesure de l'assumer. Donc, non seulement les propriétaires ont moins d'investissements possibles dans l'immobilier, mais on construit finalement trop peu pour couvrir les besoins que l'on aura d'ici 2050. Cette question fait aussi le lien avec celle des surfaces d'assolement (SDA). Il reste une dizaine d'hectares pour lesquels on pourrait obtenir des déclassements, après quoi cela ne sera plus possible.

Le député se demande donc si le Conseil d'Etat a l'intention de retirer cette VTT ou non, et d'associer tous les milieux concernés. Il se demande également si le Conseil d'Etat a l'intention d'appliquer enfin l'art. 2A, al. 2 de la LGZD, et ce contre l'avis des communes, pour respecter cet indice de densité minimal. Enfin, il se demande si le Conseil d'Etat veut faire quelque chose avec Berne pour envisager éventuellement des rocadés de SDA avec d'autres cantons pour aller vers des reclassements. Tout ce qui ne sera pas fait sur le canton devra être fait ailleurs, dans le Grand Genève ou dans d'autres cantons. Cela reviendrait à avoir un Conseil d'Etat qui dit qu'il faut faire avec le risque que tout le monde ne puisse pas rester sur le canton à l'avenir.

M. Hodgers lui répond que le canton de Vaud et la France voisine n'ont plus prévu de tels déclassements dans leurs communes pour accueillir des Genevois qui ne trouvent pas de logements dans leur canton. Genève a finalement laissé ses voisins construire, en décidant d'en payer le prix en acceptant les bouchons et la forte circulation. Même cette idée n'existe plus dans les plans d'aménagement de nos voisins. Depuis un moment, les autorités françaises prévoient une diminution du nombre de logements prévus, ce qui se reflète à Genève. Sur la question de la mobilité, le DSM a été largement impliqué et M. Maudet a participé à différentes séances.

Le conseiller d'Etat a lu les interventions des milieux économiques qui demandent certes le retrait, mais ne demandent rien. Il faut noter que la France voisine ou les communes genevoises sont aussi vent debout, et à chaque fois pour des raisons différentes. Les Français disent par exemple qu'ils ne veulent plus être la banlieue de Genève et perdre une grosse partie de leur main-d'œuvre.

On peine donc à arriver sur des consensus, y compris sur des infrastructures communes comme des P+R ou des trams. Cette perte de travailleurs crée une fronde de la part de la France voisine qui ne veut plus rien faire et aller vers moins de croissance.

Il en va de même avec les communes genevoises. L'addition des 45 plans directeurs communaux fait qu'il n'y a plus une seule zone de développement, même dans les grandes communes urbaines de gauche où il y avait une volonté de construire. Donc les communes genevoises n'ont pas assisté aux séances et les milieux économiques s'y opposent également.

Il faut rappeler que cette VTT est axée sur un développement maîtrisé et contenu de la région de façon à préserver les zones naturelles et à permettre le développement urbain de certains périmètres. Cette vision reprend la philosophie de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et vient la concrétiser.

Comme les Français se sont mis aussi à cette ville de quart d'heure et à la densification intérieure, les choses sont relativement cohérentes. Si l'on peut entendre les réticences des milieux économiques, à la fin, on risque de ne pas avoir de plan directeur cantonal et donc plus de zone à déclasser. Dans une ville cosmopolite comme Genève, il faut avoir un développement maîtrisé et un équilibre entre ce qui est urbanisé et ce qui est non urbanisé.

On y parvient en posant le seuil du vivant et l'humain doit se structurer autour des zones dédiées, ce qui est exactement ce que dit la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le Conseil d'Etat va cependant retourner voir les milieux économiques afin de mieux comprendre ce qu'ils veulent, même si l'on trouve tout et son contraire dans leurs 72 priorités. Il y a un certain nombre d'incohérences qu'il faudra affronter et le débat se fera finalement entre ceux qui veulent du développement et ceux qui n'en veulent pas. Sur la question de la LGZD, il faut rappeler qu'elle est respectée dans chaque PLQ. Il est inquiétant que le député qui connaît bien l'immobilier ne comprenne pas la différence entre l'indice de densité et l'indice d'utilisation du sol. Pour le dire autrement, le 1,2 évoqué correspond à l'IUS et il est respecté partout.

L'indice de densité ne tient pas compte de l'ensemble du périmètre, et cette idée de 1,8 est transformée politiquement, en accord avec les communes, en un IUS de 1,2. Typiquement, sur le PLQ Bourgogne, l'ID de 1,8 équivaut à peu près à un IUS de 1,2. Il est possible de passer tous les PLQ en revue pour vérifier, mais tous sont globalement conformes sur ce plan.

Le conseiller d'Etat s'est assez battu avec les communes sur cela pour être au clair. A Chêne-Bougeries, à la Petite-Boissière, l'Etat a cependant accepté de descendre à 1,15 en raison de l'important patrimoine. Sinon, on ne gaspille pas de sol à Genève et on respecte les indices minimaux validés par la population en 2014. Sur la question des SDA, le canton discute depuis des années avec les autorités fédérales et les autres cantons. Du côté de Berne, dans

le cadre de la révision la LAT II, il y a plutôt un durcissement de la protection des zones agricoles.

M. Hodgers a été entendu la semaine passée par une commission se penchant sur le développement du CERN et il a pu constater que cette dernière était surtout intéressée par les questions sur les emprises sur la zone agricole.

Du point de vue des autorités fédérales, il n'est pas possible de sortir des quotas qui sont posés par la loi. Sur la question des échanges, le conseiller d'Etat s'est ouvert auprès de ses collègues d'une espèce de bourse aux SDA. Neuchâtel dispose par exemple de 500 hectares de SDA en trop. Personne n'a montré un intérêt à échanger et encore moins avec Genève. Ces derniers ne voulaient pas renoncer à leurs zones agricoles, et donc à une partie de leur développement économique, pour que Genève sacrifie sa zone agricole pour sauver son développement économique. Aucun canton ne soutient une telle démarche et la Berne fédérale non plus. La Confédération ne reconnaît de toute façon pas les enjeux des métropoles et met tous les cantons sur le même plan.

Même en parlant du CERN, le même discours a été tenu en lui expliquant que le canton prenait sur son quota de SDA. M. Hodgers est cependant personnellement en faveur d'une protection de la zone agricole, même s'il faudra prévoir des exceptions si on veut revoir les projets ferroviaires ou le projet d'expansion de la voie verte et pas uniquement les nouveaux quartiers ou les nouvelles routes. La vision ferroviaire pour Genève d'ici 2050 ne respecte pas les quotas de SDA et il s'agit d'un principe de réalité qu'il faudra appliquer en travaillant avec ce que l'on a. Sur les dernières années, le canton a reclassifié certaines zones qui n'étaient pas des SDA en SDA, donc en grappillant quelques hectares.

Il est cependant difficile d'aller plus loin, et ce sans mauvaise volonté de la part du Conseil d'Etat. On peut toujours être meilleur, mais il faudrait plus d'ouvertures à Berne. Certains cantons sont très bien lotis, à l'instar d'Uri qui peut avoir un bout de golf en SDA ou en faire des zones villas. Les volumes résiduels sont très différents entre les cantons. Genève a été très bon élève auprès de Berne en se contentant de 8400 SDA et il en paie aujourd'hui le prix.

Le député PLR imagine bien qu'il n'y a pas de mauvaise volonté de la part du Conseil d'Etat sur les SDA, mais il demande s'il y a vraiment la volonté de discuter de cela, avec peut-être le soutien des milieux économiques qui ont aussi des idées sur cette VTT. Il est un peu compliqué d'avoir un document de 124 pages mis en consultation sans avoir été consulté au préalable. Les milieux économiques voient que le mot économie n'est mentionné qu'une fois, accolé au mot circulaire. Evidemment, cela peut un peu choquer si c'est cela la vision de l'Etat, même si cela peut donner des avantages.

Le jour où l'économie ira moins bien, et donc que la péréquation intercantonale sera moins élevée que celle que l'on a actuellement, peut-être que Berne verra les choses autrement. Pour rappel, d'ici 2027, on dépassera les 600 millions et la perte de ces montants poussera peut-être Berne à aider l'économie genevoise pour garder ses postes et sa prospérité.

Il y a de toute façon des visions à concilier, que ce soit dans les milieux politiques ou dans les milieux économiques, parce que Genève est un tout petit territoire et qu'on veut tout faire en même temps. Si on veut garder notre budget de 11 milliards de francs, il faudra bien garder la prospérité du canton. C'est aussi là le but d'une VTT, et si cet objectif n'est partagé que par le DT avec éventuellement la mobilité, cela ne peut pas fonctionner et il ne s'agit que d'une déclaration d'intention politique qui n'aboutira à rien. Il y a vraiment là une occasion de reprendre le dossier avant de relancer une consultation.

Un député PLR observe que dans la VTT, on définit le territoire sur les 30 prochaines années dans un document de 124 pages. S'il n'y a pas de vision économique dedans et que tout le monde a l'air contre, il y a peut-être quelque chose à faire. Maintenant, si le DT estime que tout y est et que c'est en accord avec la vision économique portée par le DEE, il en prend acte.

M. Hodgers dit simplement que le développement économique n'a pas été abordé puisqu'il estimait que ce n'était pas le rôle de ce document. Maintenant, cette demande a été formulée et elle sera intégrée. Cela va soulever un point fondamental, à savoir les besoins des 130 000 habitants supplémentaires d'ici 2050 et l'absence de réponse adéquate à ce stade, si ce n'est de dire qu'il faut aller négocier des SDA à Berne. Il faut aussi que les milieux économiques se demandent où vont vivre les futurs travailleurs de l'économie genevoise.

Un député du Centre aimerait savoir si le dossier du boulevard des Abarois à Bernex avance.

M. Hodgers répond qu'il y a encore un enjeu foncier qui coince en termes d'acquisition foncière. Le dossier n'est pas abandonné, mais il y a une dureté foncière qu'il est difficile de surpasser. La dernière votation est passée et il y a maintenant un référendum du côté de Perly. Pour le boulevard des Abarois, la votation a calé le débat et il reste maintenant vraiment cet enjeu foncier. La direction des opérations foncières est au front sur ce point. Le projet se fera malgré les difficultés, même s'il a fallu réduire au maximum l'emprise agricole sur la deuxième partie du boulevard.

### ***Audition de la Fondation Praille-Acacias-Vernets***

*M. Bertrand Reich, président du conseil de fondation, et M. Vinh Dao, directeur général*

M. Dao note que les comptes 2023 de la Fondation Praille-Acacias-Vernets<sup>6</sup> (FPAV) ont sensiblement la même structure que l'année passée avec les mêmes résultats. Il rappelle que la FPAV vit toujours sous le régime d'une rétrocession de loyers pour ses produits d'exploitation, mais que les modalités de celle-ci vont changer en 2025.

Il note, en 2023, une hausse légère des charges de personnel ainsi qu'une augmentation des jetons de présence du conseil de fondation. M. Dao explique qu'il s'agit de la conséquence de l'augmentation de l'activité de la FPAV. Il souligne encore que la principale charge provient de la dotation aux amortissements. En résumé, il y a un résultat d'exploitation et d'amortissement à 1,4 million de francs, un résultat d'exploitation à 58 000 francs et un résultat net à 250 000 francs.

En ce qui concerne le bilan, le directeur général note que la fondation a procédé à des acquisitions en 2023, ce qui a baissé sa trésorerie à 14 millions. En parallèle, la fondation a augmenté ses actifs immobilisés. Il précise que la fondation a procédé à l'achat de 3 DDP en 2023.

La question de la synergie avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) est abordée ainsi que la liquidation de la société TOMALOF.

M. Dao répond que la FPAV travaille dans la plus grande synergie avec la FTI tout comme avec les acteurs privés. En ce qui concerne la liquidation de la société TOMALOF, le président du conseil de fondation rappelle qu'historiquement cette société avait été acquise pour permettre la réalisation du PLQ Acacias 1. Il souligne que, dans ce cadre, le bâtiment qui a été acquis va être détruit et que cela va induire des amortissements pour la FPAV.

Le futur du déroulement de la réalisation du PAV est ensuite abordé par la commission en marge des discussions sur les comptes de la fondation. La commission apprend avec satisfaction le dynamisme du projet et des futurs investisseurs potentiels, ce qui permet d'envisager un futur pérenne.

Un député LJS se questionne sur le rôle de la FPAV dans le développement du PAV, mais aussi sur ce que faisait la FTI avant. En effet, dans le cadre du développement d'un pôle audiovisuel, plusieurs entreprises cherchent à se développer dans le quartier, mais on leur dit depuis longtemps d'attendre et on les empêche d'investir. Le député se demande donc si la FPAV joue un rôle dans ce développement ou si cela reste de la responsabilité de la FTI.

---

<sup>6</sup> Pour les documents utiles, voir le PL 13459.

M. Dao répond que la FPAV travaille dans la plus grande synergie possible avec la FTI. En général, la FPAV est co-contractante sur le droit de superficie et est donc propriétaire du terrain. Une fois que la fondation entre en contact pour les négociations, elle écoute les besoins des entreprises. Si ces dernières expriment un besoin de se reloger en dehors de la zone industrielle du PAV, c'est la FTI qui assure ce soutien. La FPAV travaille aussi avec des acteurs privés puisque la FTI n'est propriétaire que de 25% des zones industrielles hors PAV. Néanmoins, la zone Praille-Ouest va rester à la FTI comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Il s'agit d'une zone connectée au rail et qui est dans le projet de déclassement du PAV réservée aux activités. Il y aura très peu de logements et les entreprises dont parle le député sont plutôt dans cette zone où la FTI a le triple rôle d'aménageur, de superficiant actuel et de superficiant futur. Il faudrait donc poser cette question à la FTI.

Un député du Centre se réjouit de voir que, depuis la dernière audition, le contentieux autour de la rétrocession avec la FTI a pu se résoudre. Le député rappelle le problème rencontré par la fondation sur ses fonds propres et sa capacité à investir dans le temps. La société TOMALOF devrait être liquidée d'ici deux ans et le député du Centre aimerait savoir pourquoi. D'autre part, le député se demande si les levées de fonds se feront plutôt auprès d'acteurs privés ou publics.

M. Reich rappelle que TOMALOF a été acquise pour permettre de réaliser le PLQ Acacias 1 en maîtrisant l'espace dédié à la place centrale, soit le Forum. Dans ce cadre, la FPAV va procéder à une destruction de valeur puisque le bâtiment qui a été acquis va être détruit alors qu'il pourrait être conservé. Il s'agit vraiment là d'un choix politique et stratégique. Il faut donc amortir chaque année à hauteur de 1,3 million de francs dans le cadre de cette destruction de valeur. En parallèle, la FPAV a des discussions avec l'AFC pour déterminer la solution la plus efficace sur le plan fiscal pour éviter de payer plus qu'il ne paraît nécessaire. C'est en fonction des réponses données par l'AFC que le moment de la liquidation sera déterminé. Matériellement, la société fait partie du patrimoine de la FPAV et on sait très bien la perte de valeur que cela va représenter. Sur la question des levées de fonds, la fondation est assez au clair sur les prévisions de dépenses et les besoins de fonds qu'elle va avoir. Elle sait aussi que, pour les levées de fonds supérieures à 50 millions de francs, il lui faudra venir devant le Grand Conseil. En revanche, les levées de fonds d'un montant inférieur peuvent être menées de manière autonome. Le conseil de fondation examinera les meilleurs scénarios dans l'intérêt de la fondation.

Un député du Centre rappelle que, lors de sa dernière venue, la fondation attendait les résultats d'une votation importante qui a été acceptée depuis. Il se



demande si, dans ce cadre, les activités se déroulent maintenant selon le planning.

M. Dao confirme que la fondation s'est réjouie du vote positif des électeurs de la Ville de Genève sur le référendum qui s'opposait à la décision du Conseil municipal sur la délibération communale. Le Conseil d'Etat a pu rapidement adopter ce PLQ, sans aucun recours, ce qui est rare. Il s'agit pour rappel du plus grand PLQ jamais adopté sur le canton.

On parle de 2300 logements ainsi que d'une grande zone d'activité et c'est un vrai soulagement qui crée aussi de l'enthousiasme chez tous les acteurs du PAV. Déjà avant la votation, il y avait de belles perspectives de maîtrise foncière et pas que pour la FPAV, mais aussi pour des investisseurs privés à hauteur de 60% du PLQ. 1000 logements pourraient ainsi avancer. Les acteurs économiques sont donc là, mais l'enjeu repose autour de la coordination préopérationnelle avec les communes, notamment la Ville de Genève, pour libérer la zone, amener les réseaux ou encore gérer la pollution PFAS. La FPAV va lancer au deuxième semestre 2025 les appels à projets et investisseurs pour choisir les développeurs du PLQ Acacias 1.

La situation est aussi très dynamique à l'Etoile avec le chantier de Pictet, une autre autorisation de construire en face ou encore le projet de tranchée couverte. Ici aussi, les acteurs sont très pressés et ont très envie de lancer ce quartier. Enfin, la FPAV est aussi très présente à Gosselin à Carouge.

Il y a eu beaucoup de débats politiques avec la commune sur l'image directrice. On arrive au terme de ces discussions et un premier PLQ est en préparation, avec de premières démarches administratives, et notamment l'enquête technique, qui pourrait aboutir en 2024 ou 2025.

Il y a de petits décalages, mais les choses sont lancées. Il s'agit maintenant de prendre soin des entreprises actuelles du PAV. Tout le monde doit se mettre en mouvement, pas forcément très loin, mais cela demande de s'organiser avec un nouvel environnement, parfois avec moins de facilités d'accès. Il faudra aussi organiser cette transition avec l'arrivée de logements dans la zone tout comme les enjeux de transition écologique, par exemple. Les enjeux à gérer sont nombreux tout en restant réalistes sur le budget. Ce travail est favorisé par la complémentarité de ressources et de compétences entre la FTI et la FPAV.

Un député MCG revient sur la question de la PPE dans le PAV et note qu'il avait cru comprendre que des plans financiers ne pouvaient pas forcément tourner comme on le voudrait. D'autre part, le député se demande si le fait d'avoir plus de PPE dans le PAV pourrait aider le projet à se développer plus rapidement ou si cela pourrait avoir un effet inverse.

M. Reich note qu'il s'agit d'une question intéressante et rappelle que la FPAV ne décide pas du cadre légal dans lequel elle s'inscrit. Elle respecte au final les choix du peuple et s'adapte à ces choix. Concrètement, le projet PAV peut fonctionner de manière financière, sociale et environnementale, et ce avec ou sans PPE.

Il ne lui revient pas de commenter ce choix politique et la fondation fait avec ce que le peuple a voté. La fondation peut mener à bien sa mission et la mènera indépendamment des résultats du vote. Le projet a une vraie vitalité et une vraie force et on le ressent encore plus aujourd'hui avec l'implication des acteurs de la société civile, que ce soit des associations, des investisseurs ou encore les collectivités publiques. Les aspects financiers sont assurés, quelle que soit la nature des logements réalisés, même si cela change de savoir si on doit vendre des terrains et donc encaisser de l'argent ou si on doit les louer. Il ne s'agit cependant pas d'un paramètre pour la réalisation du PAV.

## **Examen de la politique publique « H Sécurité et population »**

### ***Audition du département des institutions et du numérique (DIN)***

*M<sup>me</sup> Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, M. Michel Clavel, directeur financier, M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, commandante de la police, M. Yves Bezençon, directeur général de l'OCPPAM a.i., M. Bernard Gut, directeur général de l'OCPM, et M. Claude Bettex, directeur général de l' OCD*

M<sup>me</sup> Kast indique que, pour la politique H, les comptes sont bien tenus et il n'y a pas de dépassements significatifs qui ne seraient pas explicables, ni trop d'écarts par rapport à ce qui avait été envisagé. On constate même quelques économies. Les questions qui restaient sur le recouvrement des amendes ont depuis trouvé une réponse, et la magistrate n'a pas de remarques supplémentaires à faire sur le rapport de la sous-commission.

Une députée Verte relève qu'au niveau des comptes, les choses sont plutôt positives avec des économies de 10,3 millions de francs et 14,5 millions de francs de revenus excédentaires. La discussion a donc plutôt porté sur la gestion des différents services. La sous-commission a notamment évoqué la question du recrutement et de la formation dans la police, des charges pour assurer les différentes manifestations qui ont eu lieu en 2023 et qui auront lieu à l'avenir, des amendes et des contraventions, de la manière d'encourager les femmes à entrer dans les différentes professions du département, des travaux à Champ-Dollon ou encore des abris de la PC.

Un député MCG demande quels seront les objectifs du nouveau directeur de Champ-Dollon. Il se demande notamment si le directeur sera chargé de la réforme de la prison et de la vision pour le futur.

M<sup>me</sup> Kast rappelle que ce n'est pas la prison de Champ-Dollon qui mène la planification pénitentiaire puisque la prison est finalement un établissement parmi ceux qui sont concernés par le grand projet à Puplinge.

Le directeur est pour sa part chargé de la gestion propre de l'établissement de Champ-Dollon, qui se trouve avec La Brenaz et Curabilis sur le site de Puplinge. Chacun de ces établissements dispose de sa propre direction et de son propre type de détenus.

Le projet de planification pénitentiaire s'occupe de l'ensemble du site de Puplinge et vise à mettre en œuvre cette planification telle que votée en mars 2023. Il s'agit d'un projet mené au niveau de la direction de l'OCD et non pas dans les établissements, bien qu'ils soient évidemment associés aux réflexions. La direction générale de l'OCD est maintenant en train de finaliser l'étude de faisabilité du projet urbanistique de Puplinge, avec un mandat qui a été donné à des architectes et à des urbanistes, notamment pour voir si le programme envisagé et validé par le Grand Conseil est réalisable sur le site et selon quelles modalités.

En fonction de cela, le département reviendra devant le Grand Conseil pour les phases de mise en œuvre de ces réalisations. Il s'agit d'un projet de longue haleine qui va se déployer sur les dix prochaines années. En attendant, il faut continuer à investir sur Champ-Dollon qui est un bâtiment de 50 ans très difficile à maintenir en exploitation sans investir de grosses sommes, et ce avant même de parler de la rénovation du bâtiment en tant que tel. On y rencontre toutes les difficultés techniques d'un vieux bâtiment, pour les entrées d'eau ou encore la chaleur, avec la difficulté supplémentaire de l'aspect pénitentiaire. Les chantiers coûtent très cher en raison des niveaux de sécurité très complexes. Pour donner un exemple très parlant, tout ce qui rentre dans l'établissement doit être référencé pour être sûr que cela ressorte. Il y a donc un mandat de construction qui doit être complété d'un mandat de sécurité, ce qui fait que tous les travaux dans les établissements pénitentiaires ont des coûts plus conséquents que dans d'autres types de bâtiments. Un mandat spécifique devra être donné à une entreprise de sécurité pour que le chantier soit réalisé sans mettre qui que ce soit en danger.

M. Bettex précise que, sur le bâtiment de Champ-Dollon en tant que tel, la direction a la mission de faire survivre l'établissement jusqu'aux travaux de reconstruction. Il y a donc des rénovations entreprises pour faire tenir le bâtiment jusqu'à cette nouvelle étape. Le nouveau directeur poursuit notamment les travaux de séparation des régimes, de prise en commun des repas, de développement des activités de réinsertion ou encore d'installation de téléphones, dans une optique d'améliorer les conditions de détention. Tout

cela doit être fait en parallèle des travaux de rénovation liés aux problématiques techniques.

Une députée PLR remercie le département pour les compléments de réponse envoyés ce matin sur la question des contraventions. Quand on regarde les chiffres des contraventions de 2022, il apparaît que le pourcentage d'encaissement à fin mars 2024 est de 55%, alors que le taux annuel est de 43%. Pour 2023, elles sont pour l'instant encaissées à hauteur de 48% contre un taux annuel de 40%. Il ne s'agit pas que de petits montants puisque l'on parle de 11 millions de francs de contravention pour 2022 et 4,5 millions de francs en 2023, avec un solde ouvert de 47 millions de francs pour 2023 et de 28 millions de francs pour 2022. Il s'agit là d'un gros manque à gagner et la députée se demande si une stratégie est mise en place pour essayer de récupérer ces montants non perçus ou alors de durcir les conditions pour les véhicules qui ne paient jamais.

M. Clavel répond que, par rapport à la note adressée aux députés, il faut savoir que, si c'est une infraction de parking, la personne reçoit une amende d'ordre. Si cette amende n'est pas payée dans les 30 jours, elle est convertie en contravention et sera recouvrée en fonction des possibilités de la personne. S'il n'est pas possible de récupérer cet argent, la contravention est convertie en jours de détention par le SRSP. Il n'y a pas d'autres possibilités d'opérer selon la loi fédérale.

M<sup>me</sup> Kast confirme que les possibilités d'action sont limitées par le principe de légalité et qu'il n'est pas possible de créer des infractions supplémentaires pour les mauvais payeurs. Pour les amendes pénales ou judiciaires, il y a des sanctions pécuniaires qui, si elles ne sont pas payées au bout de deux rappels, sont transformées en peines privatives de liberté et de substitution (PPLS) qui sont prononcées par le SRSP. Ces PPLS consistent en une mise aux arrêts des gens qui ne paient pas leurs amendes. La commission judiciaire a examiné de manière attentive ce que l'on pouvait faire pour éviter les PPLS qui coûtent bien plus cher que ce qu'elles rapportent. Il y a des projets pilotes pour les éviter, mais quand ces amendes sont prescrites ou que la personne ne peut pas être retrouvée en l'absence d'adresse, il n'y a pas vraiment de solution de recouvrement.

M<sup>me</sup> Bonfanti précise qu'il s'agit d'une vieille question qui est discutée notamment dans le cadre de la politique criminelle commune, dont le septième axe traite de la meilleure collaboration entre les différents services dans ce but d'un meilleur recouvrement. Il y a beaucoup d'actions faites par le service des contraventions, mais il faut parfois être un peu plus inventif. Par exemple, il y a des actions qui se font sur des amendes impayées et où l'on arrive à repérer où se gare le véhicule. Cela permet d'interpeller la personne sur place et de lui

notifier ses amendes d'ordre devenues entre-temps des contraventions. Le service des contraventions dispose d'une liste qu'il peut mettre à disposition de la police routière pour faire ce travail. D'autre part, il existe un dispositif « Frontières » qui permet de lire automatiquement les plaques des voitures et de voir si les personnes ont des amendes ou des contraventions qui ne seraient pas payées faute de notification. Cela est notamment fait pour les articles 96 et 97 de la LCR qui portent sur le défaut d'assurance. Procéder ainsi permet de faire baisser le taux d'amendes non payées. La politique criminelle commune arrive à échéance en 2024 et la nouvelle sera signée en juin, avec cet axe sur la meilleure coordination des entités qui devrait perdurer.

M<sup>me</sup> Kast rappelle que, comptablement, on comptabilise l'amende quand on la pose. Il y a toujours une latence, même chez les bons payeurs. La photographie à un instant T sera toujours avec un certain taux de non-recouvrement, sans vouloir dire que les amendes ne seront pas payées ultérieurement.

Une députée PLR trouve tout de même préoccupant ce déséquilibre avec ces contraventions qui ne sont pas recouvrées.

M<sup>me</sup> Kast répond qu'il est difficile de sanctionner certaines personnes, par exemple les gens en acte de défaut de bien. A part tenter d'éviter les arrêts par une autre manière, par exemple les travaux d'intérêt général, il y a relativement peu de solutions.

Un député du Centre demande si ces PPLS créent un afflux de personnes au niveau de Champ-Dollon.

M<sup>me</sup> Kast répond qu'il y a relativement peu de cas et qu'il s'agit de peines courtes, mais qu'elles sont bien exécutées à Champ-Dollon principalement.

Le député du Centre rappelle les récents débordements lors de manifestations sportives et demande quelle est la répartition des coûts entre le club et la police. Il demande s'il en va de même pour les manifestations organisées durant les fins de semaine au centre-ville. Cela demande à chaque fois de lourds effectifs de police qui commencent à peser un peu. Enfin, le député se demande s'il a raison de penser que le football cause un peu plus de soucis que le hockey.

M<sup>me</sup> Kast répond que, si le phénomène du hooliganisme a toujours existé, plutôt de manière contenue, on a clairement vu un regain après la pandémie. Il y a aussi dans les faits une appréciation divergente entre les cantons et la Swiss Football League.

Dans tous les cas, c'est le club organisateur qui a la charge de la sécurité dans le stade et à l'entrée, avec des fouilles et de la sécurité privée qui est formée pour cela. La police cantonale gère pour sa part la sécurité sur le domaine public, donc à l'entrée du stade, ce qui comprend aussi la sécurité des trajets et le transport des visiteurs jusqu'à l'extérieur du stade. Il va de soi que l'évaluation des risques par la police dépend d'un certain nombre de facteurs comme le comportement des supporters lors des matchs précédents ou les tensions identifiées sur un match avec des enjeux. Jusqu'ici, l'enjeu a toujours été de savoir si on mettait suffisamment d'effectifs et il est évident qu'il vaut mieux mettre en place trop d'agents que pas assez. Les fois où cela a dégénéré, la police était plutôt contente d'avoir le dispositif suffisant. Le député a raison de dire que le hockey est un peu moins tendu, de par le fait que le match se passe dans des patinoires fermées, ce qui génère un comportement plus adéquat.

Le grand avantage de Genève est que le stade est très bien desservi par les transports. Cela est moins le cas à Lausanne où la gare se trouve tout en bas et les stades tout en haut, ce qui nécessite de faire traverser toute la ville aux visiteurs. On voit au niveau du hockey des tensions au moment de remonter dans les cars parfois, mais cela reste assez rare. Sur la question des manifestations politiques, l'évaluation de la dangerosité repose sur le même principe et dépend du nombre de participants et des possibles impacts sur la circulation. Logiquement, plus le cortège génère du monde, plus il faut d'effectifs pour gérer la sécurité des manifestants. Les effectifs de sécurité sont refacturés aux organisateurs pour les manifestations sportives, commerciales ou culturelles, tandis que la loi ne le permet pas pour les manifestations politiques. S'agissant des refacturations, il y a des forfaits qui existent, mais qui ne prennent en général pas tout l'impact financier en charge. Le plus gros impact de ces manifestations repose surtout sur les horaires des policiers.

M<sup>me</sup> Bonfanti précise que ce sont les matchs de football qui génèrent le plus d'heures supplémentaires et que la police essaie véritablement de mettre en place tout ce qui est en son pouvoir pour rationaliser les déploiements d'effectifs. Le weekend passé était par exemple ponctué de plusieurs grandes manifestations sportives et culturelles et il a fallu déployer des effectifs sur l'ensemble de la période avec de gros efforts à fournir ; afin de limiter le déploiement des effectifs, la Police a travaillé sur les bascules des forces entre les différentes manifestations.

M<sup>me</sup> Kast indique que même sur des manifestations très valorisées, mais qui impactent peu la population, par exemple celle organisée par l'UNHCR en décembre, il faut impliquer la police pour sécuriser les arrivées et les transferts des délégations internationales. Ce type d'événements nécessite aussi le soutien des polices municipales sur la circulation, voire des protections civiles.

Un député UDC aimerait savoir comment sont calculés dans le programme H02 les ratios d'encadrement du personnel pénitentiaire, par exemple en divisant le nombre de gardiens par le nombre de détenus.

M. Bettex répond qu'il s'agit d'un calcul assez complexe entre le nombre de détenus, le nombre de personnes qui travaillent, les différentes typologies ou encore les régimes de détention. Le taux d'encadrement n'est par exemple pas le même entre la semi-liberté et l'exécution de peine. Mathématiquement, on divise cependant en effet le nombre de détenus par le nombre de gardiens.

Le député UDC constate qu'il manque 53 ETP dans le programme et se demande, si on avait réussi à recruter ces personnes, si le ratio d'encadrement devrait tendre à augmenter ou à baisser. Il rappelle que le budget fixe un ratio d'encadrement à 0,44 alors que les comptes le fixent à 0,62, ce qui peut étonner si on dit qu'il manque du personnel.

M<sup>me</sup> Kast confirme que le taux d'encadrement est un minimum. Si on descend en dessous de ce chiffre, la situation n'est plus conforme aux règles et l'Etat peut être condamné à verser des indemnités aux détenus, voire à ne plus pouvoir les accueillir alors même que c'est la justice qui les envoie. Il s'agit donc bien d'une limite inférieure à ne pas franchir et il faut impérativement rester en dessus si l'on veut éviter les sanctions. Il manque du personnel dans plusieurs secteurs et pas uniquement chez les gardiens, mais par exemple aussi dans les ateliers où il y a des difficultés de recrutement dans certains établissements ou alors pour assurer la prise de repas en commun, une problématique identifiée comme étant nécessaire pour le bien-être des détenus. Une partie de ces ETP a été recrutée depuis et concernait le convoi des détenus.

D'autre part, il faut relever que le nombre de détenus a baissé, même si Champ-Dollon reste en surpopulation avec 398 places pour 520 détenus. Cela reste bien mieux que la situation avec un nombre de 900 détenus qui a été dépassé il y a quelques années.

## **Examen de la politique publique « I Impôts et finances »**

### ***Audition du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)***

*M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, M. Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général, M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat, M<sup>me</sup> Charlotte Climonet, directrice générale, M<sup>me</sup> Stéphanie Bartolomei-Flückiger, directrice, M. Cédric Marti, directeur, M. David Miceli, économètre, M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et M. Christophe Pommaz, directeur général*

M<sup>me</sup> Fontanet indique que tout a déjà été abordé à plusieurs occasions et le département reste à disposition pour d'éventuelles questions restantes.

Un député UDC veut relever que la note est passée de AA- à AA, ce qui est évidemment une bonne nouvelle. Il faut aussi relever la recapitalisation de la CPEG suite à l'amortissement de la réserve budgétaire. Un élément se retrouve tant dans la politique I que dans les autres, à savoir la difficulté de recruter du personnel qualifié pour ces tâches spécifiques au département. Il s'agit tout de même d'un élément inquiétant.

Un député S relève qu'il y a en effet de la peine à recruter pour nombre de postes, et ce malgré le fait que l'on ait un grand nombre de talents locaux sur le territoire genevois. La sous-commission a également à nouveau discuté de la difficulté d'avoir une correspondance fiable entre le budget et les comptes et il n'est pas utile de relancer ce débat aujourd'hui. Toutes les réponses se retrouvent dans le rapport et la plupart des éléments ont déjà été explicités lors de la présentation transversale. Le député remercie le département de sa transparence dans ses réponses.

## **Examen de la politique publique « J Justice »**

### ***Audition du pouvoir judiciaire***

*M. Olivier Jornot, président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, M. Patrick Becker, secrétaire général, et M. Philippe Jaccard, économiste*

M. Jornot rappelle que le pouvoir judiciaire a connu des recettes particulièrement élevées en 2023 en raison de contributions pénales difficiles à budgéter et qui sont venues rejoindre le fleuve de recettes supplémentaires de l'Etat de Genève pour cette année.

On parle ainsi de 60 millions de francs en plus, ce qui n'est pas une somme négligeable pour le pouvoir judiciaire.



Sur le plan des dépenses, les charges de personnel ont été les plus élevées comme d'ordinaire, avec une moins-value sur ces dépenses parce que le Grand Conseil avait voté des allocations pour des postes de magistrats qui n'avaient pas encore été votées sous forme de modification législative, ce qui a été fait dans l'intervalle.

Ceci fait que les montants mobilisés pour une partie de l'année n'ont pas été dépensés. Evidemment, il y a eu des difficultés avec la nature, à savoir les charges de biens et de services. Cette ligne sert à rémunérer les activités et les dépenses liées à l'activité de procédure, soit les expertises, les écoutes ou encore les frais d'assistance judiciaire.

Le montant était insuffisant dès le départ et il a fallu venir en cours d'année demander une autorisation de dépassement pour 3,5 millions de francs, ce qui a permis de clore l'année. La situation s'aggrave déjà pour 2024 et il ne fait aucun doute qu'il faudra à nouveau revenir avec une demande de dépassement de crédit, notamment pour faire face à la hausse des dépenses d'assistance judiciaire.

Sur l'activité en tant que telle, le pouvoir judiciaire a présenté son compte rendu d'activité très récemment. L'activité a été très intense, notamment au niveau du TPAE, du pénal ou encore de la conciliation des baux et loyers. En marge de l'activité judiciaire, il y a de grands projets qui continuent à avancer, à l'instar de la numérisation de la justice pour être prêt pour l'arrivée de la justice numérique qui avance au niveau des Chambres fédérales, ou encore le projet RePAIR. Il s'agit pour rappel d'un projet de longue haleine entre le PJ et le DCS qui est appelé à produire des flux importants, notamment dans le domaine de la gestion des mandataires pour les tutelles. M. Jornot a eu l'occasion d'être entendu récemment par la commission des Droits de l'Homme puisqu'elle travaille sur un projet qui vient en porte-à-faux par rapport à ce grand projet RePAIR qui devrait porter ses premiers fruits en 2025.

Un député LJS confirme qu'il n'y a pas d'éléments particuliers à relever sur la politique J, avec beaucoup d'éléments contraints sur lesquels il est difficile d'anticiper. Il y a une petite marge de manœuvre avec le projet RePAIR pour subir un peu moins les démarches du DCS et ce programme devrait permettre d'améliorer et de clarifier la situation. Le député a été agréablement surpris de voir les bonnes avancées du projet, qui seront présentées prochainement devant la commission.

Un député PLR est un peu étonné par les indicateurs qui apparaissent dans les comptes et a parfois l'impression que l'on en met parce qu'il fallait en mettre. Les indicateurs sont parfois un peu contradictoires et quand on regarde par exemple l'indicateur 1.4 ou l'indicateur 1.5, on trouve des montants qui

dépassent les valeurs cibles. Il en va de même pour l'indicateur 2.1 qui montre que 81% des procédures se terminent en moins de 12 mois. Ces indicateurs questionnent par rapport aux demandes du PJ pour avoir plus de moyens et de renforts.

M. Jornot confirme que les indicateurs qui comptent sont ceux qui figurent dans le rapport de gestion d'activité annuelle et que les indicateurs qui sont dans les comptes sont peu fiables. La notion même de cible fait peu de sens puisque l'on parle de périmètres très différents. Les indicateurs fournis par le PJ dans son rapport d'activité sont plus fins et font la distinction par juridiction, ce qui a plus de sens.

Ce député PLR trouve important que les indicateurs qui apparaissent dans les comptes soient pertinents, ne serait-ce que pour un bon contrôle. Or, les indicateurs qui apparaissent ici traduisent plutôt d'un bon fonctionnement, ce qui tranche par la suite avec les propos du PJ devant la commission.

M. Jornot répond que ces indicateurs ne seront plus repris et qu'il n'est en effet pas possible de résumer l'activité judiciaire en quatre chiffres qui ne sont pas lisibles et sont trompeurs. Le rapport d'activité est le plus complet possible et c'est là où se trouvent la matière et la substance. La problématique de la dotation est réelle, tout comme celle de la surcharge puisqu'il y a de nouveau des situations critiques dans plusieurs juridictions, avec une évolution de la matière qui ne cesse d'augmenter dans plusieurs domaines.

Un député du Centre aimerait entendre le procureur général sur cette question des privations de liberté pour les amendes impayées. On constate en effet qu'un certain nombre de personnes se retrouvent en prison pour des motifs de ce type. S'il ne s'agit pas de promouvoir l'impunité en la matière, il faut se demander pourquoi ces gens sont en prison et pas plutôt à l'aide sociale. On voit que certains cantons ont cessé d'avoir cette politique, ce qui n'est pas le cas de Genève.

M. Jornot rappelle que c'est le droit fédéral qui fixe les conditions de la conversion et que les décisions rendues par la justice en la matière ne portent pas sur l'exécution de la conversion, mais sur son principe. Si on fixe une peine pécuniaire, si elle n'est payée, elle finit automatiquement à faire place à une peine privative de liberté. Toutes ces questions d'exécution concrète des cas ne relèvent pas du PJ qui rend des décisions en application du droit fédéral.

Le procureur général sait qu'il y a des efforts du SAPEM pour déployer une stratégie pour arriver à prendre certains problèmes à la source en donnant des indications précises aux personnes et ainsi éviter de se retrouver dans ces peines privatives de liberté pour des impayés. Il s'agit en effet d'une utilisation peu judicieuse des ressources carcérales de l'Etat. Quand un juge fixe une

amende, c'est ensuite le droit fédéral qui règle l'exécution de la peine et on ne peut pas aller dire autre chose que ce que dit la loi.

Le même député du Centre note que Genève semble tout de même plus répressif que le reste de la Suisse.

M. Jornot n'a pas la même impression et entend plutôt le contraire dans le reste de la Suisse. L'un dans l'autre, tout le monde doit avoir la même approche.

Un député UDC trouve assez étonnant de voir que l'on parle de postes vacants dans toutes les politiques publiques sauf au PJ. Il se demande s'il y a des difficultés pour pourvoir des postes vacants.

M. Jornot répond que trois cabinets de magistrats avaient leur financement dans le budget, mais pas dans la loi sur l'organisation du PJ, raison pour laquelle ces trois postes de magistrats et leurs collaborateurs n'étaient pas pourvus puisqu'ils n'étaient pas dans la base légale. Ceci explique les négatifs dans le tableau. Pour le reste, la taille du PJ avec ses 700 ETP permet à la direction des RH de gérer cette question des postes vacants de manière fine pour éviter de se retrouver avec des postes durablement vacants. Il y a une planification des engagements pour limiter les lacunes et consommer la dotation à près de 100% en permanence. Il n'y a de manière générale pas de difficultés de recrutement et on trouve toujours suffisamment de candidatures pour la plupart des postes, sauf pour des fonctions moins judiciaires pour lesquelles la situation est la même que partout.

M. Becker précise que les postes non consommés sont les seuls cas concernés par l'attente de la modification législative.

Un député PLR note que quand des magistrats sont élus, peu sortent par la suite du système avant de partir à la retraite, à moins de décider d'un changement d'activité professionnelle. Le député se demande comment le PJ contrôle le nombre de dossiers traités par magistrat ou par juriste. On sait que les comparaisons entre juridictions sont compliquées, mais le député aimerait au moins des précisions au sein des juridictions.

M. Jornot rappelle qu'il n'y a évidemment pas le même régime pour les deux catégories puisque les greffiers-juristes sont des collaborateurs soumis à une hiérarchie administrative qui va procéder comme pour n'importe quel collaborateur de façon à avoir un suivi précis avec des objectifs de rentabilité. Pour les magistrats, il y a deux façons de faire : soit on analyse les chiffres globaux par filière et par juridiction, ce qui permet ensuite de voir la charge globale d'une juridiction et de voir ce que cela représente par magistrat en moyenne, soit on en appelle au conseil supérieur de la magistrature qui est

l'autorité de surveillance qui vérifie régulièrement que les magistrats sont à jour dans la tenue de leur rôle.

Le conseil peut intervenir en cas de problèmes constatés dans le fonctionnement. Les deux situations ne sont pas identiques parce que les statuts ne sont pas les mêmes. On peut parfois d'avoir plus d'informations sur tel ou tel rendement personnel, mais cette pensée est rapidement chassée de par le manque de compétence de la commission de gestion du PJ sur les magistrats.

Ce député PLR a compris que le prochain budget prévoyait des augmentations de postes. Or, pour les députés, il est difficile d'arriver à appréhender la situation du point de vue de la charge de travail. Il est plus simple de regarder cela pour d'autres types de fonctionnaires dans d'autres offices où on connaît le nombre de dossiers et où on peut faire des comparaisons avec d'autres cantons. Sur les juristes, les choses sont beaucoup plus variables et dépendent des juridictions. Il est donc plus difficile de savoir si les postes en plus sont justifiés ou non. Le député note qu'il est finalement plus facile de demander des postes que de devoir justifier que des personnes dysfonctionnent. Les magistrats ne doivent pas vraiment rendre de comptes, à l'instar du Conseil d'Etat qui est aussi élu et sur qui le parlement a un peu plus de pouvoir.

M. Jornot répond que la première pression qui s'exerce sur le magistrat est la pression des dossiers qu'on lui amène et pour lesquels il doit tenir son rôle à jour. Il a donc la charge de traiter les dossiers et d'aller au bout des choses. Il doit par ailleurs répondre à des autorités supérieures. Les présidents de juridiction s'assurent que les magistrats remplissent leur rôle tandis que le conseil supérieur de la magistrature est aussi là pour s'assurer de cette bonne tenue de la charge.

Le conseil est vraiment présent et est assez craint. M. Jornot rejoint le député sur cette difficulté pour définir si une charge est excessive ou non. Par exemple, le procureur général du canton de Vaud estime qu'au-delà de 170 procédures, cela n'est juste plus possible. Pourtant, à Genève, on parle de 280 procédures en moyenne, voire de 300 dans le propre cabinet du procureur général.

Donc, selon l'échelle vaudoise, le travail ne serait jamais fait. Il faut en tout cas pouvoir déterminer un seuil à partir duquel les collaborateurs ne peuvent plus s'en sortir dans les dossiers et risquent de faire une justice expéditive plutôt que de consacrer suffisamment de temps aux justiciables.

Le problème est qu'il faut chaque année tenter de venir convaincre la commission d'accepter des rattrapages et que beaucoup de temps s'écoule avant de recevoir les montants, que ce soit de par le processus législatif ou de

par les éventuels recours. Avec en moyenne une année de procédure, la situation s'aggrave entre-temps et il faut donc d'ores et déjà revenir avec de nouvelles demandes quand les renforts arrivent. Concrètement, on est toujours en train d'attendre la situation idéale d'il y a deux ans et le PJ ne se trouve jamais dans une situation correcte. Il est très difficile d'anticiper sur les besoins, même s'il y a de vraies augmentations qu'il n'est pas possible d'absorber seulement en travaillant plus.

Le député PLR note que l'idéal serait, au moment où l'on vote les budgets, de voter en même temps les projets de lois qui permettent d'avoir ces postes.

M. Jornot confirme qu'un passage au système français avec des lois de programmation arrangeait le PJ, ce qui permettrait de modifier toutes les autres lois avec la loi budgétaire.

Le député PLR estime qu'il faudrait en tout cas, une fois le budget voté, avoir les postes directement, comme c'est le cas pour le reste de l'Etat.

M. Jornot répond que la nuance qui explique la différence est que la loi fixe le nombre de magistrats par juridiction. Malgré le vote des postes dans un budget, il faut tout de même modifier la loi. Il faudrait en tout cas accélérer la possibilité de modifier la loi une fois le signal politique budgétaire obtenu.

Ce député PLR trouve en effet qu'il serait plus cohérent de discuter de cela en même temps que du budget, et que la commission des finances ait cette compétence puisque c'est aussi elle qui vote le budget. Il comprend que quand le procureur parle des rôles des magistrats, il parle du nombre de dossiers qui sont pendants dans chaque cabinet de magistrats.

Il comprend aussi que le nombre de dossiers en cours de traitement ne doit pas dépasser un certain seuil. Cela ne dit par ailleurs rien de l'efficacité du magistrat et il faut plutôt regarder le ratio entre les dossiers entrants et les dossiers sortants chaque année.

M. Jornot répond que le contrôle de gestion permet d'avoir ces informations. Il y a des chiffres qui sont donnés aux présidents de juridiction. Au Ministère public, ces chiffres sont reçus par magistrat, notamment sur le taux de sortie et le nombre de procédures en cours. Sur l'ensemble des magistrats, cela permet d'identifier ceux en difficulté.

Le procureur peut ensuite prévoir un entretien qui permet de savoir si le magistrat a dû faire face à une grosse procédure qui a mobilisé beaucoup de ressources, ce qui est une explication logique, ou s'il est plutôt à bout de nerfs et qu'il faut lui mettre des ressources supplémentaires pour remonter la pente.

Le benchmark est complètement différent d'une juridiction à l'autre et les ratios changent. Il faut donc pouvoir avoir ce dialogue avec les présidents de

juridiction qui doivent ensuite trouver des solutions. Le procureur général a pu avoir des entretiens avec les présidents de juridiction pour le budget 2025, ce qui permet de tenir compte dans la mesure du possible de leurs besoins dans le processus budgétaire avant de procéder à des arbitrages et de présenter les besoins les plus indispensables.

Le député PLR demande si toutes les juridictions fonctionnent comme au Ministère public.

M. Jornot répond que chaque président gère sa juridiction. D'autre part, il y a tout de même un phénomène de contrôle des pairs, qui opère un contrôle social entre magistrats qui fonctionne assez bien.

Un député MCG rappelle que les magistrats sont en effet élus et qu'ils tiennent donc leur légitimité de la population. Il trouverait assez normal qu'une information soit donnée de manière transparente sur le nombre d'affaires réglées par magistrat en tant de temps, ce qui permettrait une meilleure évaluation. Même si des logiques de contrôle existent par les pairs, mais aussi par le conseil supérieur de la magistrature, il manque quelque part une information plus précise sur l'activité des magistrats.

M. Jornot trouve qu'il y a là plusieurs valeurs qui s'entrechoquent. On a d'un côté des élus du peuple, ce qui nécessite une forme de transparence. D'autre part, on a l'indépendance nécessaire au bon fonctionnement de la justice. Si on affecte un procureur à une grosse affaire connue, personne ne doit savoir ce qu'il fait. Le conseil supérieur de la magistrature est justement là pour effectuer un contrôle tout en s'assurant de l'indépendance de la justice et il n'ira donc pas raconter sur la place publique ce que fait tel ou tel magistrat. Le système actuel fonctionne assez bien sans devoir jeter sur la place publique des magistrats en raison de leur performance.

## **Examen de la politique publique « K Santé »**

### ***Audition du département de la santé et des mobilités (DSM)***

*M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSM, M<sup>me</sup> Dragana Straus, secrétaire générale, et M. Cyril Arnold, directeur financier/DSM*

M. Maudet n'a pas pas de remarques à faire sur cette politique et propose de passer aux questions des commissaires.

Un député UDC remercie le DSM pour sa bonne collaboration lors des échanges avec la sous-commission. Il relève qu'il faut s'inquiéter à l'avenir des 200 lits qui sont occupés aux HUG par des personnes qui ne devraient pas y être et il faut se demander si l'on doit pouvoir renvoyer ces gens vers l'IMAD ou alors créer un nouvel EMS.

D'autre part, la pénurie de généralistes se poursuit et Genève est l'un des plus mauvais cantons concernant cette pénurie, même si des pistes ont été évoquées pour améliorer la situation. Le point positif concerne la validation en décembre dernier du plan d'action sur la promotion et la prévention de la santé. Autrement, les charges sont maintenues et tout semble bien fonctionner sur ce plan.

Un député MCG aimerait des détails sur le développement des IEPA. Cette formule est bien appréciée par la population et permet de réduire un peu les coûts puisque le dispositif est moins lourd que pour les EMS. Il se demande notamment s'il y a une volonté d'accroître cette offre au sein du canton.

M. Maudet répond que les IEPA sont en effet une structure intermédiaire qui précède l'EMS pour un intervalle assez long. L'idée est d'être dans un immeuble avec un dispositif de santé assez léger, avec du personnel qualifié à proximité, ainsi que quelques services comme le coiffeur et des espaces communs tout en ayant pour chaque résident un logement qui lui est propre.

Dans les derniers IEPA construits, on trouve vraiment des pistes positives d'ergonomie, notamment sur la facilité d'accès. Cette formule permet de limiter l'isolement des personnes âgées et de favoriser l'autonomie tout en restant au sein de la ville. Il faut aussi relever que, si le temps moyen en EMS était de l'ordre de cinq ans il y a une dizaine d'années, il est aujourd'hui de deux. Cela a eu pour effet de réduire la médicalisation dans les EMS, ce qui a évidemment eu un impact positif sur les coûts. La difficulté est que l'on a une grosse cinquantaine d'EMS, sous la houlette du DCS, qui ont tous une forte demande de lits. Il y a aussi une forte demande sur les IEPA, mais il n'y a pas forcément une volonté de les multiplier puisque ces immeubles sont dans des contraintes strictes posées par le droit. Par exemple, la commune de Collex-Bossy souhaite garder ses aînés en construisant un IEPA. Or, il n'est pas autorisé de construire un IEPA avec moins de 50 appartements pour des motifs de rendement. Il y a donc des carcans assez forts et il faudra peut-être développer une vision stratégique un peu plus agile, par exemple en permettant des solutions intergénérationnelles. D'autre part, on a effectivement un problème avec des lits utilisés aux HUG pour des gens qui ne devraient pas être là et il faudra finir par trouver une solution dans un contexte de forte occupation aux HUG durant certaines périodes.

Un député MCG revient sur la formation de talents locaux dans le paramédical et constate que l'on continue d'avoir de la peine à trouver suffisamment de jeunes intéressés pour aller dans ces formations.

M. Maudet rappelle que cette question est très transversale puisqu'elle concerne tant le DIP que le DCS et le DSM. Si on parle vraiment du personnel

soignant comme les infirmiers et les ASSC, les filières de formation ont été renforcées avec une capacité de formation qui est maintenant relativement importante.

Il est difficile d'attirer dans ces métiers, mais aussi de conserver les gens, le temps moyen d'une infirmière dans la profession étant par exemple de 7 ans, avant qu'elle ne bifurque ailleurs dans la santé voire qu'elle en sorte complètement.

Si la proximité de Genève avec la France lui permet de disposer d'un bassin plus large, le problème se pose partout en Europe. Il faut aussi rappeler que le peuple a voté une initiative sur les soins infirmiers, un texte qui prévoit une plus forte capacité de formation, mais aussi une revalorisation et une requalification du personnel soignant. Il faudra dans ce cadre proposer des projets au niveau fédéral, par exemple pour avoir des infirmières en pratique avancée, avec à la clé des améliorations salariales et la délégation par des médecins de certains gestes. Ces logiques avancent assez lentement à ce stade.

Dans le cas de Genève, le projet G'Evolve pose la question de la revalorisation des métiers du social et de la santé, alors même que les besoins sont en hausse en raison du vieillissement et de la démographie. Les grandes avancées dans les traitements, mais aussi l'explosion des maladies chroniques sont autant de facteurs qui nécessitent plus d'accompagnement, parfois dès le plus jeune âge. Il y a donc un défi immense, mais il n'en reste pas moins difficile de trouver et de conserver des personnes intéressées, un constat qui est partagé au niveau suisse et au niveau européen.

### *Audition des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)<sup>7</sup>*

*M. Alain-Dominique Mauris, président du conseil d'administration, M. Alain Kolly, directeur général adjoint, et M. Rémy Mathieu, directeur des finances*

M. Mauris explique que l'exercice 2023 se clôture avec un léger déficit de 23 millions de francs, en relevant qu'il correspond à 1% du résultat des comptes des Hôpitaux universitaires de Genève.

Il relève qu'en 2023, l'activité a repris de 6% en soulignant toutefois que les nuitées sont en baisse et que ce sont les cas plus complexes qui font reprendre cette activité. En termes de recettes, celles-ci se montent à 1,4 milliard de francs de recettes médicales dans laquelle il y a la participation de l'Etat sur la part des assurés et plus de 700 millions de financements directs

---

<sup>7</sup> La présentation est consultable en annexe.



de l'Etat. Il précise encore que, si les produits sont en hausse de 6%, les charges augmentent de 2,7%.

M. Mauris attire encore l'attention des députés sur la constitution d'une provision de 13 millions, dont une partie est due à l'adaptation des tarifs TarMed.

Le directeur général adjoint précise encore que des mesures d'efficience ont été prises après les années covid pour résorber le déficit qui se montait après 2021 à plus de 100 millions. Il relève que les HUG sont maintenant définitivement sortis de la crise covid à ce stade.

M. Mathieu relève encore que le crédit supplémentaire de 30 millions voté par le Grand Conseil n'a pas été complètement utilisé et que 7,3 millions seront restitués. Il note encore que les charges d'exploitation suivent l'activité supplémentaire, mais qu'elles sont absorbées par les recettes générées par ce surplus tandis que les charges du personnel sont en dépassement de 2% et, de fait, deviennent un enjeu pour la direction.

Il informe encore la commission d'un changement de méthode comptable de traitement de gestion des provisions pour risque débiteur et note que les HUG ont maintenant adopté les normes IPSAS.

Pour conclure la présentation, M. Mauris relève que les fonds propres des HUG se montent pour le passif à 291 millions de francs et que le taux d'endettement sur les actifs immobiliers se montent à 14%.

Un débat entre la commission et les membres de la direction des HUG s'ouvre sur la question des problèmes énergétiques ainsi que sur la gestion du taux d'absentéisme. Des questions sur la mobilité douce et la formation continue sont également posées.

M. Mathieu répond que des mesures d'économie d'énergie ont été prises par les HUG pour réduire leurs factures. Il note d'ailleurs que le montant supplémentaire de la facture d'énergie est de plus de 19 millions de francs et qu'il y a des négociations actives avec les SIG pour obtenir le meilleur prix du marché. En ce qui concerne le taux d'absentéisme, M. Mauris souligne que son niveau élevé, c'est-à-dire 9,2% hors maternité, est en dehors des objectifs visés et que la direction va s'employer à le faire diminuer.

M. Kolly précise, quant à la mobilité, que les HUG ont mis sur pied un plan spécifique et que des critères stricts ont été mis sur pied pour l'attribution des parkings. Il remarque que les places sont devenues payantes et que la gestion des places a été transférée à la Fondation des parkings.

M. Mauris précise qu'en ce qui concerne la formation continue, il n'y a pas de distinction qui est faite entre collaborateurs frontaliers et résidents, dès lors

qu'ils ont tous le même statut de collaborateur. Il insiste sur l'adéquation de la formation continue avec le poste.

Deux autres questions sont posées portant sur le vieillissement de la population et l'engagement de proches ou d'amis au HUG.

Concernant le vieillissement de la population, tant M. Kolly que M. Mathieu constatent que c'est un enjeu principal tant dans la gestion des flux de sortie des patients âgés.

Enfin, M. Mauris souligne l'existence de directives internes pour l'engagement des collaborateurs des HUG qui permettent d'éviter cette problématique.

Un député du Centre revient sur la question des problèmes énergétiques. On sait que les HUG étaient menacés par une crise énergétique et qu'il avait fallu compenser avec des solutions de remplacement. Le député demande quel a été l'impact financier de ce problème en 2023. Par ailleurs, sur le problème du personnel, il aimerait plus de détails sur le suivi de l'absence du personnel.

M. Mauris répond que la facture supplémentaire pour l'énergie s'est montée à 19 millions de francs.

M. Mathieu précise que les HUG ont obtenu un complément dans le cadre du contrat de prestations. Cependant, les surcoûts majeurs étaient surtout un problème en 2022 tandis qu'il a été possible de réaligner le budget en 2023, notamment grâce à ces 19 millions de francs. Les tarifs sont maintenant fixés jusqu'en 2027 avec la possibilité d'en sortir si les marchés sont à la baisse. Les HUG ont aussi lancé une grosse campagne d'économies d'énergie qui a rencontré un franc succès et permis d'économiser 3 millions de francs sur le chauffage et 2,5 millions de francs sur l'électricité, soit des économies de l'ordre de 3% ou 4% sur le volume total. Il a donc été possible de trouver des solutions sous la pression et d'économiser 5 millions de francs sur le budget.

M. Kolly précise que les HUG rencontrent les SIG tous les deux mois et réévaluent les contrats. Il y a un système avec des tranches fixées sur 5 ans et au fur de mesure de l'année, à chaque fois que cela descend au seuil payé historiquement, l'hôpital rachète une tranche pour les années suivantes, ce qui permet d'acheter à chaque fois au meilleur prix en fonction de l'année. Ainsi, juste avant la récente augmentation, les HUG ont acheté une tranche pour 2027. Ils achèteront la prochaine tranche pour 2028 dès que les prix seront redescendus autour de 10 ou 8 centimes. Ce système vient se conjuguer avec les mesures prises en interne par la task force énergie des HUG.

Le député du Centre demande si l'hôpital est satisfait de cette souplesse des SIG avec un système en escalier qui permet de ne pas être captif du prix du marché.

M. Kolly est tout à fait satisfait de l'accord qui est quelque chose de très souple qui permet d'acheter au meilleur prix. S'ils étaient des traders, cela se ferait à la minute. Cependant, même en le faisant sur des périodes plus longues, l'hôpital garde la souplesse nécessaire pour acheter au meilleur prix.

M. Mauris poursuit sur l'absence qui se monte à 9,2% hors maternité. C'est un taux qui est largement au-dessus des objectifs et la direction va s'employer à le faire diminuer. Il faut cependant noter que les HUG ont le taux de rotation le plus faible parmi tous les CHU et qu'ils ont également désormais une majorité de femmes parmi les cadres. Les directives RH vont passer par un processus de révision pour revisiter l'entier de la gestion des ressources de personnel. Il y a beaucoup de choses à remettre à niveau et cela va prendre un certain temps. Il est important que chaque collaborateur puisse savoir où il en est, où il va, à quel type de formation il peut prétendre et vers quel poste il peut aller. Il y a là une vraie ambition pour que les collaborateurs adhèrent à l'institution, mais aussi pour recréer un climat de reconnaissance et de confiance.

C'est dans cette perspective que la nouvelle gouvernance souhaite voir les collaborateurs avant tout comme des individus qui comptent dans l'institution et qui ont droit à un comité RH pour suivre leur situation. Les soignants se plaignent d'avoir de moins en moins de temps avec le patient et il est essentiel que ce dernier puisse être entouré de son équipe médicale quand il doit venir aux HUG.

Il faut donc aussi revoir tout ce qui est superflu pour permettre de redonner du temps aux collaborateurs, tout comme il faut travailler sur les déplacements de patients entre services ou encore la formation que les collaborateurs devraient suivre, qu'elle soit clinique ou managériale. Tout ce travail paraît évident, mais il faut s'y atteler dès maintenant. Il faut aussi privilégier les circuits courts pour que les gens soient en adéquation avec leur travail. Il y a actuellement environ 270 apprentis et de plus en plus de stagiaires, ce qui s'inscrit dans la démarche de collaboration approfondie avec la Cité, la FASE ou encore la FOJ. La base de cette réflexion est vraiment d'avoir des collaborateurs motivés et enthousiastes.

Une députée S a entendu que l'activité hospitalière reprenait, notamment en raison de l'augmentation des cas complexes, et elle ne sait pas vraiment s'il faut s'en réjouir. La députée se demande si cette complexification des cas est due au fait qu'on a des moyens de soigner qui sont à chaque fois plus poussés et qui permettent de vivre plus longtemps ou si cela est par exemple dû à l'augmentation des coûts de la santé.

M. Mauris répond qu'une partie des réponses se trouve dans la question. Aujourd'hui, aux HUG, on fait de plus en plus une médecine personnalisée et on soigne tout le monde. On voit une montée en précision des diagnostics avec des maladies qu'on ne voyait pas avant, tout en essayant aussi en parallèle de réduire les durées d'hospitalisation. Le vieillissement de la population est aussi un vrai sujet.

On vit plus longtemps et on vit mieux, mais cela demande aussi une prise en charge plus importante. Le cost-weight permet justement d'évaluer la propension à la complexité des cas et permet de voir si les cas sont plus compliqués à Genève que dans les autres CHU. Dès qu'on arrive à soigner plus vite et plus rapidement, on prend aussi automatiquement plus de cas. On ne voit cependant pas de maladie spécifique qui explose, et les maladies qui étaient là avant le covid restent.

M. Mathieu précise que le rapport de gestion met aussi l'accent sur le vieillissement de la population qui est certes plus âgée, mais qui est de mieux en mieux soignée. Ce vieillissement génère aussi plus de comorbidités.

M. Kolly mettrait aussi cette complexification des cas en relation avec la problématique des flux de sortie des patients. Un des problèmes que l'on a résidés dans la difficulté à trouver une place en EMS pour les gens qui ont un bon de sortie et qui ne peuvent donc pas quitter l'hôpital quand ils le devraient. Cela a pour effet de créer d'autres problèmes de santé qui les font rester encore plus longtemps aux HUG.

M. Mauris rappelle qu'il y a actuellement 188 personnes en attente de placement sans que l'on ait de solution pour elles. L'hospitalisation sociale des enfants vient s'ajouter à cette problématique.

Un député S aurait aimé connaître le détail de l'absence par catégorie de fonction, afin de voir si l'on observe des différences entre le PAT, les infirmières et les médecins.

M. Mauris peut tout à fait fournir ce détail qui permet justement d'avoir une certaine granularité. On voit surtout l'absence chez les soignants, même si on la retrouve aussi dans d'autres catégories, par exemple chez les brancardiers.

Ce député S aurait voulu savoir si, avec le plan de mobilité, on a vu une évolution globale de la mobilité du personnel et des patients. Plus précisément, le député aurait voulu des détails sur le subventionnement pour les abonnements de transport. Il a également vu que des places de stationnement étaient réservées à celles et ceux qui en ont le plus besoin et il se demande combien de places de stationnement sont encore disponibles pour le personnel

des HUG et si on retrouve encore des cas clichés de médecins vivant à proximité et ayant encore une place de parc.

M. Kolly répond que le plan de mobilité des HUG est un gros sujet et que la première réforme a justement été de mettre des critères pour l'attribution des places de parking, justement pour éviter que des personnes gardent des places alors qu'elles auraient déménagé dans un secteur plus proche. Toutes les personnes ne rentrant plus dans les critères en ont été informées et les personnes qui vivent près d'un centre de mobilité publique n'ont plus le droit d'avoir une place de parking fournie par les HUG. De plus, les places sont devenues payantes et la gestion a été transférée à la Fondation des parkings qui a pu mettre en place son système. Il reviendra ultérieurement avec le chiffre précis des places de parking. Le nombre de places pour les deux-roues a quasiment triplé, même si cela ne suffit pas encore et qu'il faudra l'améliorer. Selon la dernière étude de mobilité, la mobilité douce chez le personnel a augmenté de 12%, tout comme la fréquentation des transports en commun qui a aussi augmenté. L'entreprise subventionne à hauteur de 200 ou 250 francs l'abonnement de TPG, soit environ la moitié de l'abonnement.

Un député MCG revient sur les polémiques liées à l'engagement de proches ou d'amis dans les régies publiques et il se demande si les HUG ont mis en place quelque chose pour éviter de connaître les mêmes révélations.

M. Mauris répond qu'il s'agit d'un souci que partage la direction des HUG. Il existe un système de sélection des collaborateurs qui passe par des commissions composées de plusieurs personnes, ce qui permet aux personnes d'avoir une influence relativement limitée.

Maintenant, il est aussi clair que des gens se rencontrent sur place, ont des enfants et aimeraient par la suite voir leurs enfants travailler eux aussi aux HUG, ce qui pose des questions. La politique est véritablement de ne pas avoir de liens hiérarchiques directs dans le couple ou dans la famille pour éviter tout problème.

Les nouvelles règles RH s'inscriront aussi dans cela. Sur la question des engagements, les personnes qui seraient dans une situation de conflit d'intérêts doivent se récuser, y compris pour les promotions. Les engagements sont régulièrement vérifiés, même s'il est évidemment plus facile de contrôler d'éventuels liens familiaux que des liens d'amitié ou de voisinage. Ce procédé assez strict sur l'encadrement des engagements permet tout de même d'éviter beaucoup de problèmes.

M. Kolly explique qu'il y a dans les faits une directive qui doit de toute façon être appliquée. Dans les recrutements, il y a toujours une personne métier

et une personne RH. C'est cette personne RH qui a la responsabilité de garantir l'engagement et le respect de cette directive.

Un député MCG a entendu que les collaborateurs frontaliers étaient plus à même d'accéder aux formations et il a même eu des retours de personnes mises de côté pour en bénéficier. Il demande si quelque chose a été mis en place pour garantir l'équité dans l'accès aux formations.

M. Mauris répond que des questions ont déjà été posées sur la validation des acquis d'expérience. Pour les personnes qui ont un diplôme étranger, il faut faire cette validation pour avoir le même nombre de crédits. Cela s'inscrit dans une vraie discussion sur la formation qui va plus loin. Quand les HUG engagent leur personnel, il y a un besoin de formation, mais laquelle ? Il faut se demander si cette personne a besoin d'une formation sur la qualité ou bien sur le management. Dès que les gens sont des employés des HUG, tout le monde a un droit à la formation. Dans chaque dossier de collaborateur, on doit trouver un plan de carrière pour savoir où va la personne. Pour la formation de manager, il y a une vraie question à se poser pour savoir si on favorise les gens suisses ou bien n'importe qui. Dans tous les cas, dès que les gens rentrent aux HUG, il n'y a pas de différence faite et le recrutement se fait sur la compétence et rien d'autre. 30% du personnel est frontalier et ce taux passe à 45% chez les soignants, mais cela rentre évidemment dans la question de la formation à Genève, ce qui est une tout autre question.

Le président aimerait que l'on fournisse à la commission cette directive sur les engagements.

M. Mauris répond que cela sera fait.

Un député du Centre a vu, dans le communiqué du Conseil d'Etat de ce jour, que la nomination du nouveau directeur est effective et il aimerait plus de détails.

M. Mauris rappelle que le conseil d'administration a été renouvelé à plus de 80%, que le chef du DSM a changé et qu'il a aussi fallu trouver un nouveau directeur général en la personne de M. Robert Mardini. Le directeur médical va aussi partir d'ici la fin de l'année et la structure HUG traverse donc beaucoup de changements, mais aussi d'opportunités pour se mettre à jour. L'ancien conseil d'administration avait été mandaté pour trouver un nouveau directeur général. 10 dossiers ont été sélectionnés par un comité spécial et ce sont 4 finalistes qui ont été entendus par le conseil. Le vote s'est fait à bulletin secret et le nom retenu à la suite a été transmis au Conseil d'Etat.

M. Mauris regrette à ce titre les informations qui ont fuité dans la presse. Une évaluation complémentaire a été demandée à M. Mardini, qui a passé cette évaluation. M. Mauris a par la suite signé cela en sa qualité de président. Le

15 avril, le bureau du conseil a confirmé son choix et M. Mardini, qui a visiblement réussi son évaluation, a été nommé par le Conseil d'Etat. On ne peut que regretter les fausses informations qui ont circulé dans la presse dans le but de déstabiliser l'institution, et le conseil d'administration se réjouit de l'arrivée de M. Mardini à la direction des HUG.

Un député S se demande comment s'est passé concrètement cet assement (évaluation de compétences). En lisant la presse, le député s'est étonné que cela n'ait pas été automatiquement fait pour un poste aussi important.

M. Mauris répond que le conseil d'administration sortant a développé un cahier des charges exhaustif sur l'ensemble des procédures pour désigner les candidats. Tous ont passé des évaluations, mais pas l'évaluation Center qui est une mise en situation. Tous ont cependant passé les mêmes tests de personnalité, les mêmes entretiens avec le chasseur de têtes et les quatre finalistes ont eu le même entretien avec le conseil d'administration. La personne désignée est passée par un entretien supplémentaire qui est venu renforcer le rapport du conseil sans l'invalider. Le conseil était justement persuadé de la qualité du choix et regrette cette volonté délibérée de la presse d'attaquer ce candidat.

L'essentiel est que M. Mardini ait été choisi de manière transparente et qu'il puisse maintenant faire ses preuves. On peut cependant regretter que ces articles n'aient pas parlé des vrais défis pour les HUG. La commission peut être assurée que tout a été fait dans les règles et que ce choix a pu être confirmé sans problème par le Conseil d'Etat.

### ***Audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)***<sup>8</sup>

*M. Konstantinos Efthymiopoulos, président du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Marie Da Roxa, directrice générale, et M. Alain Decosterd, directeur administratif et finances*

M<sup>me</sup> Da Roxa relève que l'IMAD fête ses dix ans d'existence et qu'elle vient d'intégrer ses nouveaux locaux à Pont-Rouge. Elle souligne que 51% des patients de l'IMAD ont plus de 80 ans et elle relève que cette patientèle devient de plus en plus complexe. La lourdeur des cas explique principalement l'augmentation des heures de 2,6% en 2023, car maintenant les gens sont suivis de plus en plus sur 6 jours voire 7 jours par semaine.

Elle explique l'importance de l'IMAD en tant que pôle de formation et relève que l'institution est le premier employeur d'apprentis pour les ASSC.

---

<sup>8</sup> La présentation est consultable en annexe.

M<sup>me</sup> Da Roxa précise que le résultat d'exploitation 2023 correspond à un non-dépensé de 5,3 millions de francs et que l'on peut constater une augmentation du nombre d'heures facturables LAMal. En ce qui concerne le portage des repas, il est observé une diminution de 3,4% de ceux-ci, ce qui équivaut à 11 000 repas hebdomadaires en 2023, alors qu'il n'y a en avait que 9000 en avant 2020. Elle note qu'il est encore difficile de savoir si le nombre de repas va se stabiliser ou s'il va décroître.

La directrice générale souligne encore que les heures de soutien à la vie quotidienne se resserrent également.

M. Decosterd relève quant à lui que les produits de la facturation sont en hausse, principalement en lien avec l'accroissement des prestations LAMal pour 1,6 million de francs supplémentaires. Il note que les charges salariales sont aussi en hausse de 14 millions de francs, notamment avec les 69,3 ETP supplémentaires, mais aussi en raison de l'octroi de l'annuité et de l'indexation, de la réévaluation salariale des ASSC ainsi que de l'application du salaire minimum aux permanents nocturnes.

Le directeur précise encore que le financement résiduel est en hausse de 13,5 millions de francs, en lien avec l'augmentation de ces charges, mais aussi avec la hausse des heures effectuées. L'indemnité est également en hausse de 4,1 millions de francs. Il précise que le résultat de non-dépensé s'additionne aux autres résultats de la période 2020-2023 pour arriver à un résultat de gestion total de 16,5 millions de francs qui est réparti entre 3,3 millions de francs pour l'Etat et 11,6 millions de francs pour l'IMAD. Ces deux parts sont majorées de 5% pour le fonds réseau à hauteur de 1,65 million de francs.

Outre un débat sur le vieillissement de la population et de l'évolution du maintien à domicile, la question des pertes sur débiteurs est abordée. La commission constate que ces pertes se montent à 400 000 francs, montant qui semble élevé pour un produit de facturation total de 76 millions de francs.

M. Decosterd répond que l'IMAD gère les procédures de contentieux de manière classique avec trois rappels avant de passer aux poursuites, mais il souligne que l'institution doit faire face, d'une part, à un certain nombre d'actes de défaut de biens et, d'autre part, à des refus de paiement de la part des assurances.

Un député du Centre rappelle que la problématique du vieillissement de la patientèle est connue et il se demande comment l'IMAD abordera ce problème à l'avenir. D'autre part, on voit des limites mises par les assurances, et avec l'augmentation des centenaires et la lourdeur de certaines prestations, on peut se questionner sur l'avenir et notamment sur le coût des assurances.



M<sup>me</sup> Da Roxa répond qu'il s'agit d'un vaste sujet. On sait qu'on mesure assez bien l'effet du vieillissement, qui sera pris en compte dans la nouvelle planification sanitaire. On a beaucoup poussé à Genève sur le maintien à domicile. La question qui se pose maintenant est aussi de savoir s'il faut institutionnaliser davantage.

Cela pose aussi quelque part la question du respect du souhait des personnes, qui doivent pouvoir avoir la meilleure qualité de vie et la meilleure autonomie possible. La vraie limite réside pour la directrice dans les troubles cognitifs graves où la personne se met en danger, met en danger les proches et met en danger les soignants. Il y a des progrès considérables qui ont été faits sur l'hospitalisation à domicile et sur le vieillissement, notamment avec des structures intermédiaires.

Il va cependant être difficile d'ouvrir de nouveaux IEPA dans l'avenir et il faut réfléchir avec les communes et la FMB sur cela. Il faut aussi pouvoir rénover les immeubles pour limiter les obstacles autant que possible, par exemple en transformant les baignoires en douches. L'urbanisme aussi va devoir s'adapter. On voit des opportunités dans le développement technique, par exemple avec la télémédecine, les technologies de l'autonomie ou encore la télésurveillance, tout en gardant l'élément humain au cœur des préoccupations. Il s'agit peut-être de quelque chose sur quoi il faudrait allouer des ressources. Le vrai problème réside dans la pénurie de professionnels pour faire face à la demande d'heures de soins et d'accompagnement. Il s'agit d'un vrai enjeu de politique publique, et si Genève a fait le choix il y a des années en arrière d'être précurseur sur la question du maintien à domicile, cela ne répond pas à tout et il faudra trouver des solutions.

Il faut maintenant dissocier la question financière de la question des assurances qui est plus sociétale et porte sur la répartition des charges entre les cantons et la Confédération. Avec la nouvelle loi LAMal en 2011, on a vu un transfert massif des charges de la Confédération sur les cantons et il faut donc réfléchir à plusieurs niveaux, que ce soit avec le canton, les communes ou la Confédération.

Un député du Centre est évidemment favorable au maintien à domicile tant que cela est possible, mais il se demande parfois si l'on n'incite pas certaines personnes à rester à domicile au-delà du raisonnable en raison du coût des EMS et des difficultés pour y entrer.

M<sup>me</sup> Da Roxa répond que ce sujet de l'entrée en EMS est posé et fait l'objet de discussions avec les familles. Il y a de vraies limites au maintien à domicile, notamment avec les troubles cognitifs. Il y a aussi une plainte des EMS qui

voient des patients arriver dans des situations de plus en plus dégradées et on voit notamment que le temps de vie en EMS a drastiquement diminué.

Il y a quelques années, avec la réforme de la loi sur l'organisation du réseau de soin, l'IMAD a milité pour que des limites soient fixées par les assureurs et les médecins, mais aussi par l'institution elle-même. La question de l'entrée en EMS est cependant compliquée quand l'opposition ne vient pas de la personne, mais plutôt d'intérêts autres, comme la dilapidation de la fortune. Il faut pouvoir rentrer dans ce dialogue avec les familles et c'est aussi la responsabilité des collaborateurs d'accompagner les familles pour éviter de se retrouver dans des situations dangereuses. Il est aussi de la responsabilité de l'employeur d'accompagner ses collaborateurs dans ces situations.

Un député du Centre rappelle que l'IMAD a désormais la possibilité de garder une part de son résultat pour la reconstruction de ses fonds propres et il demande ce que cela change maintenant.

M. Decosterd rappelle que les contrats de prestations prévoyaient toujours une redistribution avec une part de 75% pour l'Etat et 25% pour les entités. Depuis 2012, la majorité des entités peuvent garder 75% contre 25% pour l'Etat. La part au fonds réseau a aussi été introduite. Sinon, les parts restent identiques à ce qu'on connaissait avant. Il en va de même des hôpitaux, par exemple. Ce qui va changer avec le nouveau contrat, c'est l'introduction de la réserve conjoncturelle.

Un député MCG voit que les pertes sur débiteur se montent à 400 000 francs, ce qui lui semble élevé pour un produit de facturation total de 76 millions de francs. Il se demande comment cela peut s'expliquer et si un travail est mené pour réduire cela, en sachant que beaucoup de patients ont un financement de l'Etat, peut-être en passant par un paiement direct de l'Etat à l'IMAD.

M<sup>me</sup> Da Roxa répond que, quand les personnes sont aidées, il y a déjà des transmissions automatiques autorisées par le SPC pour payer un certain nombre de choses.

M. Decosterd précise que l'IMAD gère classiquement les procédures de contentieux, avec trois rappels avant de passer aux poursuites. Il y a aussi un certain nombre d'actes de défaut de biens. Au niveau des assureurs, des professionnels infirmiers viennent challenger et expliquer comment est la prise en charge et pourquoi ces montants sont facturés. Il n'en reste pas moins que certaines pertes doivent être absorbées.

Le député MCG pensait effectivement uniquement aux mauvais payeurs, mais il comprend que les assureurs refusent aussi parfois de payer.

M<sup>me</sup> Da Roxa confirme et indique que c'est aussi pour cela que des infirmières sont là pour expliquer les montants de facturation aux médecins-conseils de l'assurance.

Un député MCG comprend que le centime additionnel pour l'aide à domicile est désormais compris dans le montant versé par l'Etat. Le contribuable voit naïvement cette partie reversée pour l'aide à domicile, mais la commission peut justement voir ce chiffre retravaillé.

M<sup>me</sup> Da Roxa rappelle que ce centime additionnel est la dernière hausse d'impôt qui a été votée par la population. A l'époque où M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey était à la tête du DF, le centime est parti dans la masse fiscale complète, c'est l'Etat qui a reversé ce centime au travers des contrats de prestations, et c'est comme cela qu'il figure dans le contrat et dans les charges contraintes de financement résiduel. Le centime est donc maintenant complètement décorrélé et il n'est plus affecté au sens premier du terme, mais bien versé dans la masse fiscale complète.

## **Examen de la politique publique « L Economie et emploi »**

### ***Audition du département de l'économie et de l'emploi (DEE)***

*M<sup>me</sup> Delphine Bachmann, conseillère d'Etat/DEE, M. Eric Favre, secrétaire général/DEE, M. Charles Barbey, directeur général, M. Nicolas Bongard, directeur adjoint, M. Dominique Ritter, directeur financier, et M<sup>me</sup> Christina Stoll, directrice générale*

M<sup>me</sup> Bachmann rappelle que le DEE a eu l'occasion d'accueillir les députés membres de la sous-commission pour examiner cette politique publique et que la commission a normalement pu prendre connaissance de leur rapport. La conseillère d'Etat et ses collaborateurs sont à la disposition des députés pour répondre aux éventuelles questions qui subsisteraient.

Le député MCG indique que différentes thématiques à l'instar de la réinsertion des 50+ avec différents projets ont été abordées. La sous-commission a aussi abordé la problématique de l'absentéisme qui va jusqu'à 12% chez les conseillers en placement, notamment en raison de l'aspect émotionnel de cette fonction au sein de l'ORP. Le financement de ces postes au sein de l'ORP a également été abordé, et notamment afin de savoir qui paie quoi.

Il en ressort que la Confédération paie un certain pourcentage du salaire des employés de l'office. La sous-commission est aussi revenue sur la question de la préférence cantonale, notamment pour s'assurer de son respect au sein des TPG, y compris vis-à-vis du respect de la directive qui demande de

solliciter en premier lieu l'OCE pour engager des personnes compatibles, tout comme dans les autres institutions du grand Etat. Il est ressorti de cette discussion que l'OCE fournit jusqu'à 50% des engagements de chauffeurs aux TPG.

La question des emplois de solidarité a aussi été revue, et notamment le fait que ces emplois vont prochainement être revus. La commission s'est penchée sur la régulation du marché du travail et du commerce avec la mise en œuvre de la LTVTC qui fixe l'obligation pour ces indépendants de s'affilier et de payer les charges liées à leur activité. Enfin, des questions ont porté sur diverses orientations et notamment la fermeture de certains établissements en raison d'infractions spécifiques ainsi que sur les infractions en lien avec la consommation de cigarettes dans ces établissements.

Le député PLR remercie le DEE pour la transparence et remercie M<sup>me</sup> Bachmann d'avoir été accompagnée par ses différents chefs d'offices. Cela n'était pas le cas l'année dernière, ce qui limitait les questions posées aux différents offices.

Un député PLR revient sur la nature 30 du programme L01 où l'on explique qu'il y a un non-dépensé de 4,7 millions de francs qui correspond à la différence dans les postes de -44,9 ETP. La vacance de ces postes provient principalement des difficultés rencontrées par l'ORP pour recruter du personnel qualifié. Le député aimerait en savoir plus sur les profils recherchés et ce qui les rend si particuliers pour ne pas réussir à trouver 45 personnes.

M<sup>me</sup> Bachmann rappelle qu'il s'agit d'une photographie à fin 2023 et que les choses ont déjà bougé depuis. La vacance de postes est principalement due à un déficit d'ETP au sein de l'ORP. Il faut bien savoir que le nombre de demandeurs d'emploi varie fortement et que le nombre d'auxiliaires est adapté selon les besoins en conseillers. Ce recours aux auxiliaires permet d'avoir une jauge que l'on adapte plutôt que d'avoir des ETP fixes qui sont en trop grand nombre si le ratio de demandeurs d'emploi diminue. Il y a de manière générale beaucoup de difficultés pour recruter ces auxiliaires, puisque ces postes sont peu attractifs pour les gens, de même qu'il est difficile de recruter des conseillers ORP. C'est notamment à cause de cela que l'absentéisme a beaucoup augmenté, avec un nombre de dossiers par conseiller qui est monté à 167.

Le département est en train de corriger cela, avec une vague de recrutements qui suit son cours. Il y a déjà eu six recrutements début mai, mais il y a vraiment de la difficulté à recruter sur cette fonction de conseiller et à garder les gens en emploi.

M. Barbey précise que l'OCE a engagé 28 conseillers en personnel depuis décembre.

Le député PLR note que, même avec ces 27 engagements, la différence reste encore gigantesque. Il comprend que ce delta fait augmenter le nombre de dossiers par conseiller et il se demande si cela a vraiment empêché la gestion de dossiers. Le cas échéant, il se demande quelle serait la solution pour combler le différentiel entre 45 et 27. Lors du budget, le Conseil d'Etat est venu demander énormément de postes alors que l'on s'aperçoit qu'il manque finalement 45 postes dans les comptes et non pas seulement quelques postes.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme qu'avec ce déficit, la qualité des prestations a été altérée et que le taux d'absentéisme est même monté au-delà de 12%, qui était le taux global pour l'office. Le SAI a initié un audit portant notamment sur le climat de travail, dont le résultat allait dans le sens d'une surcharge de travail puisque l'on dépasse les recommandations du SECO sur le nombre de dossiers par conseiller.

Pour rappel, le DEE n'a demandé aucun poste pour l'OCE en 2024 et il n'entend demander aucun poste pour le budget 2025. Une fois ces vacances couvertes, la conseillère d'Etat estime que l'on pourra largement mener à bien les prestations de l'office. Si les remarques du député sont compréhensibles, le département n'entend pas avoir besoin de plus de ressources que cela et cette parole sera tenue. Le département a déjà réduit les effectifs de l'OCE de 10,8 ETP entre le budget 2023 et le budget 2024, ce qui est lié à la baisse du taux de demandeurs d'emploi. Le département estime qu'il a besoin de ces postes pour fonctionner correctement, mais n'a pas besoin de plus.

Le député PLR passe au programme L02 et plus précisément au registre du commerce. La commission de l'économie a déjà discuté de cette question et le député avait été étonné d'entendre qu'une des explications sur les déficiences du registre du commerce était une absence un peu plus importante durant l'été 2023. Le député se serait donc attendu à une baisse des émoluments. Or, les comptes présentent une augmentation des taxes de 0,5 million de francs pour le registre du commerce. Il y a ici une forme d'illogisme puisque, malgré l'absence, on a quand même constaté une augmentation des émoluments.

M<sup>me</sup> Stoll répond que, d'une manière générale, le RC a augmenté le nombre de dossiers traités malgré les absences. Il y a eu une augmentation du nombre de requêtes adressées au RC et le delta de retard qui existait a été rattrapé, ce qui a permis d'augmenter le nombre de dossiers traités entre 2022 et 2023. Ce rattrapage dans le traitement des dossiers montre la performance de l'équipe.

Un député MCG revient sur le retrait du PL 13221 qui correspond à un crédit d'investissement de 68 millions de francs et il se demande ce qui a

motivé ce choix de la part du Conseil d'Etat, ce d'autant plus qu'il s'agissait de faire des investissements qui permettaient d'aller vers une sorte de transition écologique pour les entreprises.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce projet de loi avait été déposé par sa prédécesseuse avec pour ambition d'ouvrir un crédit d'investissement de 66 millions de francs afin de permettre à des entreprises de faire des demandes pour financer leurs investissements liés à la transition écologique.

Cette formule n'avait jamais été vue auparavant et a été estimée peu conforme au fonctionnement et investissement de l'Etat.

La conseillère d'Etat d'alors avait été auditionnée devant la commission des travaux qui avait refusé l'entrée en matière à l'unanimité, estimant que cette formulation ne convenait pas.

M<sup>me</sup> Bachmann a proposé au Conseil d'Etat, suite à ce refus d'entrée en matière, de retirer ce projet de loi puisqu'il n'avait plus aucune chance d'aboutir.

Si le gouvernement partage l'idée de soutenir les entreprises dans la transition écologique, la formule n'est pas la bonne. La transition écologique fait partie des projets du DEE, notamment de l'OCEI. D'autres mesures ont été mises en place pour pouvoir accompagner les PME de manière plus ciblée dans cette démarche. Il n'y a pas à l'heure actuelle de projet pour revenir avec un projet de loi similaire.

Un député MCG revient sur le fort taux d'absence à l'OCE, notamment en raison de la difficulté de la tâche, et il aimerait en savoir plus sur ce qui a été entrepris pour réduire l'absence.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que le taux d'absence a en effet augmenté au sein de l'office, particulièrement chez les conseillers ORP qui traitent directement avec les personnes en recherche d'emploi. La forte pression qui existait déjà sur ce personnel a augmenté, dans un contexte où il est en contact avec des personnes en détresse qui se trouvent dans des situations sociales complexes.

Comme toute fonction en contact avec l'humain au quotidien, ces difficultés impactent tant le travail que le bien-être des collaborateurs. Un audit a été lancé par le SAI sur l'office et le DEE a profité de cette opportunité pour demander une extension avec une enquête sur le climat de travail dans l'ensemble de l'office. Cette enquête a été menée en juillet dernier et des choses très positives en sont ressorties, par exemple sur le niveau d'engagement des collaborateurs.

Il en est cependant aussi ressorti qu'il subsistait des enjeux de communication, mais aussi d'accompagnement en termes de risques

psychosociaux, et ce notamment dans le secteur des ORP. Cette enquête a mené à la création d'une commission du personnel, qui n'existait pas auparavant, et qui s'est mise au travail avec la direction pour établir un plan de mesures correctives, en collaboration avec l'institution qui a procédé à cette enquête.

Le secrétariat général suit le déroulé et estime notamment que l'engagement de conseillers ORP complémentaires va aider. Il faut du temps pour engager le personnel, le former et faire en sorte qu'il arrive au même niveau que les autres collaborateurs. Le dialogue est continu entre la direction de l'office, la commission du personnel et le secrétariat général, avec la volonté de continuer à suivre et d'initier une nouvelle enquête à un moment donné pour s'assurer que les mesures prises sont efficaces. Il y a aussi un monitoring du taux d'absence tous les mois.

Un député MCG a entendu et lu qu'il y avait des difficultés rapportées par certaines entreprises locales pour les remboursements des prêts covid et notamment avec les taux d'intérêt qui ont été maintenant appliqués. Le député se demande si le département a été impliqué dans ces discussions.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que, quand on parle des prêts covid, cela veut un peu tout et rien dire. Il peut y avoir des aides pour les cas de rigueur ou des prêts. Il est vrai que certaines entreprises relèvent des difficultés dans la négociation sur les délais de leurs prêts, mais vis-à-vis d'établissements bancaires privés.

Ces prêts se font avec, d'une part, une garantie de la Confédération, mais aussi, en parallèle, une augmentation du taux d'intérêt à 1,5%.

Le canton a très peu la main sur ces éléments, puisque ces prêts sont contractés auprès d'établissements privés et il n'est pas possible d'influer sur le taux fixé par la banque ou sur son exigence quant à la rapidité du remboursement.

Maintenant, si une entreprise rencontre des difficultés à absorber une augmentation de 1,5% de son taux d'intérêt, cela veut aussi dire qu'il y a probablement d'autres difficultés structurelles pour en arriver à ce stade.

Evidemment, toute entreprise qui contacte l'OCEI ou le DEE de manière générale sera toujours reçue et accompagnée dans la mesure du possible. Beaucoup d'entreprises ont par ailleurs contracté un prêt auprès de la FAE et la direction fait preuve de la plus grande souplesse possible dans les délais, notamment en prévoyant des plans de remboursement réalistes.

C'est à ce niveau que le département peut avoir une marge de manœuvre. Le dossier est en tout cas suivi très attentivement. Sur les 24 millions de francs

de prêts octroyés par la FAE, il restait 11,7 millions à rembourser fin 2023 et 10 millions de francs à ce jour.

Le député du Centre demande ce qui est fait quand ce sont des entreprises genevoises qui sont vraiment en difficulté et qui sollicitent le département.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme qu'il y a régulièrement des entreprises en difficulté qui sollicitent le département. Il y a actuellement un texte qui est étudié à la commission de l'économie qui traite particulièrement de trois cas où le DEE a demandé une restitution. Il faut savoir que, pour les aides cas de rigueur, c'est le canton qui a la charge du dispositif. Or, trois entreprises concernées par ces aides ont bénéficié d'un abandon de créance, ce qui les a menées à réaliser un bénéfice à la fin de l'année. A la suite des contrôles qui sont effectués, le département a donc demandé à ces entreprises de restituer tout ou partie de l'aide initialement octroyée. Au vu de cette situation, le département a refait un courrier qui rappelle le dispositif et les contrôles y relatifs.

Dans les faits, les conditions de ces aides fixent, par exemple, le fait de ne pas faire de bénéfices ni de verser de dividendes. D'autre part, ces trois entreprises identifiées font l'objet de mécanismes particuliers et le DEE essaie de proposer un accompagnement personnalisé. Maintenant, très clairement, le département n'entend pas faire un abandon de créance sur de l'argent qui est dû. Sinon, cela signifie que l'Etat donne à ces entreprises un montant sous forme de subvention directe.

Il s'agirait d'un mécanisme possible, mais ce n'est pas la solution dont on parle ici. Une piste a été identifiée avec la FAE pour aider ces entreprises, mais le Conseil d'Etat ne va pas aujourd'hui entrer en matière sur des aides directes à ces entreprises.

M<sup>me</sup> Bachmann invite en tout cas le député à prendre connaissance du rapport sur la motion de commission qui a été votée à l'unanimité, rapport auquel le Conseil d'Etat répondra. Ce cas posait notamment des questions fiscales avec la possibilité de rouvrir des dates de clôture sur les taxations de ces entreprises. Ces taxations ont été closes, et aucun motif de réouverture valide n'a été identifié par l'AFC. Il y a eu beaucoup de travail avec ces entreprises pour tenter de trouver une solution, mais il faut évidemment garder en tête la question de l'équité de traitement entre les entreprises. Si l'on change les règles, il faut les changer pour tout le monde.

La Confédération, pour rappel, a refusé d'entrer en matière sur le changement de règles, notamment pour cesser de considérer des abandons de créance comme des bénéfices. Le canton n'a pas la main sur ces règles, et il faudrait les changer pour tout le monde, le cas échéant, ce qui aurait pour



conséquence de permettre à des entreprises qui ont dû restituer le montant de leurs aides de revenir en arrière.

Un député MCG rappelle que le MCG s'est opposé au salaire minimum lors de son introduction, il considère maintenant comme important de s'y tenir. Ayant récemment eu vent d'un non-respect de cela pour les personnes qui s'occupent des enfants à domicile, il se demande s'il y a des équipes ou un office dédiés spécifiquement à la vérification du respect du salaire minimum.

M<sup>me</sup> Stoll répond que c'est l'OCIRT qui a la charge d'effectuer ces contrôles sur le respect du salaire minimum, via le service de l'inspection du travail. Lors de l'entrée en vigueur de la réforme, le service a reçu la mission de contrôler le respect du salaire minimum, une tâche qu'il partage avec l'inspection paritaire des entreprises qui mène aussi des procédures de contrôle et de mise en conformité. Cependant, seul le service de l'inspection du travail peut mener des procédures de sanction. Des campagnes de contrôle spécifique peuvent être menées sur des secteurs où il y a des soupçons de non-respect du salaire minimum et toutes les dénonciations sont traitées et prises au sérieux. Le service de l'inspection du travail compte une quarantaine d'employés, dont une bonne dizaine d'inspecteurs sur les usagers et les mesures d'accompagnement. Si ces derniers ne travaillent pas que sur le respect du salaire minimum, ils parviennent à traiter l'ensemble des dénonciations et à mener des campagnes de contrôle proactives dans un certain nombre de secteurs.

Un député MCG demande si le service peut aussi s'autosaisir en plus des dénonciations.

M<sup>me</sup> Stoll répond qu'il y a des contrôles réguliers auprès des entreprises actives sur les marchés publics. Le service s'assure que ces entreprises sont régulièrement contrôlées, tout comme les entreprises contrôlées en infraction par le passé qui sont aussi contrôlées à nouveau après une certaine durée. Il y a des campagnes spécifiques par secteur tout comme des campagnes plus axées suite à des dénonciations d'employés ou de syndicats.

Le député MCG demande s'il serait possible de fournir ultérieurement le nombre d'infractions traitées sur le salaire minimum.

M<sup>me</sup> Stoll répond que cette information se retrouve dans le rapport de gestion.

Un député Vert a entendu récemment dire que les entreprises avaient de la peine à respecter des objectifs de durabilité et il se demande ce que fait le DEE pour les accompagner sur ce sujet.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce sujet fait partie des mesures prioritaires du département, par exemple avec un accompagnement général des entreprises, et

particulièrement des PME, dans les grandes transitions démographiques, numériques ou écologiques. Tout un programme de diagnostic-action a été initié et on arrive maintenant à la phase de bilan.

L'objectif est de miser sur la communauté qui est issue de cette démarche pour continuer à former les PME sur ces questions en leur donnant les bons outils et les bons savoirs pour effectuer cette transition. Cela reste en tout cas une priorité qui figure sur la feuille de route du DEE pour la législature.

## **Examen de la politique publique « M Mobilité »**

### ***Audition du département de la santé et des mobilités (DSM)***

*M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DSM, M<sup>me</sup> Dragana Straus, secrétaire générale, et M. Cyril Arnold, directeur financier/DSM*

M. Maudet profite de sa venue pour présenter M<sup>me</sup> Straus qui est la nouvelle secrétaire générale du DSM depuis le 1<sup>er</sup> mai et qui l'accompagne donc pour la première fois dans cet exercice.

Les charges ont été maîtrisées sur les politiques M et K. Comme cela a déjà été annoncé, le projet de budget 2024 a été l'occasion de mettre la pédale douce sur les dépenses en nature 31 comme le traduit le non-dépensé important de la politique M et le non-dépensé encore plus important de la politique K. Un autre élément diminué est celui des mandats à des tiers, pour lesquels on comptabilise un non-dépensé d'un peu plus de 3 millions de francs en politique K et de 1 million de francs en politique M.

Les coûts sont également totalement respectés sur la nature 30. On parle ici du département en version petit Etat, même si le DSM a la tutelle de quatre établissements publics autonomes qui seront entendus séparément par la commission.

Un député PLR remercie le département pour son accueil et pour les réponses qu'il a pu fournir aux questions de la sous-commission. Il souhaite revenir sur trois points qui ne sont pas mentionnés dans le rapport, mais qui ont été évoqués dans les discussions.

En premier lieu, la question de la troisième voie de l'autoroute entre Vengeron et Nyon : le député avait eu l'occasion de demander si le Conseil d'Etat allait prendre position et M. Maudet avait confirmé qu'il allait y avoir une prise de position en faveur de cette votation pour cette troisième voie.

Deuxièmement, la question de la passerelle du Mont-Blanc : il a été confirmé que, si la votation aboutissait à un rejet de ce projet, tout tomberait à l'eau. Il faudra ensuite suivre ce qui se passera, notamment à la Ville de Genève où une autre option pourrait être envisagée même s'il va de soi que la

subvention d'investissement qui a été donnée pour ce projet par le canton tomberait.

Enfin, les députés ont pu aborder la vision transfrontalière territoriale (VTT), un document de 150 pages dans lequel le député s'est étonné de voir qu'il y avait peu de personnes s'occupant de mobilité dans la direction de ce projet.

Cette vision est très combattue par les milieux économiques. La consultation a eu lieu jusqu'au 26 avril et le Conseil d'Etat ne s'est donc pas encore saisi du dossier, mais ces milieux sont vent debout contre cette VTT qui aura une grande incidence sur la mobilité et la vision de Genève pour les 30 prochaines années, puisqu'il s'agit de la feuille de route du plan directeur cantonal 2050.

Une députée Verte relève également un changement d'indicateur pour calculer le nombre de cyclistes par année. Cet indicateur a été actualisé pour le projet de budget 2024, ce qui génère un problème de correspondance entre les chiffres.

Il n'y a pas d'indicateur pour le nombre de piétons, mais on sait que la part modale représente environ 39%. La députée avait eu l'occasion de demander quels étaient les critères d'évaluation du pourcentage d'augmentation ou de diminution de la part de transports individualisés motorisés (TIM), mais il s'est finalement avéré que cela relevait du DT. Il sera pertinent d'avoir ces critères qui permettent d'évaluer le pourcentage d'augmentation ou de diminution de la part de ces TIM, sachant qu'il s'agit d'une des mesures principales du plan cantonal.

M. Maudet rappelle, en écho à ce qui a été dit, que la vision territoriale transfrontalière est ancrée au DT, tout comme le pilotage du plan climat, ce qui explique la modestie de la réponse du DSM sur ces éléments. Il est vrai que la mobilité a un impact sur le plan climat et la VTT, mais ces éléments ne sont pas du ressort du département.

Sur une autre question du député PLR portant sur le document de convention entre l'Etat et la Ville de Genève, il répond qu'il y a un vieux litige sur les routes depuis 1936 qui a en principe définitivement été réglé à travers cette convention et qui aura une incidence comptable dès 2025. Dans ce cadre, le domaine public qui se trouve territorialement en ville sera exclusivement municipal et permettra de mieux comprendre la répartition entre les deux entités à l'avenir. Cette question revenait souvent et est maintenant réglée.

Un député MCG observe que le rapport de la sous-commission se penche sur la problématique des feux intelligents, et notamment la difficulté de dépenser le budget pour des questions de matériel, mais aussi pour des

questions de recrutement de spécialistes que le canton ne semble pas voir. Il aimerait en savoir plus sur ce point.

M. Maudet répond qu'il y a au sein de l'OCT toute une série d'entités et de directions. L'une d'entre elles, assez méconnue, est celle de la régulation du trafic qui gère les feux et qui était récipiendaire en 2018 d'un important crédit voté par le Grand Conseil de 30 ou 35 millions de francs pour aménager, d'une part, la centrale de régulation du trafic sur le site du Castor, mais aussi pour procéder à toute une série de changements de feux de circulation qui sont assez vétustes, tant dans les signaux que dans les sémaforos en eux-mêmes.

Avec la phase covid qui a rapidement suivi, des problèmes de fourniture de matériel se sont posés, avec une rupture mondiale de microprocesseurs, d'éléments conducteurs, d'éléments informatiques ou encore d'armoires électriques, soit les minicentrales qui gèrent de façon intelligente les feux. Il faut rajouter à ces difficultés de matériel celle du recrutement du personnel adapté. Il n'existe pas de formation en tant que telle et, si l'on a des ingénieurs en circulation, il n'y a pas d'ingénieurs en feux de circulation.

Il y a au sein de la DRT cinq personnes qui sont des spécialistes du réglage fin des feux et qui connaissent très bien la législation fédérale sur les phases de feux minimum pour les transports en commun ou encore sur les intervalles minimums pour les piétons. Si on prend l'exemple de la place Lise-Girardin qui peut avoir jusqu'à 270 véhicules qui se croisent dans tous les sens durant les heures de pointe, il est absolument nécessaire d'avoir une connaissance spécifique et pointue qui est difficile à perpétuer.

Il faut aussi relever que la classification de ces postes n'est pas très élevée et que le service a maintenant depuis un long moment un recrutement ouvert sans trouver personne. En sachant que les travaux sont nombreux à Genève et qu'ils génèrent à chaque fois des perturbations importantes du trafic et donc la nécessité de recalibrer des feux, il est important de trouver ces profils qui sont difficiles à recruter.

Un député MCG comprend qu'il est difficile de trouver des profils spécifiques et il se demande s'il ne serait pas possible de former des gens avec des profils qui se rapprochent ou bien de créer des formations spécifiques à Genève ou ailleurs.

M. Maudet rappelle que l'on forme des ingénieurs en circulation, mais que l'on n'en forme pas assez et qu'une partie d'entre eux poursuivent leurs cursus et se perfectionnent dans des cursus EFPL qui les rendent surqualifiés pour une telle tâche.

D'autres quittent le service public pour rejoindre le privé où l'opérationnel est moins important et la rémunération meilleure. L'Etat propose une classe 11

pour ces postes et il faut avouer que les cinq personnes qui travaillent actuellement sur les feux sont quelque part des passionnés qui se sont formés sur le tas, avec un esprit d'ingénieur pas trop théorique. Même si l'on voulait aller chercher des ingénieurs en France, on aurait du mal à les trouver.

Un député PLR constate que dans le programme M01, en nature 34, il est indiqué qu'il y a une baisse de 1,2 million de francs pour la FPTPG en raison de charges d'intérêts inférieures au budget prévu. Or, il semblait au député que le taux d'intérêt était fixe et qu'il ne pouvait pas bouger.

M. Arnold répond qu'il y a un litige entre les TPG et l'Etat sur le montant de la recapitalisation de la caisse. Ce litige n'ayant à ce moment pas été réglé juridiquement, l'Etat avait préféré ne pas toucher au budget. Maintenant que le litige est réglé, le budget a été corrigé en conséquence dès 2024, à l'avantage de l'Etat.

Le député PLR constate une baisse similaire en nature 38 sur les amortissements de la réserve budgétaire, et il avait cru comprendre que l'on profitait des excédents de revenus pour amortir plus.

M. Arnold répond qu'il s'agit là du même mécanisme que pour la CPEG. On a pris des valeurs qui étaient surévaluées au budget pour les mêmes raisons qu'en nature 34 et, plus on va avancer dans le temps, plus le montant d'amortissement sera important, tandis que l'intérêt baissera. On parle ici de quelque chose qui va se dérouler sur 30 ans.

M. Beun précise qu'il y a eu des amortissements supplémentaires uniquement sur la CPEG et pas sur la FPTPG.

Un député UDC est satisfait de voir que les charges liées aux mandats sont en diminution, comme cela avait été déjà annoncé par le magistrat par le biais d'une implication plus forte dans la validation et d'une plus forte demande d'information auprès des services avant de demander ces mandats.

Le député demande quelles mesures concrètes ont été mises en place et si le magistrat s'implique personnellement pour dire oui ou non ou s'il y a plutôt des directives données aux services. Certains départements disent justement que ce n'est pas là le rôle du magistrat, même si ce n'est pas l'avis du député.

M. Maudet pense également qu'il ne s'agit pas du rôle d'un conseiller d'Etat, mais confirme que, lors de son arrivée, il a baissé le seuil de validation à zéro pendant six mois afin que chaque mandat lui remonte. Cette mesure a pris fin en décembre et c'est le secrétaire général qui a repris la main. Cela a eu pour effet de faire baisser le nombre de mandats qui remontaient, ce qui montre que, jusque-là, le questionnement sur les mandats était relativement faible, ce qui interpelle.

Il est donc intéressant de procéder de la sorte à intervalle régulier pour s'assurer que les services font toutes les vérifications nécessaires, par exemple sur d'éventuels mandats antérieurs et similaires, si les appels d'offres sont faits, parfois sur invitation resserrée ou plus large, ou encore que la définition du mandat soit assez précise. L'idée est de faire un carottage sur un temps donné et d'ensuite jauger la capacité des services à faire un suivi et à répondre à la demande. Depuis décembre, à l'exception du DT qui a vraiment le plus gros volume de mandats, les six autres départements se sont environ alignés sur le fait que, jusqu'à 50 000 francs, ce sont les directeurs généraux qui valident ces mandats. Le magistrat refera une séquence de quelques mois dans la législature où il abaissera drastiquement le seuil de validation. Cette méthode a d'ores et déjà permis de provoquer un non-dépensé de près de 1 million de francs en politique M.

Un député du Centre revient sur les problèmes des TPG pour mettre en œuvre la stratégie d'avenir et il aimerait plus de détails. Il revient également sur la mise en service du tram de Saint-Julien dont on parle beaucoup alors qu'il s'agit d'un vrai sujet pour la région. Enfin, il rappelle qu'il y a des hypothèses pour relancer le chemin de fer au pied du Jura et il demande ce qu'il en est sur ce point pour Genève.

M. Maudet rappelle qu'entre 2024 et 2028, à la faveur du plan d'action sur les transports en commun, les TPG vont connaître une progression de leur offre, et donc de leur capacité, de 30% en plus. Cela va passer par de nouvelles lignes de tram à l'instar de celles vers Ferney ou Saint-Julien et de nouvelles lignes de bus avec 700 millions de francs d'investissement sur le matériel roulant qui sera électrifié. On a donc des votes positifs sur le matériel et des votes positifs sur le déploiement de lignes, qui sont empêchés pour certains par des recours. En revanche, la principale difficulté pour les TPG est de trouver du personnel et de le conserver, dans un contexte où la conduite de transports en commun est devenue beaucoup plus difficile, avec plus de stress sur la route.

Cela se concrétise par un taux d'absence très important qui est régulièrement supérieur à 10% et qui impose à l'Etat de payer 27 millions de francs par an pour cela. Si l'absentéisme est chroniquement important dans les entreprises de transports publics, il est plus rare que cela dépasse 10%. Le projet était donc de ramener les syndicats autour de la table et de repartir dans un cercle vertueux. Les organisations représentatives du personnel ont amené leur préoccupation sur les conditions de travail, et notamment le fait que les conducteurs puissent travailler cinq heures d'affilée, ce qui mettrait les passagers en danger.

Le Conseil d'Etat a ratifié ce matin l'accord trouvé par les TPG. Pour rappel, il y avait un préavis de grève en fin d'année que M. Maudet avait

négocié pour le lever au 31 janvier, avec un protocole d'accord prévoyant des négociations jusqu'en avril. Ces négociations assez intenses se sont déroulées sous la houlette de la nouvelle présidente des TPG, mais n'ont malheureusement pas abouti, notamment sur la proposition audacieuse du département de monter de 38 heures à 40 heures par semaine en répartissant mieux les heures.

Il y a finalement eu un dernier round de négociations avec un protocole moins ambitieux, mais qui a réuni 64% du personnel. L'accord comprend une légère augmentation salariale de 1,2%, une série d'adaptation des horaires, un pari fait sur la diminution de l'absence, et ce en contrepartie d'une paix sociale jusqu'au 31 décembre 2029. Cet accord a été signé par les partenaires sociaux lundi et a été validé par le Conseil d'Etat ce matin.

L'objectif est ici de pacifier la situation aux TPG et de ne pas aller de préavis de grève en préavis de grève. Il faut maintenant mettre l'essentiel des moyens sur du recrutement de personnel et accompagner l'augmentation de l'offre avec 130 millions de francs de plus inscrits au PFQ sur les quatre années à venir, ce qui monte le budget annuel total des TPG à 670 millions de francs. Le plus gros va porter sur les dépenses de personnel et pose par exemple la question de l'ouverture du recrutement aux femmes conductrices, avec la possibilité d'avoir recours au temps partiel, même si cela peut générer des problèmes dans la gestion du personnel.

La question se pose aussi sur l'ouverture du bassin de recrutement. Aujourd'hui, les TPG recrutent principalement via l'OCE, ce qui permet à 37 à 42 personnes d'arriver chaque année. Cette politique porte ses fruits, puisque les TPG sont la régie de transports publics en Suisse qui a le moins d'accidents par kilomètre. Il faut donc mener un effort très sensible sur le recrutement, par exemple en favorisant le temps partiel ou en envisageant un système de crèche. Il y a aussi des ambitions sur des lignes nocturnes, voire fonctionnant 24 heures sur 24. Le besoin en hausse de transports publics va nécessiter une adaptation de l'offre et il faudra avancer pour augmenter l'investissement, et in fine les charges de personnel. Ceci doit se faire nonobstant la décision du Grand Conseil sur les gratuités avec les pertes de vente de tickets qu'il faudra compenser. L'accord trouvé va permettre d'avancer et d'évoluer afin que les TPG puissent changer d'envergure avec six lignes de tram, une augmentation des trolleys, un système TPG Flex qui va se développer ou encore des noctambus.

Sur la question du tracé de Saint-Julien, le tracé tel que défini doit s'accompagner d'une route d'évitement votée par le Grand Conseil en 2013. Il s'agit d'un bétonnage de champs sur le pourtour de Perly. La principale difficulté réside dans la dizaine de recours qui ont été déposés, dont certains

sont très compréhensibles, notamment de la part des pompistes qui parsèment la route de Saint-Julien.

On prévoit en effet de passer d'une fréquentation de 17 000 véhicules actuellement à 1000 à terme, ce qui représente une forme d'expropriation matérielle pour ces gens. On peut donc comprendre ces recours, ne serait-ce que pour avoir une indemnisation correcte. Les Français ont été beaucoup plus rapides de leur côté, mais la connexion ne se fera pas de suite. La Suisse a un fonctionnement démocratique qui permet ces recours, notamment en matière de constructions publiques. On espère pouvoir tenir les délais d'ici à 2027, même si les recours devant le TAF peuvent encore aller devant le TF. Concernant la question des perspectives en matière de liaison ferroviaire, le magistrat avait promis la primeur de sa réponse à la commission des transports et il aimerait s'y tenir.

Un député S relève que l'engagement de talents locaux, comme le dit le MCG, semble beaucoup plus compliqué que ce que pense le parti qui dit souvent que l'on va beaucoup chercher en France.

Or, cela n'est manifestement pas le cas, puisque les TPG jouent le jeu avec l'OCE. Il faut donc constater qu'il n'y a pas suffisamment de talents locaux pour répondre à la demande, et ce dans de nombreux domaines. Le député revient sur la stratégie de développement autoroutier.

Il relève dans les comptes que 170 000 francs ont été dépensés en investissement sur 2023 pour les études d'avant-projet sur la traversée du lac contre quelque 500 000 francs budgétés pour continuer les études complémentaires pour la présentation du dossier de la traversée du lac à la Confédération.

Le député aimerait savoir quels sont les derniers développements de ce projet, notamment via PRODES, et s'il y a encore des gens à l'OCT qui travaillent activement dessus. D'autre part, le député demande si on dépense encore de l'argent en 2024 sur ces études et ce qu'il en est de l'avenir de ce projet.

M. Maudet répond qu'il s'agit là d'une démonstration d'activation de charges prévues dans l'investissement. Il y a une personne qui travaille à l'office cantonal du génie civil, qui est principalement dédiée à ce projet et qui l'a notamment porté sur la première partie de l'année 2023 à un degré de maturation qui a permis à l'OFROU de mentionner pour la première fois cet objet dans un de ses rapports.

En application de la constitution genevoise, l'Etat, à travers l'OCGC, pousse le projet au rythme fixé par Berne. Il est donc inutile de mettre plus de moyens, dès lors qu'il y a un répondant dans le département qui répond



suffisamment aux sollicitations de l'OFROU. Cette personne continue son travail en 2024 et un point sera fait avec l'OFROU à la fin de ce mois. Dans un esprit de bonne gestion des deniers publics, il va arriver un moment où il faudra revenir devant le Grand Conseil pour déterminer si on continue ou non, et, si oui, à quelles conditions, par exemple avec ou sans péage. Il faudra se demander ce que cela représente pour la Confédération s'il s'agit d'une route nationale et, si ce n'est pas le cas, quels sont les enjeux pour le canton et comment cet axe peut s'intégrer dans la vision d'aménagement cantonale et transfrontalière.

Ce moment devrait en tout cas arriver durant cette législature. On sait que les processus fédéraux comme PRODES sont lents et balisés, mais aussi que les fonds ne sont pas extensibles. Si on parle d'un horizon à 2050, avec au plus tard à 2030 un projet assez fort et consolidés, il faut pouvoir répondre à ces questions. La stratégie du Conseil d'Etat jusqu'ici a été de miser sur l'élargissement de l'autoroute de contournement. Un vote populaire est prévu au niveau fédéral en novembre sur le maillon valdo-genevois, et notamment sur le goulot Nyon-Vengeron. Il faudra voir l'issue de ce vote, mais le Conseil d'Etat est favorable à cette extension. Il y aura encore quatre autres maillons et il faut continuer les discussions avec les communes sur ces extensions à venir.

Un député UDC rappelle que, concernant le recrutement aux TPG, il y a encore aujourd'hui beaucoup de personnes locales qui ont les permis nécessaires à la conduite de bus et qui se voient recalées sans réelles raisons, un point qui nécessite des éclaircissements, ce d'autant plus que le directeur a reconnu lui-même que l'on n'arriverait pas à recruter ces 120 ou 150 collaborateurs pour la conduite. Le député se questionne donc sur l'extension de 30% de l'offre et ne voit pas comment y arriver sans le personnel nécessaire.

On risque d'assister à une dérégulation du reste du réseau pour pouvoir enlever des véhicules sur les lignes pour combler ces extensions, ou bien à une remise en cause du futur contrat de prestations.

M. Maudet note qu'il faudra reposer cette question à l'automne quand le nouveau contrat de prestations sera examiné. Il y a à chaque législature un plan d'action sur les transports en commun, qui a été amendé cette fois-ci par la commission des transports, qui permet à l'Etat de fixer des attentes par la suite dans le contrat de prestations avec les TPG qui disent à quelles conditions financières et humaines on peut arriver à le faire et le déployer. Déjà maintenant, on sait que l'on sera potentiellement sur une offre légèrement dégradée en 2025, avec une capacité de réalisation de 98% de l'offre.

Ces 2% ne sont pas négligeables, notamment au vu des engagements qui sont pris par rapport à des communes. On vit déjà dans les faits cette offre dégradée avec des bus ou des trams qui sont décommandés, par exemple l'été, et donc des prestations qui ne sont pas au rendez-vous de façon plus ou moins inopinée.

Si on parle de 98% de l'offre en 2025, cela n'est pas un bon signal pour le nouveau contrat de prestations. Peut-être que, si Veyrier vote contre le bus 49 et son tracé, cela arrangera et on pourra diminuer l'offre ponctuellement, mais ce n'est pas une politique du long terme. Sur la question de l'allocation des ressources, avec en moyenne 12% d'absences, il y a un vrai problème chronique d'heures qui ne sont pas faites.

Il faut se demander si les mesures qui seront prises, sur l'engagement des femmes à temps partiel, peuvent produire rapidement un effet bénéfique. Il faut combiner l'ouverture de nouveaux postes avec la rétention des nouveaux chauffeurs. On a vu une tendance importante de départs à la retraite avant l'âge légal et il faut pouvoir freiner ce phénomène, par exemple avec des mesures de requalification et d'adaptation des horaires. Il faudra voir comment se déroule la campagne de recrutement qui va s'ouvrir, mais le magistrat confirme que les TPG s'inscrivent dans une préférence sociale en allant chercher des gens qui seront formés de A à Z.

Un député MCG est toujours surpris de voir les investissements dans de nouveaux véhicules à Genève, alors que d'autres cantons, comme Vaud ou Zurich, gardent leurs vieux véhicules. Il se demande s'il ne faudrait pas freiner un peu les choses au niveau de ce budget, dans un contexte où la dette est très élevée. Il n'est peut-être pas raisonnable de demander aux contribuables de financer des modèles aussi récents et, dans une perspective écologique, il faudrait tenter de garder les véhicules plus longtemps. Sur la question du recrutement, le député demande si l'on va se concentrer sur le plan cantonal ou si on envisage d'ores et déjà un recrutement sur le Grand Genève. S'il entend la difficulté à recruter, il rappelle que l'on a pu relever des taux d'absences élevés par le passé chez les conducteurs frontaliers. Enfin, il demande quelle est la rémunération d'un jeune conducteur qui commence aux TPG.

M. Maudet renvoie le député à la décision du Grand Conseil qui s'est posé ces questions à la fin de la législature précédente. Il avait alors été décidé de faire un effort en matière environnementale et d'aller vers un renouvellement et une électrification de la flotte.

Il s'agissait de la volonté de son prédécesseur et le magistrat ne juge pas cette orientation.

Force est de constater que les vieux véhicules coûtent très cher et qu'ils polluent beaucoup. Il faut tirer ces véhicules jusqu'en 2030, date d'entrée en vigueur de la nouvelle flotte.

Si ces anciens véhicules sont parfois plus adaptés pour les personnes à mobilité réduite, ce n'est pas la politique retenue par le canton de les garder et il va falloir avancer sur leur remplacement.

Sur la question du recrutement, le travail va d'abord se faire sur le canton, même si toutes les villes de Suisse cherchent des conducteurs et que le bassin n'est pas extensible. La solution de facilité serait d'aller chercher en France voisine, mais le ton change de l'autre côté de la frontière où on voit une dégradation du service public, principalement dans la santé, mais aussi dans la mobilité. Il faut donc bien viser le degré d'ouverture, qui sera féminin et indigène. Sur la question de la rémunération, avec le protocole d'accord avec les syndicats, le salaire minimum aux TPG se monte à 5000 francs sur 12 mois.

Le modèle de rémunération n'est pas celui de la B 5 05, mais il est plutôt dans une logique d'annuité et de classes avec des termes différents. Il y a des primes de fidélité dès la vingtième année, qui constituent une forme de treizième salaire progressif. Du point de vue du magistrat, ces salaires à l'embauche ne sont pas très intéressants, mais la fidélité à l'entreprise l'est et incite les gens à rester.

Il faut cependant se demander s'il ne faudrait pas se montrer un peu plus attractif dès l'engagement.

## **EXAMEN DES QUESTIONS TRANSVERSALES**

Le président souhaite en préambule souligner la qualité des réponses qui sont très précises et claires, ce qui n'est pas toujours évident. Il demande si les députés ont encore des questions qui subsistent sur les réponses fournies aux questions transversales.

Une députée S revient sur la question portant sur la proportion de personnel dans les différentes directions ayant suivi une formation dans le cours de l'année 2023. Les réponses fournies font état d'une importante différence allant d'un taux de 20% ou moins pour certaines directions à un taux de 90% pour d'autres. La députée se demande ce qui explique ces importantes disparités entre les différents secteurs, par exemple avec un problème d'offre dans certains secteurs, et s'il existe une politique transversale d'encouragement à la formation au sein de l'Etat.

M<sup>me</sup> Fontanet attire l'attention de la députée sur le petit paragraphe qui figure en dessous de ces tableaux. Les chiffres qui sont fournis sont sous-

estimés puisqu'un certain nombre de formations ne sont pas centralisées dans le système de décompte de l'OPE.

Il y a des départements qui font des formations qui sont topiques et qui n'apparaissent pas dans ces taux. On peut penser aux veilles professionnelles pour s'assurer que toutes les professions maintiennent leur niveau professionnel avec certaines obligations.

Il y a aussi des formations dispensées en interne, qui sont vraiment spécifiques au département. M<sup>me</sup> Fontanet peut également confirmer que le Conseil d'Etat est soucieux de s'assurer que les collaborateurs puissent accéder à des formations et qu'il n'a pas la volonté de freiner cet accès.

Un député UDC constate que ce tableau fait état des formations qui ont été suivies, mais il se demande parmi celles-ci quelle est la proportion de formations obligatoires et de formations à choix.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que les députés n'ont pas demandé ces chiffres et qu'elle n'est donc pas en mesure de les donner comme ça. Un certain nombre de formations sont effectivement obligatoires dans le cadre du cursus professionnel, par exemple au sein de la police.

Des formations sont également obligatoires pour l'ensemble du personnel comme celle abordée la semaine dernière sur l'e-learning pour lutter contre le harcèlement sexuel. D'autres formations sont aussi certainement obligatoires, mais il faudra que la conseillère d'Etat revienne ultérieurement avec plus de détails sur l'ensemble des départements.

Un député MCG constate que le DIP emploie 20 personnes dans la communication pour un ensemble de 8 ETP. Il imagine qu'il s'agit donc de temps partiels.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme et indique qu'il doit s'agir de personnes à 50% ou 60% qui ne font peut-être même pas autre chose.

Un député MCG demande s'ils pourraient cumuler cela avec une fonction d'enseignant.

M<sup>me</sup> Fontanet ne pense pas que cela soit le cas.

Le député MCG fait aussi état de chiffres étonnants sur les absences de longue durée. Les HUG ont ainsi 109 cadres qui ont eu une absence de longue durée de plus de 30 jours en 2023. Même s'il s'agit d'un très grand établissement, il s'agit tout de même d'un chiffre impressionnant. Il observe aussi que 32 cadres ont été absents plus de trois mois.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle qu'il est compliqué de commenter les éléments qui sont remis par les EPA et que le département ne fait que transmettre ces documents. Il ne faut jamais oublier la taille des HUG qui emploient près de

10 000 collaborateurs, et ces chiffres sur l'absence sont finalement assez minimales par rapport au nombre total de personnes.

On sait aussi que les métiers des HUG font que le taux d'absence est assez important. Le DF peut surtout apporter des réponses sur les différents départements du petit Etat, mais il lui est plus difficile de donner des réponses sur les EPA.

Un député MCG note en comparaison que l'on parle de 40 cadres à l'Etat qui ont eu une absence de plus de 30 jours, une différence qui questionne.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il faut retenir ces questions et interpellier ces entités lorsqu'elles viennent devant les députés.

Un député LJS revient sur la question des effectifs par statut et par département. S'il a bien compris le switch entre le DIN et le DSM, il s'étonne des 250 postes supplémentaires au DT avec un effectif du PAT qui passe de 755 personnes en 2022 à 1006 en 2023.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il s'agit d'un rattrapage entre 2022 et 2023. Sauf erreur, il n'y avait pas de budget en 2022, et il a donc fallu comptabiliser en 2023 tous les postes supplémentaires octroyés en 2022 ainsi que les crédits supplémentaires octroyés en 2023. Cela reste cependant à confirmer.

Un député LJS comprend que l'on a donc augmenté ce ratio de postes sans qu'il y ait forcément un transfert de ressources entre les départements.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que le DT a reçu des postes entre 2022 et 2023 puisqu'il a repris l'OCBA.

M. Fiumelli précise que le document fait bien état des pertes d'effectifs au DSM suite à ce transfert.

Un député LJS revient par la suite sur les postes qui se situent dans une classe supérieure par rapport aux fonctions occupées. Si on parlait de 206 postes en 2022, on parle désormais de 217 postes en 2023, et ce alors que le Conseil d'Etat voulait diminuer ces situations. Le député s'interroge donc sur cette situation.

M<sup>me</sup> Fontanet donne le cas du DF où il y a 15 nouvelles situations en 2023 pour ces postes avec des droits acquis. 7 d'entre elles sont des situations permanentes, à savoir des personnes qui sont au-dessus du maximum de la classe, et 8 sont non permanentes, soit des personnes qui sortiront des droits acquis au fil des années avec les gains de l'annuité.

Pour 9 de ces personnes, le département a procédé à une réévaluation des fonctions à la baisse. Il faut bien comprendre que ces réévaluations à la baisse concernent des cas pour lesquels une administration estime que les cahiers des charges d'un certain type de profession ont été modifiés, par exemple pour des

personnes à la perception à l'AFC, cela peut entraîner une baisse dans le salaire puisque l'OPE estime que ces personnes ne devraient pas être payées au montant actuel, mais à un montant inférieur.

Ces personnes qui travaillent aujourd'hui à la perception sont protégées dans le cadre de réévaluations avec des droits acquis, ce qui implique qu'elles puissent conserver leur salaire.

En revanche, toutes les nouvelles personnes qui seront engagées sur ces postes le seront avec le nouveau salaire. Donc, pour 9 personnes au sein du département, il y a eu une réévaluation à la baisse. Une autre personne a fait l'objet d'une réévaluation de fonction à la baisse au sein de l'office cantonal des poursuites.

Maintenant, il faut aussi dire que certains départements procèdent peu à des réévaluations de fonction et attendent plutôt l'entrée en vigueur de G'Evolve, ce qui limite ces situations.

Dans un autre des cas du DF, une personne a fait le choix de postuler sur une responsabilité de manager, ce qui l'a amenée à se retrouver dans une classe inférieure à la fonction métier qu'elle occupait auparavant. Deux personnes ont eu des problèmes de santé et l'employeur a fait le choix d'activer l'art. 12 du RPAC en raison de très gros problèmes en les affectant à d'autres tâches et en les gardant avec leur salaire. Ces personnes travaillent respectivement depuis plus de 20 et 30 ans à l'Etat. Ces personnes ont donc pu maintenir leur salaire malgré une affectation à un nouveau poste. Pour deux autres personnes, il s'agit de rétrogradations normales qui sont intervenues à la demande des personnes concernées. Ces personnes ont toutes les deux des droits acquis temporaires jusqu'à ce que le jeu de leur traitement soit rattrapé par leurs annuités. Il y a donc 7 situations permanentes et 8 situations non permanentes.

Un député LJS se demande si les droits acquis viennent bloquer les mécanismes salariaux futurs comme l'indexation et l'annuité.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ces personnes sont toutes bloquées et certaines ne recevront pas d'annuité. Le salaire va rester le même et elles ne recevront physiquement pas le montant de l'annuité. Pour celles qui sont au maximum, ce sera le cas jusqu'à la fin de carrière.

C'est aussi pour cela que certains collaborateurs sortent puisque, s'ils rentrent en annuité 7, peut-être qu'ils ne seront plus au maximum de la nouvelle fonction quand ils seront en annuité 12, donc 5 ans plus tard, ce qui leur permettra de rejoindre la classe en lien avec leur poste, ce qui leur permettra de toucher à nouveau leurs annuités. L'indexation n'est cependant pas liée à ces mécanismes et tous les collaborateurs la touchent.

Une députée LJS constate dans le tableau des effectifs par statuts que certains départements ont une catégorie ouvrière au sein de leur personnel et elle demande s'il s'agit d'un statut distinct au même titre que le PAT, les enseignants ou les policiers.

M<sup>me</sup> Fontanet confirme que ce statut est une catégorie en tant que telle parmi les employés.

Un député PLR revient sur le tableau 6 et la question des personnes qui se trouvent dans une classe supérieure à leur fonction. S'il a bien compris les explications de la conseillère d'Etat, la question posée visait à savoir quel nombre de personnes se trouvaient dans cette situation. Le député fait par exemple le lien avec la médecin cantonale qui occupait une certaine fonction et qui va se retrouver dans une autre, a priori dans une classe inférieure.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce n'est justement pas le cas. Cette personne a fait une postulation et va partir dans la classe adaptée à ce poste, ce qui induit aussi de baisser son salaire.

Le député PLR note que la question est donc de savoir qui, parmi tous ces chiffres, maintient son ancien salaire.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle qu'il existe un règlement cantonal qui préserve les droits acquis pour permettre la mobilité au sein de l'Etat et personne ne viole donc la loi.

On entend souvent que des gens auraient été engagés pour un certain poste et que, au bout d'un moment, ils changeraient de postes en étant protégés par des droits acquis. Il s'agit cependant de la loi et libre au parlement d'indiquer au Conseil d'Etat avec une forte majorité qu'il souhaite désormais changer ces éléments.

La conseillère d'Etat n'est pas en mesure de dire combien de personnes ne sont pas dans leur bonne fonction. Elle peut en revanche dire que certaines le sont de façon provisoire et qu'il s'agit d'un outil utilisé par l'Etat qui permet de replacer les personnes dans d'autres postes. Elle pense en particulier aux personnes dans un poste d'expert à qui on propose un poste de manager parce qu'on les trouve très compétentes.

On leur demande de prendre ces nouvelles fonctions pour se rendre compte au bout de quelques années qu'elles ne sont pas compétentes du tout et, sans histoire, ces personnes retrouvent leurs fonctions antérieures tout en conservant leurs droits acquis sur une petite période.

Un député PLR ne dit pas que cela est illégal, et ce système permet en effet de trouver des solutions pour une portion congrue. Il n'en reste pas moins que ces gens font par la suite un travail dont on peine à savoir s'il est réellement

utile pour l'Etat et pour lequel il n'est pas sûr qu'on aurait ouvert un poste si ce n'était pas pour replacer ces personnes.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que, si le député a un certain cas en tête, l'Etat aurait probablement demandé un poste pour ces fonctions.

Un député PLR passe à la réponse à la huitième question qui concerne le nombre de personnes domiciliées en dehors du territoire du Grand Genève. S'il ne revient pas sur le cas de la personne domiciliée en Espagne, il n'en reste pas moins que beaucoup de gens sont très éloignés de leur lieu de travail sans être supposés faire du télétravail.

On trouve ainsi 85 policiers domiciliés en Valais et le député peine à imaginer ce qui se passerait en cas d'alerte et s'ils seraient vraiment capables de revenir dans les temps, à moins que ces personnes ne résident pas vraiment en Valais.

Il se demande si le Conseil d'Etat ou la haute administration font un travail pour s'assurer que ces cas, qui ne devraient pas exister, sont justifiés. Au-delà du fait qu'une personne devrait vivre à proximité de son lieu de travail, ces domiciliations posent aussi la question de la fiscalité et on peut se demander s'il est juste que des gens qui perçoivent un salaire relativement plus élevé prennent ensuite un domicile dans un canton plus intéressant d'un point de vue fiscal.

Le député est persuadé que certaines personnes abusent dans cette liste et il aimerait s'assurer qu'on fasse le nécessaire pour que ce ne soit pas le cas.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que cela dépend de ce que l'on appelle un abus. Quand les gens sont engagés, la question de leur domicile est abordée, et il faut qu'il soit compatible avec le poste occupé. Cependant, des gens peuvent déménager au cours de leur contrat. Pour ces cas, la conseillère d'Etat ne peut pas dire si le contrôle est fait régulièrement.

Elle a le souvenir d'une collaboratrice du DF qui vivait dans le canton de Vaud et qui avait pris la décision de déménager beaucoup plus loin en ayant recours au télétravail. Cela n'avait pas fonctionné et le département s'était séparé de cette personne.

On peut donc imaginer que, si le déménagement modifie le travail de la personne, c'est à l'employeur de se poser ces questions. M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que l'OPE effectue aussi des vérifications sur le domicile des personnes en cas de doute afin de vérifier que la personne vit bien dans un autre canton. On peut le savoir grâce à des indices comme la scolarisation des enfants.

Le député PLR voudrait être sûr que ce tableau n'est pas fait uniquement pour les députés et qu'il est utilisé pour mener des contrôles.



M<sup>me</sup> Fontanet répond que chaque département connaît ces chiffres et est responsable de vérifier que le collaborateur reste disponible et qu'il ne réside pas trop loin.

Un député UDC revient sur le cas italien qui apparaît dans ce tableau. La Ville de Genève a récemment fait passablement couler d'encre sur la question de la domiciliation, avec certaines durées pour se rapprocher dans un certain périmètre de son lieu de travail. On trouve aujourd'hui au DIP une personne qui a son domicile en Italie, alors même que les députés avaient déjà été choqués par le cas de Colmar l'année dernière.

Personnellement, il est choqué d'apprendre que l'on engage des personnes domiciliées aussi loin de leur lieu de travail et il aimerait des explications, notamment pour savoir si la personne va devoir se mettre en conformité. Il trouve un peu malvenu de recruter des gens qui gardent une domiciliation aussi lointaine.

M<sup>me</sup> Fontanet peut en tout cas affirmer que cette personne n'a pas été engagée alors qu'elle était domiciliée en Italie. Personne au niveau des RH ou des secrétariats généraux n'engagerait une personne domiciliée dans une zone aussi lointaine.

Il faudrait poser la question au DIP, mais on peut imaginer qu'il s'agit de quelqu'un qui a déménagé en cours de carrière. Peut-être que cette personne travaille à temps partiel à Genève et retourne en Italie pour le reste de la semaine, mais la conseillère d'Etat n'a pas plus d'informations. Elle comprend que ces informations interpellent, mais il faut rappeler que deux collaborateurs vivant hors de Suisse, sans parler de la France voisine, cela reste un chiffre très réduit sur la somme totale des collaborateurs. M<sup>me</sup> Fontanet propose de faire passer la demande au DIP afin que l'on revienne avec plus d'informations.

Le député MCG revient sur le travail fait par le département en lien avec des gens dégradés, donc qui décident de quitter leurs fonctions pour retrouver une fonction subalterne, et il rappelle qu'il n'est en effet pas donné à tout le monde d'être cadre dans l'administration.

Il trouve justement positif le fait que des personnes puissent se remettre en question et redescendre vers le bas en passant de manager à employé.

Trop souvent, des gens s'accrochent à des postes qui ne sont pas faits pour eux et on peut trouver sérieux que le Conseil d'Etat trouve un juste milieu en garantissant le salaire acquis.

Il n'est pas simple de revenir à sa fonction antérieure vis-à-vis de ses collègues et cela nécessite un vrai travail sur soi qu'il faut saluer. Le député ne rejoint pas en tout cas la position du groupe PLR et il aimerait que l'on maintienne ce principe en tant que tel.

Le député revient sur la question de la domiciliation et se demande comment une personne peut habiter dans le canton du Valais, faire le trajet pour venir jusqu'à Genève et respecter le principe de payer ses impôts sur la commune et le canton où l'on réside.

Concrètement, pour une personne qui travaille à 100%, soit environ huit heures par jour, elle devrait chaque jour faire un trajet de deux heures aller, deux heures retour, si la circulation est bonne. Dans les faits, ces gens passent plus de temps à Genève qu'en Valais. Ils se retrouvent favorisés en termes d'imposition et le député se demande si ces personnes rentrent vraiment chez elles tous les soirs, surtout si elles sont des cadres supérieurs.

M<sup>me</sup> Fontanet note que l'on parle de 85 policiers au sein du corps de police, et le député est peut-être mieux placé pour leur poser la question.

Le député MCG se demande si ce contrôle est fait, toutes fonctions confondues. Il se souvient d'un article de presse qui faisait état de cadres supérieurs qui vivaient ailleurs en Suisse et qui représentaient une perte fiscale de 7 millions de francs par année. Il se demande donc de quelle manière on peut contrôler ces situations.

Les habitants du canton se retrouvent régulièrement embêtés quand ils remplissent leur déclaration d'impôt pour déduire un certain nombre d'éléments et ils doivent faire des réclamations, alors qu'on ne se pose pas la question de ces situations où ces gens vivent dans d'autres cantons, ne serait-ce que dans une perspective d'équité de traitement.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il lui est difficile de répondre sur les différents types de contrôle exercés par les départements. Pour rappel, la personne n'est pas imposée par rapport au lieu où elle travaille, mais par rapport au lieu où elle réside et a son centre de vie, là où ses enfants vont à l'école, là où elle paie ses factures ou encore là où elle fait ses achats. C'est ce type d'éléments là que l'AFC peut examiner.

Maintenant, il faut aussi rappeler que de nombreuses personnes ne sont pas parvenues à devenir propriétaires sur le canton de Genève, ce qu'elles pouvaient être dans d'autres cantons. On peut partir du principe que ces personnes ont des solutions de logement à Genève lorsqu'elles travaillent et donc qu'elles n'occupent pas un emploi à 100%.

Il n'y a malheureusement pas d'autre réponse à donner à ce stade. Les députés devraient peut-être interpeller les départements qui ont plus de cas que d'autres. Il faut aussi relever que ces collaborateurs ne semblent pas poser de problèmes puisqu'ils travaillent toujours à l'Etat.

Un député S poursuit sur ce sujet et constate qu'en faisant le total du grand Etat, plus de 1600 personnes résident en dehors du territoire du Grand Genève,

donc en dehors du canton de Vaud, de la Haute-Savoie et de l'Ain. Cela pose un certain nombre de questions.

Si l'on ne peut pas demander qui sont ces gens, un EPA a tout de même fait l'exercice de procéder à un découpage par communes de résidence.

Le député pense qu'il serait au moins intéressant d'avoir formellement des détails sur les cas dans le corps de police, à l'office cantonal de la détention ainsi qu'à la direction générale de l'enseignement obligatoire et à la direction générale de l'enseignement secondaire II.

Il faudrait que les députés soient informés du taux de travail de ces gens et sachent s'il y a du télétravail ou non, notamment afin de savoir si ces gens ont des solutions de logement à Genève pour quelques jours par semaine. Si des personnes travaillent à 100% et viennent tous les jours, on peut en effet se demander si ces gens ont bien leur domicile en Valais.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que, si ces personnes ont leur lieu de vie et leurs enfants scolarisés dans un autre canton, ils sont bel et bien considérés comme des résidents fiscaux de ce canton, et ce même s'ils travaillent à 100% à Genève. Si ces gens sont propriétaires d'un bien et peuvent prouver qu'ils vivent dedans, cette résidence devient leur lieu de vie.

Lors de sa réunion à Berne hier, le Conseil d'Etat a pu rencontrer des fonctionnaires fédéraux genevois dont une partie vivent encore sur le canton et font le trajet tous les jours, tandis que d'autres n'ont besoin d'être sur place qu'un ou deux jours par semaine. Ces situations existent donc partout.

Le député S imagine bien que ces cas existent, mais trouve tout de même intéressant de connaître le pourcentage pour la police, l'OCD et les deux directions générales du DIP mentionnées, vis-à-vis des personnes qui résident dans les cantons de Fribourg et du Valais.

Il relève également que l'on trouve quand même 349 collaborateurs de l'IMAD qui vivent en dehors du Grand Genève ou encore 223 collaborateurs des TPG, dont certains sont probablement des chauffeurs, ce qui n'est pas sans poser des questions.

Il ne s'agit évidemment pas de dire que les gens ne peuvent pas vivre en dehors du canton, mais le député est interpellé par ces proportions et rejoint le député PLR sur la question des rentrées fiscales qui sont aussi importantes pour la crédibilité de l'administration et de l'Etat.

M<sup>me</sup> Fontanet demande si le député souhaite une réponse écrite ou s'il veut entendre ces départements.

Le député S imagine plutôt une réponse écrite en se concentrant sur les exemples qu'il a donnés.

M<sup>me</sup> Fontanet l'invite aussi à poser cette question lors du processus budgétaire.

Le député S précise à nouveau que sa question porte non pas sur l'ensemble du DIP et du DIN, mais sur les directions et les offices mentionnés.

Un député du Centre souhaite aussi aller au-delà du petit Etat et trouverait bien que l'IMAD et les TPG répondent sur cela.

M<sup>me</sup> Fontanet comprend que le député demande donc des explications sur le type d'emploi qu'occupent ces personnes, leur taux d'activité et la façon dont cela se conjugue avec leur emploi.

Le député S confirme que sa question porte principalement sur le taux d'emploi, mais aussi pourquoi pas sur le type d'emploi occupé, même si cela demanderait beaucoup de travail.

Un député S revient sur la question 3 et souhaite remercier le département des données fournies sur la part de recrutement de femmes parmi les cadres. Le focus sur les 3% de recrutement est intéressant et encourageant, et est valable tant pour le petit que pour le grand Etat.

Un député PLR rappelle que le PL 13249 est le premier à l'ordre du jour du Grand Conseil et a l'avantage d'être un projet ad hoc sur une thématique qui permet d'avoir toutes les informations et ensuite d'avoir une action en étant renvoyé en commission, ce qui permettrait d'élargir la discussion.

M<sup>me</sup> Fontanet précise que ce projet de loi a été étudié par la commission sur le personnel de l'Etat avec différentes propositions qui paraissaient difficiles. Il serait en effet peut-être préférable d'attendre les réponses aux questions posées et de revenir en commission avec ces éléments pour retraiter ce texte le cas échéant, texte qui n'a pas trouvé de majorité et de solution en commission.

Un député de Centre revient sur la problématique de la domiciliation et se demande ce qui se passe dans le cas d'une personne qui a sa domiciliation au Tessin, et notamment comment ferait le canton de Genève pour faire un contrôle.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle qu'il y a eu des cas très connus où Genève revendiquait la domiciliation de la personne sur son territoire tandis qu'un autre canton affirmait que cette personne y était domiciliée.

Un député du Centre demande ce qui se passe pour quelqu'un qui travaille dans le canton du Tessin, mais qui a ses enfants à Genève.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que cette personne doit alors être domiciliée à Genève. Ces éléments remontent auprès de l'AFC et on peut être sûr que cette

personne sera considérée comme ayant son domicile à Genève, avec un effet rétroactif à la date d'inscription des enfants à l'école.

Un député S demande s'il serait possible de rajouter les cantons du Tessin et des Grisons à sa question puisqu'il semble vraiment impossible de résider dans ces cantons et de venir vivre et travailler à Genève. D'autre part, il demande si les réponses à la question 3 sur la proportion de femmes recrutées comme cadres incluent les cadres intermédiaires.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que la réponse inclut les personnes situées en dessus de la classe 23.

Un député S constate que, pour deux départements, il y a 100% de recrutement de femmes cadres, mais il aimerait savoir à combien d'engagements cela correspond dans l'ensemble. Il se pose la même question pour les autres départements, si cela est possible.

M<sup>me</sup> Fontanet propose de poser la question aux départements et fournira les chiffres précis lorsque cela sera possible.

Un député LJS imagine qu'aucun département ne voudrait en effet engager quelqu'un qui vit en dehors du Grand Genève. Cela étant, on peut imaginer que les services subissent ensuite ces déménagements et il serait intéressant de savoir si cela génère des difficultés ou non pour eux. Le député sent qu'une majorité se dessine pour réfléchir à quelque chose pour limiter d'une façon ou d'une autre le bassin de population et il pense important d'avoir connaissance des difficultés rencontrées, par exemple pour la planification des horaires.

M<sup>me</sup> Fontanet prend acte de la question.

Une députée Verte est un peu atterrée de lire dans la réponse à la question 1 que l'Etat n'a pas de politique d'inclusion vis-à-vis des personnes en situation de handicap et elle trouve choquant de lire cela en 2024. La Suisse a signé la CDPH et le canton de Genève a mené un travail avec les associations pour mettre en œuvre une loi allant dans ce sens.

Des institutions comme l'UNIGE ont un programme d'inclusion, tandis que les HUG ont un programme sur l'accueil de la patientèle. La députée ne peut que se demander pourquoi l'Etat ne met pas en place des mesures, tant pour ses collaborateurs que pour les usagers, soit parce qu'il attend la loi cantonale, soit parce qu'il n'y a pas de volonté politique.

Elle se demande également quand l'Etat mettra en place une politique d'inclusion générale pour l'ensemble de la population genevoise, mais aussi pour le personnel de l'Etat ou les personnes qui souhaiteraient y travailler, ce qui concerne des dizaines de milliers de personnes sur le canton.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que, dans tous les services et les départements, il y a des personnes qui travaillent et qui sont atteintes d'un handicap. Or, ces personnes n'ont pas été engagées parce qu'elles sont en situation de handicap, mais parce qu'elles correspondaient au poste qu'elles occupent. Ces personnes sont intégrées et peuvent bénéficier de toutes les mesures nécessaires vis-à-vis de leur accès aux locaux ou de leur poste de travail.

Il n'existe cependant pas de politique d'inclusion en tant que telle puisqu'il n'est pas possible de demander aux gens dans le cadre des offres d'emploi s'ils sont handicapés ou non. De ce fait, la conseillère d'Etat se réjouit d'avoir la loi qui sera déposée par M. Apothéloz. Il n'en demeure pas moins qu'il n'y aura vraisemblablement pas la possibilité de mettre en place un quota de personnes en situation de handicap à l'Etat.

La députée Verte note que ce n'est pas vraiment sa question. Il est intéressant de savoir qui travaille à l'Etat, même si on ne peut pas leur demander à l'embauche ou lorsqu'ils sont en poste. Cependant, une politique d'inclusion est une vision avec des conditions favorables afin de permettre aux gens de se sentir légitimes à candidater en cas d'ouverture de poste.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il n'y a aucun frein à engager une personne en situation de handicap au sein de l'Etat et tout sera mis en place pour que cette personne puisse accéder au poste.

La députée Verte remercie l'Etat d'éviter ce genre de discrimination. L'idée est aussi de favoriser cette possibilité pour éviter que ces personnes soient isolées, désocialisées, alors qu'elles ont des compétences. Il faudrait donc mettre en place une campagne de promotion, différente des mêmes campagnes qu'on refait depuis des années, pour aller un peu plus vers l'inclusion, mais aussi l'anticipation des besoins. Une personne ne va pas postuler si elle sait que les choses seront compliquées. Il s'agit donc d'encourager cette réflexion, mais aussi cette ouverture sur tous les profils qui seraient intéressés à travailler à l'Etat.

M<sup>me</sup> Fontanet indique que, chaque année, il y a des personnes en situation de handicap et en cours d'emploi pour qui il y a des adaptations dans l'horaire, le lieu de travail ou encore le cahier des charges. En revanche, l'OPE n'a en effet pas de campagne particulière pour dire qu'il existe des emplois spécifiquement offerts à des groupes précis. L'Etat est ouvert à toute candidature.

La députée Verte trouve important de le dire, puisque les personnes en situation de handicap subissent des discriminations au même titre que d'autres minorités.

Une députée S revient sur la réponse à la dernière question, celle sur les mandats, et imagine que si les réponses ont pu être fournies à la Cour des comptes ou au SAI, elles auraient aussi pu être transmises aux députés.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que le Conseil d'Etat a préféré attendre les conclusions des rapports du SAI et de la Cour des comptes avant de fournir ces informations à la commission, notamment pour limiter les éventuelles fuites dans la presse qui pourraient empêcher ces entités de faire sereinement leur travail. Dans la vision du Conseil d'Etat, la commission a mandaté la Cour des comptes pour mener ce travail et il convient d'attendre le retour de ces conclusions, qui n'ont pas tout à fait le même périmètre encore que celles du SAI.

Un député MCG revient sur la question des engagements de permis G. Dans ses réponses, l'UNIGE ne répond pas à cette question et il aimerait tout de même connaître ce pourcentage en date du 31 décembre 2023.

M<sup>me</sup> Fontanet prend acte de la demande et la fera suivre, même s'il n'y a peut-être pas eu d'engagement de frontaliers.

Le député MCG est également surpris de voir au niveau du DIP le nombre important d'engagements de permis G dans l'année, avec 57 personnes, ou encore au niveau de l'informatique. Il est également inquiet concernant les 133 engagements de permis G à l'Hospice général, presque le même niveau que les HUG pour beaucoup moins de collaborateurs. Ceci vient cependant confirmer les explications données par l'Hospice général sur la pénurie de personnel.

## VOTES

### *Prises de position*

Le président propose de commencer le vote d'entrée en matière pour le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2023. Il invite les groupes à faire des déclarations sur celui-ci.

Un député UDC indique qu'à nouveau l'année 2023, concernant la gestion de l'Etat, ressemble à toutes les autres années. Aucun effort n'est fourni. Il n'est pas satisfait encore aujourd'hui de la gestion de l'Etat. Celui-ci tend à dormir sur un oreiller de paresse quant à se réformer lui-même, sachant que, quel que soit le budget présenté, on se retrouve avec des comptes excédentaires alors que, pour la vision de l'UDC, ce sont dans ces années fastes où nous avons les moyens qu'il faudrait trouver de vraies solutions pour pérenniser le système. L'UDC refusera le rapport de gestion.

Le député du Centre explique que l'on aborde ici la question des comptes de l'année 2023, que des élections ont eu lieu et qu'il s'agit d'une période transitoire. Un budget de transition a été fait l'année dernière, c'est dans ce contexte là qu'il aborde la prise en compte de ces résultats financiers. L'attention sera reportée essentiellement sur l'exercice au mois de septembre 2024 concernant l'approche budgétaire, car tout est en place pour qu'un travail hypothétiquement différent soit fait de la part du Conseil d'Etat afin que la commission puisse trouver un consensus. Il acceptera ainsi le rapport de gestion.

La députée S explique que, pour le groupe socialiste, le cœur du problème à discuter dans le cadre de ce rapport de gestion est l'énorme différence entre les recettes évaluées et les recettes constatées au niveau des comptes. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, les prévisions de recettes fiscales aboutissaient à un projet de budget assez largement déficitaire. Dans ce contexte-là, ceci était rédhibitoire pour une grande partie du parlement qui a refusé le budget. Le parti socialiste avait cherché une majorité et avait dû réduire un certain nombre de postes au motif qu'il n'existait pas les moyens de les financer. Or, il est constaté, une année et demie plus tard, que les moyens étaient largement à disposition, car il existe d'importants excédents.

Ceci pose un problème en termes de pilotage des finances publiques et de l'activité de l'Etat, d'une part, mais aussi du travail parlementaire, puisque c'est le parlement qui saisit des projets de budget, doit travailler à ce sujet et trouver des majorités. Les informations ne sont pas suffisamment fiables pour effectuer ce travail budgétaire. Les évaluations sont sous-évaluées d'un montant supérieur à un milliard de francs. Le parti socialiste entrera en matière sur le rapport de gestion.

Le député PLR indique qu'il va également accepter ce rapport de gestion, non pas à cause des excédents largement sous-estimés. Il s'agit d'une année de transition avec une nouvelle législature et le Conseil d'Etat a effectué son travail. Ce qui est inquiétant concerne l'avenir, car il faut se demander ce que va offrir le plan financier quadriennal. Il existe des fonds pour créer des postes supplémentaires. La différence est que les résultats aux comptes ne concernent qu'une année, et la réserve conjoncturelle n'est qu'une écriture comptable, une affectation de résultats sans tenir compte des mauvais résultats ayant eu lieu. Concernant les estimations, ceci est particulièrement relatif, et il est totalement opposé à la vision territoriale transfrontalière, qui va être la feuille de route du canton pour les prochaines années. Ceci est la vision d'un conseiller d'Etat et de ses services. Cette vision ne passera pas devant le Grand Conseil, mais celui-ci se basera sur ladite vision territoriale transfrontalière pour présenter des rapports et des PL en lien avec cette vision qu'il ne partagera pas.



Globalement, il admet que la gestion du Conseil d'Etat a été tout à fait acceptable lors de cette première année de législature. Toutefois, il exprime avoir d'importantes inquiétudes concernant le plan financier quadriennal sur le budget 2025. Il faut effectuer une réflexion sur les coûts de la santé et le vieillissement de la population. Il s'agit du montant le plus important du budget de fonctionnement. Si cette réflexion n'est pas effectuée, il craint que les prestations qui seront fournies à la population soient péjorées.

Le député LJS déclare que le groupe LJS entrera en matière, le monde va mal, mais Genève se porte bien. Le groupe LJS sera attentif et partage les inquiétudes des préopinants sur plan quadriennal concernant le budget 2025. Lorsque les questions des coûts de la santé sont abordées, mais aussi au sein de certains aspects de l'Etat, notamment dans le domaine de l'inclusion, il faut se demander comment investir cet argent. Il faut se poser la question de l'enseignement, mais aussi la réaffectation de certaines personnes de l'Etat. Le travail en transversalité est particulièrement important. Il faut plus échanger entre députés, afin d'aller dans le sens d'un partage d'informations. Ainsi, le groupe LJS entrera en matière.

La députée Verte indique que, pour le parti des Verts, ils n'ont pas de souci avec la qualité de la tenue des comptes eux-mêmes, et elle remercie de la qualité de présentation des documents. Il faut constater que, dans les politiques publiques, une difficulté de recrutement existe. Toutefois, ce qui est significatif est le décalage entre les choix qui ont dû être faits pour le processus budgétaire pour l'année 2023, ainsi que la présence de 2 milliards de francs de revenus extraordinaires qui sont présents au sein des comptes. Le parti socialiste a demandé au travers d'une motion qu'une révision sérieuse de la méthode d'estimation des revenus fiscaux ait lieu, car pour que la commission effectue son travail, on doit avoir confiance en des informations qui sont davantage fiables. Dans les processus budgétaires qui ont mené à ce qu'on étudie aujourd'hui comme activité de l'année 2023, des postes n'ont pas été mis au budget et des associations ont reçu moins de subventions.

Tout ceci a des conséquences sur les politiques mises en place pour lutter contre le dérèglement climatique ou subvenir à d'autres besoins de la population. Il serait possible de se réjouir de ces revenus si on avait la possibilité de les mettre au service des politiques publiques. Le discours tenu par la majorité est ambivalent, car il est déclaré qu'il s'agit de revenus extraordinaires conjoncturels, auquel cas il serait imprudent de laisser les impôts. Ou alors, il s'agit d'un budget structurel, et il faut alors pouvoir travailler en connaissance de cause et construire sur ces résultats. Ainsi, le parti des Verts s'abstiendra.

Le président explique que, pour le groupe MCG, ce rapport de gestion a deux axes : un axe positif qui est le résultat, avec un plus au compte qui est tout à fait réjouissant qui est dû en grande partie à la RFFA, mais aussi la baisse de la dette de l'Etat de Genève qui est impressionnante et qui connaît une amélioration notable des finances du canton de Genève. Il a également été possible de répondre à davantage de demandes de la population avec une augmentation des budgets par rapport à l'année précédente, avec le vote de crédits supplémentaires qui a permis de desserrer certains étaux budgétaires. En revanche, il existe des sujets d'insatisfaction, en particulier les engagements à l'Etat de Genève qui ne sont pas adéquats. Enormément de jeunes ayant de bonnes formations sont obligés de s'expatrier pour trouver un emploi dans d'autres cantons.

Les jeunes sont parfois sous-utilisés. Il existe un important problème de ressources humaines dans ce canton, sachant que 40% du personnel de l'Etat devra être remplacé d'ici 10 ans. Il indique avoir des inquiétudes concernant l'avenir de la gestion du Conseil d'Etat, notamment concernant la politique transfrontalière, ceci avec tous les projets transfrontaliers qui vont vers une bureaucratie française qui déplaît particulièrement. La problématique de la rétrocession à la France est mal dirigée, mal contrôlée avec une certaine opacité et des montants qui ne sont pas adéquats. Le groupe MCG acceptera l'entrée en matière.

### ***Vote d'entrée en matière***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13442 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2023 :

Oui : 11 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Non : 2 (2 UDC)

Abstentions : 2 (2 Ve)

***L'entrée en matière est acceptée.***

### ***2<sup>e</sup> débat***

Le président indique que la commission doit maintenant procéder au vote politique publique par politique publique du rapport de gestion du Conseil d'Etat.

## **Le président appelle la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**

### **Vote d'ensemble sur la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**

#### **Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble par :**

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

## **Le président appelle la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**

Un député MCG relève les inquiétudes du groupe MCG concernant les systèmes d'information et du numérique. Cet élément stratégique se retrouve souvent un peu dévoyé par la présence de personnes qui sont au bénéfice d'un permis, que l'office se retrouve obligé d'engager puisque Genève n'a pas été capable de faire suffisamment de formations dans ce domaine. Les dernières élections ont été l'occasion de constater que les formations en informatique sont largement insuffisantes à Genève et que le nombre de places ne correspond pas au nombre de personnes intéressées. On pourrait avoir beaucoup plus de personnes locales qui suivent ces formations, ce qui permettrait d'avoir une certaine sécurité au sein de cet office.

Le député S rappelle que la sous-commission avait en effet eu l'occasion d'avoir cette discussion par rapport aux postes vacants et à la difficulté de recruter. Il s'agit d'un domaine pour lequel on rencontre encore beaucoup de difficultés, et si on regarde les ETP fixes sur le programme B05, il y a tout de même une différence de 31,5 ETP entre le budget et les comptes. Si ce manque est légèrement compensé par les postes d'auxiliaires, cela pose néanmoins la question de l'adéquation entre la formation et les besoins de l'Etat. Le groupe socialiste déplore un non-dépensé dans les charges de personnel alors que les demandes affluent de l'ensemble des départements et qu'il est difficile d'y donner suite. Il espère qu'un effort pourra être fait d'une manière ou d'une autre pour trouver des personnes qui pourraient répondre aux compétences demandées dans le cadre de ces postes.

Un député MCG relève que le groupe MCG regrette également le poids parfois excessif attribué aux états-majors départementaux. Ils représentent un nombre conséquent de postes alors qu'il devrait y avoir davantage de

personnes impliquées sur le terrain. Pour cette raison ainsi qu'au vu de problèmes rencontrés à l'OCSIN, le groupe MCG refusera la politique publique B.

### Vote d'ensemble sur la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

#### **Les commissaires acceptent la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales dans son ensemble par :**

Oui : 9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)

Non : 2 (2 MCG)

Abstentions : 3 (2 Ve, 1 UDC)

### Le président appelle la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Un député MCG indique que le groupe MCG trouve inquiétant le nombre de permis G engagés sur cette politique publique. Il regrette ce qu'il a pu entendre lors de l'audition de l'Hospice général, notamment sur le soi-disant manque de travailleurs sociaux à Genève et dans le reste de la Suisse romande. Il regrette que la solution soit d'augmenter le nombre de personnes au bénéfice d'un permis G plutôt que de faire un effort suffisant au niveau du marché de l'emploi pour aller chercher ce type de personnes. On peut s'en inquiéter avec le pourcentage de chômage qui augmente et des personnes qui se retrouvent en fin de droit. Le groupe MCG ne veut pas voir le nombre de personnes qui se retrouvent à l'aide sociale augmenter, pour en plus se retrouver face à des collaborateurs frontaliers. Il existe le même problème au sein de l'OCE et il est difficile pour ces personnes en grande difficulté de se retrouver face à du personnel qui n'est pas local. L'augmentation de cette tendance n'est pas acceptable pour le MCG qui refusera la politique C pour cette raison.

Un député LJS souhaite revenir sur ce propos et témoigne ici de son statut d'entrepreneur. La pression du marché genevois est très importante et il faut pouvoir rentabiliser son activité, notamment avec des appels d'offres exigeants, mais aussi une très bonne rémunération des collaborateurs. Cela veut dire qu'il doit y avoir une productivité conséquente qui va avec ces éléments. Le député ne cache pas que dans son entreprise dans l'informatique, trois des quatre derniers engagements sont ceux de personnes venues de Paris et qui ont souhaité s'installer dans la région. Il faut relever la qualité de ces personnes qui viennent ici, qui sont efficaces et qui percutent. A l'inverse, on peut regretter que des jeunes qui viennent de l'école de commerce ou d'ailleurs ne soient pas motivés et croient que tout va arriver. Le marché économique est

de plus en plus exigeant et les étudiants pensent qu'ils n'auront pas de soucis plus tard. Il faut donc vraiment repenser la question de l'employabilité de nos jeunes en formation et il faut faire passer ce discours dans les écoles. L'exigence économique est telle qu'il faut un plein engagement, avec toutes les qualités que l'on peut donner dans l'accompagnement des collaborateurs. Il n'en reste pas moins qu'il faut aussi en amont une formation plus importante et il ne suffit pas de dénoncer cette situation. On le voit puisque notre économie est florissante sans voir le nombre de permis G baisser. Il y a là un travail global qui doit passer par la qualité de la formation et la remotivation des jeunes. Le monde économique actuel n'est plus celui d'il y a 30 ans, avec la capacité que l'on avait pour encadrer les collaborateurs. Il faut aussi relever que des gens ont été fragilisés par le processus du chômage. Le problème est cependant global et il faut donc une vision qui va de la formation initiale à l'accompagnement des collaborateurs. S'il peut entendre le propos du MCG, le député LJS ne rejeterait pas la faute que sur les employeurs.

Le député MCG estime pour sa part que l'Etat doit être exemplaire. S'il peut entendre le discours du député LJS et admettre que l'on engage une minorité de permis G pour des compétences particulières, il ne peut pas entendre que les jeunes locaux ne veulent pas s'intégrer et ne veulent pas travailler. Il faut pouvoir donner la possibilité à chacun de trouver un emploi et de vivre de manière digne. Il reste persuadé que chaque entreprise a sa propre culture d'entreprise, ce que l'on a tendance à oublier. Il faut donc accueillir ces jeunes et leur donner la chance de pouvoir se former. Le député pense qu'engager des locaux qui ont des compétences fonctionne, et il ne croit pas aux structures RH qui reposent sur trop de personnes domiciliées en dehors du Grand Genève. Le canton a le moyen de former ses jeunes, qui ne sont certes pas directement employables en sortant de formation, mais qui sont la relève et qui doivent pouvoir se former. La culture n'est pas la même dans le monde du travail en France et il faut garder cela à l'esprit.

Un député UDC est pour sa part assez choqué par certains des propos qui sont tenus, notamment sur le fait que certaines personnes engagées à Paris seraient plus performantes, ce qui est assez dénigrant pour les résidents genevois. Si on manque aujourd'hui d'informaticiens, d'infirmières, de travailleurs sociaux, d'ASSC, c'est parce que le canton n'a pas su prévoir les besoins du marché local, mais aussi parce que l'école ne sait pas orienter correctement les jeunes sur les besoins futurs afin de les former sur ce dont les entreprises ont besoin. C'est là le problème de fond, et quand on voit que des jeunes qui sortent du cycle écrivent des courriers et n'ont presque aucune réponse, il y a un vrai non-sens. Le problème réside vraiment dans l'orientation et la capacité de notre canton à former en adéquation avec ses besoins.

Un député LJS rejoint les propos du député UDC et pense qu'il ne faut pas se tromper de cible. Même les enseignants au secondaire disent qu'ils auraient de la peine à recommander certains de leurs élèves qui manquent de motivation. Or, ces jeunes sont censés se retrouver en compétition sur le marché du travail. Il y a donc un vrai travail à mener sur la formation et l'exigence que l'on attend de nos jeunes. L'économie trouvera toujours des solutions, y compris en allant chercher de la main-d'œuvre plus loin. Il faut donc améliorer la formation locale, l'améliorer et permettre aux entreprises de trouver les compétences dans la région.

### Vote d'ensemble sur la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

#### **Les commissaires acceptent la politique publique C – Cohésion sociale dans son ensemble par :**

Oui :	9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Non :	3 (2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	2 (2 Ve)

### Le président appelle la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le député LJS souhaite souligner dans le programme D02 l'importance du travail fait sur la future patinoire du Trèfle-Blanc. On ne peut qu'espérer que cette patinoire voie le jour d'ici 2028, et ce avec un large soutien de la part du Grand Conseil sur le crédit d'investissement nécessaire pour inaugurer cette nouvelle infrastructure majeure pour le sport genevois.

Le député MCG trouve pour sa part qu'on fait beaucoup pour la culture et pas assez pour le sport. La culture reste très sélective au niveau des usagers, usagers qui ont souvent des moyens. Or, on ne donne pas les mêmes moyens au sport. Le député est choqué de voir que la droite refuse la piscine de Carouge alors qu'il s'agit d'une infrastructure à destination de la classe moyenne. Il espère que l'on pourra mettre plus de moyens dans ce programme à l'avenir, y compris pour nos jeunes en ce que le sport les aide à se déterminer, à aller de l'avant et à surmonter de nombreux problèmes. Il s'agit aussi d'un enjeu de santé publique comme a pu le cibler la commission de la santé du parlement. Il est impératif de cibler le sport et les activités sportives dans notre canton. Le député MCG se réjouit également de cette nouvelle patinoire qui permettra de briller sous l'angle du sport.

Le député UDC rejoint ces propos et rappelle que les seuls sports reconnus par l'Etat sont finalement le football et le hockey, avec quasiment rien pour le reste. Or, cela fait des années que l'on sait par exemple qu'il manque des lignes de natation dans toutes les piscines du canton, que ce soit pour les écoles ou les clubs. Rien qu'aux Vernets, on trouve quelques clubs qui doivent s'arracher les lignes. Il en va de même pour la piscine de Carouge ou le projet de Pré-Bois. Il y a un vrai manque d'infrastructures, mais aussi un manque de moyen et de volonté, y compris de la part des communes. Pour le projet de Pré-Bois, qui ne prévoit aucune subvention cantonale, seule la moitié des dix communes environnantes ont répondu à l'appel tant pour financer le projet que les frais d'exploitation. On devrait donc se pencher sur la question des infrastructures et de leur financement, en ouvrant un financement cantonal pour les vrais besoins de la population. Il subsiste une grande disparité entre la politique culturelle et la politique sportive et il n'est pas possible de continuer d'allouer 90% des moyens à la culture et 10% au sport, ne serait-ce que dans une perspective de santé. On ne peut pas dire aux gens qu'ils doivent faire du sport sans mettre les moyens derrière. Il faut vraiment trouver une solution et le groupe UDC regrette le manque de financement sur les vrais grands projets sportifs par rapport aux projets culturels.

### Vote d'ensemble sur la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

**Les commissaires acceptent la politique publique D – Culture, sport et loisirs dans son ensemble par :**

Oui :	11 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)
Non :	1 (1 UDC)
Abstentions :	2 (2 Ve)

### Le président appelle la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Le député UDC annonce que le groupe UDC refusera la politique E cette année en raison des scandales qui concernent les SIG en ce moment. Cela fait des années que les clients captifs des SIG se font ponctionner à tort. Or, selon les dires du futur ex-directeur, la direction avait été alertée depuis au moins 2018, sans rien faire. Ces éléments suffisent amplement pour refuser la gestion pour 2023.

Le député MCG annonce que le groupe MCG refusera également cette politique, notamment par rapport à une certaine agressivité que subissent

certaines propriétaires à qui l'on demande de faire de plus en plus pour remettre leurs bâtiments en état. Il la refusera également en raison de la scandaleuse non-rétrocession des montants surfacturés à la population genevoise. Le groupe souhaiterait que le Conseil d'Etat soit moins agressif vis-à-vis des propriétaires qui vivent dans d'anciennes maisons et à qui on demande beaucoup pour répondre aux nouvelles normes d'énergie, notamment pour remplacer certains chauffages. Genève ne pourra pas sauver la planète entière et il faut aussi prendre en considération les problématiques financières de certains.

### Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

#### **Les commissaires acceptent la politique publique E – Environnement et énergie dans son ensemble par :**

Oui :	10 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Non :	4 (2 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	1 (1 Ve)

### Le président appelle la politique publique F – FORMATION

Un député MCG estime que l'on doit aujourd'hui pouvoir revoir la formation à Genève de manière générale. Un projet de loi déposé auprès de la commission des affaires fiscales a permis de constater que de plus en plus de personnes mettent leurs enfants à l'école privée, pas forcément parce qu'ils en ont les moyens, mais aussi en raison d'un problème dans l'évolution de la formation dans notre canton. L'Etat se doit de pouvoir innover dans le domaine de la formation et le député s'abstiendra personnellement sur cette politique. S'il comprend qu'il n'est pas évident de devoir restructurer tout un système, il n'est pas non plus possible de tout accepter.

Le député UDC constate que l'on parle ici de deux législatures. La précédente législature était catastrophique et a fortement mis à mal la formation après 20 ans de politique socialiste. Le député espère un renouveau avec la nouvelle législature et a l'espoir de voir la formation générale et tout le département se réorganiser et se réorienter. Le groupe UDC va quand même refuser cette politique publique, étant assez inquiet des déclarations de la nouvelle magistrate et ayant de la peine à voir quelle orientation sera donnée à l'avenir.



## Vote d'ensemble sur la politique publique F – FORMATION

### **Les commissaires acceptent la politique publique F – Formation dans son ensemble par :**

Oui : 9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)

Non : 2 (2 UDC)

Abstentions : 4 (2 Ve, 2 MCG)

M. Fiumelli revient sur les réponses aux questions transversales et notamment le détail des engagements de femmes dans des postes de cadre. Cela représente 1 engagement pour le DSM et 2 engagements au DEE en 2023. Pour les autres départements, on parle de 4 engagements sur 6 à la chancellerie, de 6 engagements sur 11 au DF, de 33 engagements sur 46 au DIP, de 9 engagements sur 25 au DIN, de 8 engagements sur 12 au DT et de 2 engagements sur 5 au DCS.

## Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le député PLR rappelle, comme cela a déjà été dit pendant le vote des états financiers, que le groupe PLR va s'opposer à cette politique publique, notamment parce que la vision territoriale transfrontalière du conseiller d'Etat n'a pas fait l'objet d'une véritable consultation, que les communes genevoises et les organes politiques de France voisine y sont opposés et que les milieux économiques et leurs faïtières y sont également opposés. Il y a un vrai problème de méthode, et si tout le monde est vent debout contre cette VTT, il est nécessaire de revoir la forme et le fond d'une autre manière. Or, M. Hodgers n'entend pas revenir sur sa vision. Pour cette raison, le groupe PLR va refuser cette politique publique et demandera très clairement le coût de cette démarche qui est à son sens inutile en l'état.

La députée S profite de la présence de M<sup>me</sup> Fontanet pour connaître le positionnement du Conseil d'Etat sur la VTT.

M<sup>me</sup> Fontanet n'a pas été en mesure de déterminer si le Conseil d'Etat a traité ou non cette vision, mais n'a en tout cas pas souvenir que cela ait suscité une opposition en l'état. Elle peut tenter de se renseigner et voir si cette vision avait été acceptée comme telle.

Le député PLR rappelle que la VTT a été mise en consultation auprès des milieux concernés une fois que la vision était figée et qu'ils n'ont pas pu participer aux travaux. Cela s'était déjà passé de la sorte dans le cadre du plan

directeur cantonal 2030 puisque tout était déjà décidé en amont. Cette feuille de route ne sera pas un objet parlementaire, mais va tout de même déterminer les grands axes du plan directeur cantonal 2050. Il s'agit donc de quelque chose d'important et, si on vend aux députés le plan directeur en leur disant qu'il s'agit d'une application de la VTT, c'est justement un problème puisqu'il n'y a pas eu de consultation formelle auprès des milieux intéressés.

Le député S a participé aux travaux de la sous-commission pour cette politique et indique que celle-ci a justement pu aborder le fait que les milieux économiques avaient des doutes sur cette vision. Ces derniers ont publié une brochure « Agir pour Genève » avec 72 mesures qui concernent tant la mobilité que les infrastructures, l'aménagement du territoire ou encore le logement. Le député se demande où se trouve la contradiction entre la VTT et ce qui est prôné dans cette brochure. Le département n'a en tout cas pas perçu cette contradiction soulignée par les milieux économiques.

Le député PLR rappelle qu'il siège dans cette commission en tant que député PLR et non pas en tant que représentant des milieux économiques. La commission est cependant libre de les recevoir afin qu'ils puissent venir expliquer leurs positions.

Un député MCG indique que le groupe MCG a passablement d'inquiétudes en voyant arriver un certain modèle de développement et, sans être fermé à toute politique transfrontalière, il ne veut pas d'une politique trop bureaucratique menée par des urbanistes formés à l'Université de Grenoble et il souhaite quelque chose qui convienne à ce que devrait être Genève. Le groupe regrette une fois de plus la fermeture de l'école d'architecture qui, si elle était assez turbulente, avait un certain nombre d'avantages pour Genève et la Suisse romande. Indépendamment de cela, le MCG peine beaucoup à suivre le conseiller d'Etat dans cette direction et refusera cette politique publique.

### Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires refusent la politique publique G – Aménagement et logement dans son ensemble par :

Oui : 3 (3 S)

Non : 9 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)

Abstentions : 3 (2 Ve, 1 LC)

## Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

### Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

#### **Les commissaires acceptent la politique publique H – Sécurité et population dans son ensemble par :**

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 MCG, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

## Le président appelle la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Le député S ne va pas refaire le débat qui a déjà eu lieu dans le cadre de l'examen des états financiers et rappelle que la commission a de nouveau regretté les différences entre les estimations fiscales du budget et les comptes qui rendent complexe la tenue d'un débat politique serein.

Une députée Verte indique que le groupe des Verts va de nouveau refuser la politique I en raison du problème récurrent des estimations qui faussent complètement le débat budgétaire et donc le résultat que l'on a aux comptes.

Un député MCG note que le groupe MCG se réjouit pour sa part de ces rentrées d'argent supplémentaires pour l'Etat qui lui permettent de fonctionner de manière convenable et de pouvoir diminuer de manière non négligeable son déficit. Pour sa part, le groupe acceptera cette politique tout en se réjouissant des diminutions d'impôts à venir pour l'année prochaine. Il relève également la diminution de la dette qui est passée de 12,7 à 10,7 milliards de francs, ce qui est important pour les finances de l'Etat et pour avoir une stabilité financière des entreprises et pour celles et ceux qui veulent venir s'établir à Genève. Il n'y a rien de pire qu'être dans un pays ou dans un canton qui ne fonctionne pas et où on fait sans cesse des variations d'impôts pour tenir.

Une députée S précise que la contestation du groupe socialiste de la politique menée dans le cadre de la politique I va plus loin que la simple problématique tout à fait réelle du problème des mauvaises estimations des rentrées fiscales avec les difficultés que cela engendre. Le groupe s'oppose aussi aux choix politiques qui sont faits, par exemple dans le cadre de la RPI, de la modification de la fiscalisation de l'outil de travail ou encore de la baisse d'impôt sur les personnes physiques. C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe socialiste est en désaccord avec la politique fiscale menée par le Conseil d'Etat et appuyée par le Grand Conseil. Il faut cependant relever la situation d'endettement particulièrement soutenable du canton, avec un

désendettement qui s'accroît chaque année. Il s'agit d'un point très positif qui permet de voir l'avenir sans se soucier de la situation d'endettement, notamment quand on la compare au niveau des recettes fiscales du canton, mais également au regard de son PIB.

Un député PLR indique que le groupe PLR va bien évidemment accepter cette politique publique. Si la gestion en tant que telle par le DF et sa magistrature est plutôt exemplaire, le groupe se réjouit aussi des rentrées fiscales. Il ne se réjouit toujours pas de la dette qui, si elle est soutenable aujourd'hui, ne sera peut-être pas toujours compensée par des revenus extraordinaires, surtout lorsque l'on voit les prévisions pour l'activité économique dans les années à venir, et pas uniquement pour Genève. Le PLR n'a jamais dit qu'il fallait baisser les prestations, mais il veut pouvoir en maintenir la qualité avec plus d'efficacité. Il est donc important de maintenir les dépenses, et ce malgré de bons résultats dus aux développements géopolitiques mondiaux. Par ailleurs, malgré la baisse des impôts, Genève reste le canton qui taxe le plus en Suisse et est le chef de file de la RPT au niveau national. Le groupe PLR acceptera donc cette politique publique tout en restant très attentif sur ce qui va être présenté en septembre, pas uniquement pour 2025, mais aussi pour les années futures, et ce malgré une réserve conjoncturelle pour laquelle on cherche encore les montants. Le groupe PLR se réjouit sur les résultats de l'année passée, mais a beaucoup de doutes sur la possibilité de voir cela se reproduire à un tel niveau.

Un député MCG est également très satisfait de la situation, en particulier avec cet endettement qui baisse de manière considérable et qui envoie un signal important, qui ne peut cependant pas être travesti par des artifices comptables. Le groupe MCG s'inquiète aussi du développement de la RPT et voudrait pouvoir mieux compter le nombre de frontaliers dans son calcul. Ces questions auront l'occasion d'être à nouveau discutées lors du prochain budget.

Un député du Centre estime également que tout le monde est intéressé à avoir des chiffres qui soient les plus proches de la réalité. Comme cela a pu être déjà dit, dans 99% des cas, les estimations fiscales étaient correctes. Or, il a suffi que telle ou telle entreprise ait une modification dans son chiffre d'affaires pour que l'analyse soit faussée. Le Centre ne fait donc pas grief au Conseil d'Etat et acceptera cette politique.

Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES**Les commissaires acceptent la politique publique I – Impôts et finances dans son ensemble par :**

Oui : 9 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)  
 Non : 3 (1 S, 2 Ve)  
 Abstentions : 3 (2 S, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique J – JUSTICEVote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE**Les commissaires acceptent la politique publique J – Justice dans son ensemble par :**

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)  
 Non : –  
 Abstentions : –

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Un député PLR indique que le groupe PLR va accepter cette politique malgré les inquiétudes sur l'évolution à terme des coûts de la santé, sur les HUG avec la participation des assurances-maladie en plus des 1 milliard de francs de subvention cantonale, sur la participation du canton aux primes d'assurance ou encore sur tout ce qu'il faudra faire pour les personnes âgées et les EMS. L'objectif est de maintenir les prestations et d'être plus efficaces pour ne pas se retrouver dans un abysse énorme où on ne maîtrisera plus rien. Le groupe sera très attentif au budget 2025 et au PFQ pour éviter que les prestations diminuent, mais aussi pour ne pas mettre en péril les finances cantonales.

Un député S indique que le groupe socialiste s'inquiète de l'orientation prise sur cette politique publique en termes de gestion. Il a de grandes questions sur la politique du personnel, notamment pour les cadres du département. Les problèmes sont réels au sein de l'OCS et beaucoup de hauts fonctionnaires sont partis. Le questionnaire de satisfaction envoyé aux collaborateurs a fait remonter une souffrance qui questionne beaucoup. Encore aujourd'hui, la médecin cantonale a décidé de quitter cette fonction.

Il s'agit d'une accumulation qui pose tout de même beaucoup de questions, dans un cadre où le magistrat a souhaité réduire les effectifs du département

alors que les besoins sont énormes pour faire face au vieillissement de la population ou encore à la qualité et au coût des soins. Il y a beaucoup de choses qui inquiètent dans la gestion de ce département.

Un député S abonde dans le sens du député S et note que le groupe MCG se fait également du souci. La presse a pu faire état de personnes qui démissionnent ou qui sont poussées vers la porte, ce qui altère l'image de l'Etat et péjore la qualité du travail. Les HUG sont une institution mondialement reconnue qui ne gagne pas à subir ce climat. Le MCG regrette ce jeu des chaises musicales à la direction du département pour remplacer et diminuer les effectifs.

Le groupe espère une prise de conscience sur ce point et estime que l'on ne peut pas continuer avec ce type de mauvaise publicité. Si un autre département ou une autre institution importante rencontrait les mêmes problèmes, on verrait beaucoup plus de mouvement. Pour cette raison, le groupe refusera cette politique afin d'envoyer un signal et invite les autres groupes à s'abstenir également.

Une députée Verte partage l'avis de l'ensemble de ses préopinants. Les Verts s'inquiètent également de l'augmentation des coûts de la santé, raison pour laquelle ils ont déposé un projet de loi pour modifier la loi sur la santé afin de renforcer la promotion et la prévention. Ceci pourrait permettre de diminuer les coûts et les conséquences. Le groupe se joint également aux inquiétudes sur les problématiques RH au sein du département.

Un député UDC indique que l'UDC ne relève pas les mêmes problématiques que les autres groupes quant aux inquiétudes amenées sur la gestion du personnel du département. Il faut rappeler que le département se retrouve aujourd'hui avec deux politiques publiques qui viennent de deux départements.

La politique K provenait en effet du département de M. Mauro Poggia tandis que la politique M était au département de M. Serge Dal Busco. La politique du nouveau magistrat est en effet de faire un certain nombre d'annonces sur l'objectif de réduction des coûts et du personnel, mais aussi d'avoir une vision politique claire sur ce qu'il entend mettre en place. A ce stade, le groupe trouve qu'il est trop tôt pour s'inquiéter, notamment puisque ces problèmes semblent ne concerner qu'une seule partie du département et pas l'autre. Le député a plutôt l'impression que certains fonctionnaires ont du mal à passer de la souplesse qui prédominait à l'arrivée d'un magistrat qui nécessite d'apprendre à écouter et se faire diriger.

Ces personnes ont compris qu'il fallait se mettre au travail. Pour ces raisons, le groupe UDC va s'abstenir sur cette politique. Il est clair que, si les problèmes devaient persister au fur et à mesure des réorganisations, il faudra se poser certaines questions, mais il est trop tôt pour mettre le doigt sur telle ou telle problématique sur le personnel.

Un député S rappelle que plusieurs hauts fonctionnaires du département travaillaient à l'Etat depuis des décennies et ont géré le département durant la période covid, à satisfaction. Il ne peut pas entendre que ces personnes devraient commencer à se mettre au travail et cesser de diriger le département elles-mêmes. Ces gens ont vraiment le fonctionnement de l'Etat à cœur et on ne peut pas en douter.

Un député MCG relève qu'il y a tout de même un vrai malaise dans ce département, ce qui n'est pas du tout souhaitable.

### Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

**Les commissaires acceptent la politique publique K – Santé dans son ensemble par :**

Oui :	5 (1 LJS, 4 PLR)
Non :	3 (1 S, 2 MCG)
Abstentions :	7 (2 S, 2 Ve, 1 LC, 2 UDC)

### Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Un député MCG indique que le groupe MCG reste dérangé par un certain nombre d'engagements qui se sont développés à l'OCE et qui ne vont pas dans le sens d'une politique suffisante de préférence cantonale. Le département tend à s'opposer à toute nouvelle mesure pour contrôler la directive d'engagement prioritaire et le groupe est très gêné de voir des employés frontaliers au sein de l'OCE qui doivent s'occuper de chômeurs locaux en fin de droit qui ont pour leur part toutes les difficultés du monde à retrouver un emploi. Cette situation est pour eux très embarrassante et humiliante. Le groupe regrette qu'il n'y ait pas eu une vraie politique d'engagement prioritaire des résidents genevois ces dernières années et s'opposera à la politique L.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI**Les commissaires acceptent la politique publique L – Economie et emploi dans son ensemble par :**

Oui : 10 (2 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : 2 (2 MCG)

Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

**Le président appelle la politique publique M – MOBILITÉ**

Un député UDC note justement que, pour cette deuxième politique gérée par le DSM, on ne relève pas du tout les mêmes problèmes de management du personnel et l'on n'a pas assisté aux mêmes transferts de fonctionnaires et situations d'absences. Toutefois, le groupe UDC va refuser cette politique publique vis-à-vis de la gestion qui en est faite. Encore aujourd'hui, de nombreuses questions ne sont toujours pas réglées et sont loin de l'être, notamment en ce qui concerne la gestion des flux et la gestion des feux de circulation.

La réponse qui a été donnée vis-à-vis de certaines oppositions quant à l'aménagement de certaines voies de circulation, de pistes cyclables, sur le 30 km/h ou sur l'aménagement de la mobilité de certains quartiers ne convainc pas. Le groupe rappelle les difficultés de circulation dans certains quartiers qui amènent les résidents à devoir faire des détours en permanence. Toutes ces questions de gestion ne sont pas résolues et la LMCE pose toujours autant de problèmes depuis son entrée en vigueur, ce qui amène le groupe UDC à refuser cette politique.

Une députée S relève que le département a initié les états généraux de la mobilité à l'automne dernier de manière à réunir les différents acteurs et à poser les bases de ce qui a abouti aux différents plans d'action de la mobilité ainsi qu'au souhait de les lancer de façon conjointe pour avoir une vision globale sur la mobilité. Le premier de ces plans concerne les transports collectifs et prévoit des objectifs très ambitieux avec 23% d'augmentation de l'offre, et plus précisément 29% d'augmentation de l'offre des seuls TPG.

Ces objectifs ambitieux commencent enfin à répondre à ce qui est planifié dans le plan climat cantonal. En revanche, le groupe socialiste a l'impression que le département mène une politique de stop-and-go, et que chaque avancée importante, notamment en faveur de la décarbonation de la mobilité, s'accompagne d'un autre côté de mesures allant dans le sens inverse. La députée pense au retour en arrière sur le 30 km/h ou encore à la réintroduction



de certains axes routiers soumis à des niveaux de bruit particulièrement préoccupants pour la santé et la qualité de vie de la population.

Le groupe socialiste regrette des choix qui vont à l'encontre de ce qui est prévu sur la LMCE, et notamment la décision de fermer la place Cornavin au trafic individuel. Cette mesure a été fortement repoussée au prétexte que les travaux de la gare et le réaménagement des alentours aient été repoussés. Or, il faut rappeler que cette décision n'était à l'origine pas motivée par ces travaux, mais bel et bien par la mise en œuvre de la LMCE, qui prévoit la création d'une ceinture urbaine pour rediriger le trafic automobile de transit sur cet axe avec en contrepartie la pacification des quartiers urbains et donc la réduction drastique du trafic motorisé dans ces quartiers. Pour rappel, la place Cornavin fait justement partie de la zone 1 et 2 de la LMCE.

Renoncer à la fermeture de la place au trafic individuel est un net retour en arrière par rapport à la précédente législature, mais aussi par rapport au compromis de mobilité. Le groupe peine à percevoir une ligne politique claire avec des décisions qui vont dans le sens de la mise en œuvre du plan climat cantonal et d'autres qui vont dans le sens opposé. Il est regrettable d'avoir ce manque de cohérence vis-à-vis des textes fondamentaux, notamment le plan climat cantonal.

Un député PLR indique que le groupe PLR va pour sa part accepter cette politique publique. Contrairement à ce qui a été fait pour la VTT, il y a eu une vraie consultation de la part de M. Maudet et de ses services qui a permis d'aboutir aux plans de mobilité qui ont été renvoyés devant la commission des transports. Même si la mobilité actuelle ne fonctionne pas à Genève, les travaux de la commission des transports vont déboucher sur quelque chose de cohérent, ce qui n'était pas le cas de la VTT. Tout le monde voudrait tout pour la mobilité, et si certains veulent beaucoup d'espace, d'autres veulent une forte activité économique, d'autres souhaitent que les bus puissent passer partout, d'autres veulent plus de pistes cyclables tandis que d'autres encore voudraient que les piétons puissent marcher partout sans entraves. D'autres souhaiteraient que le transport professionnel soit prioritaire alors que d'autres veulent favoriser le transport individuel motorisé. Le groupe PLR espère que les travaux de la commission des transports vont déboucher sur quelque chose de cohérent.

Il y a beaucoup de choses positives dans ces plans d'action et on verra bien qu'il y a quelque chose à mettre en avant d'ici à la fin de l'année prochaine. Il y a en tout cas une prise de conscience de la part du département après plusieurs années à avancer à reculons. Il faut saluer cette volonté et le groupe PLR jugera ensuite sur pièce si les intentions vont se réaliser à satisfaction.

Un député MCG peut certifier en tant qu'usager des routes qu'on se retrouve encore avec des carrefours où rien ne bouge et où tout le monde attend. Il faut donc faciliter la mobilité de tout un chacun en mettant en place un système qui fonctionne. Le député se souvient que le parlement avait débloqué plus de 50 millions de francs pour des feux intelligents. Or, les dysfonctionnements se poursuivent.

Le parlement a aussi voté un projet de loi sur l'orange clignotant, mais, malgré cela, on continue de voir des feux qui fonctionnent à vide le dimanche ou les jours fériés, avec la pollution statique que cela engendre. Pour d'autres raisons évoquées par d'autres, le groupe MCG refusera également cette politique d'immobilité alors que Genève a les moyens de trouver des solutions pour réguler et faciliter le déplacement de tout un chacun.

### Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

#### **Les commissaires acceptent la politique publique M – Mobilité dans son ensemble par :**

Oui :	6 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR)
Non :	4 (2 MCG, 2 UDC)
Abstentions :	5 (3 S, 2 Ve)

#### ***Vote d'ensemble au 2<sup>e</sup> débat***

Le président met aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

***L'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » est accepté.***

#### ***3<sup>e</sup> débat***

Un député UDC note que quand on fait le bilan de l'étude de l'ensemble des politiques publiques vis-à-vis de la gestion de l'Etat, le groupe UDC en a refusé une bonne partie et va donc refuser l'ensemble du rapport de gestion pour rester cohérent. Le groupe est encore une fois insatisfait par la politique de gestion du gouvernement et refusera pour cela son rapport de gestion.

Le PL 13442, dans son ensemble, est accepté par :

Oui : 11 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Non : 2 (2 UDC)

Abstentions : 2 (2 Ve)

### **Conclusion**

Au vu de ces explications, la majorité de la commission des finances vous encourage à accepter ce projet de loi.